



Bulletin Officiel

N° 4354 Mardi 14 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
HANIBAL LEASE : PERIODE DE SOUSCRIPTION REPORTEE	3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	4-5
--------------------------------------	-----

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGE -	6
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGO -	6
ASSURANCES MAGHREBIA	7
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	8
UNION FACTORING « UNIFACTOR »	9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « 2013-1 »	10-14
--------------------------------	-------

PROJET DES RESOLUTIONS

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGE -	15
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGO -	16-17
COURBE DES TAUX	18
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	19-20

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

ANNEXE III

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012
 - COMPAGNIE MEDITERRANNEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « CO.M.A.R »
 - SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »
 - GIF FILTER S.A
 - ASSURANCES MAGHREBIA

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012
 - ASSURANCES MAGHREBIA

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013
 - POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
 - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
 - MAXULA PLACEMENT SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées faute de quoi le CMF sera dans l'obligation de recourir aux sanctions prévues par l'article 82 de la loi n°94-117 sus-indiquée.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

2013 - AC - 3

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de l'intermédiaire introducteur MAC SA et de la société Hannibal Lease émettrice des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de son capital social, objet de la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 30/04/2013 sous le n°13-0827,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la période de souscription, initialement prévue du 21/05/2013 au 05/06/2013 inclus, sera reportée du **28/05/2013 au 12/06/2013 inclus**.

2013 - AC - 5

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

REF. AC 01/2013

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn - **Formulaires utiles**).*

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*

les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de

- Suite -

- *gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.tn***

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nourira - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 01/2013
Désignation de deux Administrateurs Indépendants
au Conseil d'Administration de la STB

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **Jeudi 23 mai 2013**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

La Société Tunisie Profilés Aluminium TPR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le Jeudi 06 Juin 2013 à 16H00** à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement.
- 2- Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
- 3- Pouvoirs en vue de formalités.

2013 - AS - 313

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

La Société Tunisie Profilés Aluminium TPR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Jeudi 06 Juin 2013 à 15H00** à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2012.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2012.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2012.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2012.
- 5- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2012.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2012.
- 7- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2012.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2013 - AS - 314

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société Assurances Maghreb

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis
Belvédère

La Société Assurances Maghreb porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 27 mai 2013 à 11h30** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

- 1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2012 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2012 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- 6) Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 7) Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2012 ;
- 8) Fixation du montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2012.

GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL »

- 1) Examen du Rapport de Gestion du Groupe ;
- 2) Examen du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation, s'il y a lieu, du Rapport de Gestion et des Etats Financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2012.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias Vie porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 27 mai 2013 à 11h00** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Examen du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012 ;
- 3) Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats Financiers de l'exercice 2012
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2012 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- 6) Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 7) Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION DE FACTORING

« UNIFACTOR »

SA au capital 15.000.000 D

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC :B134582000

**CONVOCATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 24 Mai 2013 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (5ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012.
- 2- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2012.
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2012.
- 6- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques.
- 7- Cooptation d'Administrateurs
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 9- Nomination d'un Administrateur
- 10- Désignation de deux commissaires aux comptes.
- 11- Affectation de résultats.
- 12- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

P/Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Banque de l'Habitat 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat a décidé, lors de sa réunion tenue le 29/06/2011, d'émettre un emprunt obligataire et/ou emprunt subordonné pour un montant total ne dépassant pas 150 000 000 dinars dans un délais ne dépassant pas les 3 ans et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Banque pour fixer les caractéristiques et les conditions de l'émission envisagée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 21/03/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars et d'une durée de vie totale de 7 ans aux taux d'intérêt fixe et/ou variable et au prix d'émission de 100 dinars.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs donné tout pouvoir à la Direction Générale de la banque pour fixer les caractéristiques définitives de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a fixé les taux d'intérêt comme suit :

Taux : fixe de **6,80%** brut l'an et/ou variable **TMM+1,80%** brut l'an

Dénomination de l'emprunt

Banque de l'Habitat 2013-1.

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/07/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 16/05/2013 aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le produit L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la banque qui vise notamment à renforcer les crédits habitat.

La banque veillera à être plus à l'écoute de "ses clients particuliers" en mettant à leur disposition des produits mieux adaptés et en meilleure conformité avec leurs besoins.

En effet, l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » a pour objectifs de:

- Consolider les ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière d'adéquation emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme notamment l'immobilier ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois ;
- Diversifier de plus en plus les produits de la banque.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date

- Suite -

limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2013 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : 6,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 28 juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 28/06/2020.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions jusqu'à la 6^{ème} année d'un montant annuel de 14,300 dinars par obligation et de 14,200 dinars par obligation la 7^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2020.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts seront effectués à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2014.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 3,997 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,527 années.

Notation de la banque et son historique

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes : "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et à deux reprises, soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Notation de l'émission

Le présent emprunt n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

- Suite -

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Cotation en Bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Banque de l'Habitat, s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0828** du **30 Avril 2013**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » enregistré auprès du CMF en date du **30 Avril 2013** sous le n°**13-003** et des états financiers de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque de l'Habitat sise au 18 Avenue Mohamed V –1080– Tunis, de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène et sur les sites internet du CMF : www.cmf.org.tn, de la BH : www.bh.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn.

Les états financiers de la BH arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Tunisie Profilés Aluminium **TPR** à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 06 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant total d'un Million (1.000.000) de Dinars pour le porter de Quarante Quatre Millions (44.000.000) de Dinars à Quarante Cinq Millions (45.000.000) de Dinars

Cette augmentation est réalisée par l'incorporation de :

- La réserve spéciale d'investissement créée par l'article 7-2 de la loi 93-120 pour un montant d'un Million (1.000.000) de Dinars.

En représentation de l'augmentation du capital par l'incorporation de la réserve, il est créé Un Million (1.000.000) Actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'Un (1) Dinar chacune avec un droit de jouissance à compter du 01/01/2013.

Les Actions sont attribuées entre les différents actionnaires à raison d'une (01) Action nouvelle gratuite pour Quarante Quatre (44) Actions anciennes.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital par l'incorporation de la réserve, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de Quarante Cinq Millions (45.000.000) de Dinars divisé en Quarante Cinq Millions (45.000.000) actions nominatives de valeur nominale d'un (1,000) Dinar chacune et entièrement libérées »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium TPR
Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Bénéfice 2012	13 423 213.487
Report à nouveau bénéficiaire	11 246 709.344
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>24 669 922.831</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (4.400.000dinars-4.200.000 dinars)	200 000.000
Somme portée au compte spécial de réserves spéciales d'investissement en vue de l'incorporation au capital en application de la loi 93-120	1 000 000.000
Réserves à régime spécial	999 900.000
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>22 470 022.831</u>
Premier dividende (44.000 000 DT*6%)	2 640 000.000
Super dividende à distribuer	7 040 000.000
Report à nouveau	12 790 022.831

- Suite -

Les dividendes de l'exercice 2012 sont ainsi fixés à Deux Cent Vingt (0,220) Millimes par action de nominal 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2012, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,757%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,717%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,677%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,578%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,554%	1 005,828
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,538%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,488%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,399%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,320%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,341%	1 027,716
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,433%	1 041,784
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,663%	1 037,952
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,926%	1 001,361
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,087%	1 003,868
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,311
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 041,105
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,199
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,676
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,966
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,550

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,028	145,049			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,766	12,766			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,312	1,313			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,539	35,542			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,320	48,323			
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	159,278	157,704			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	559,777	556,136			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,298	122,249			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,529	123,060			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,979	116,717			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,448	112,185			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,670	86,046			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	140,047	137,648			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	96,464	95,046			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,753	107,377			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 331,291	1 325,912			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 290,076	2 274,124			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,451	106,245			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,682	101,560			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,334	121,468			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 195,803	1 198,077			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,633	125,011			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,505	15,247			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 035,264	6 019,503			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 051,104			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,208	2,191			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,899	1,890			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,138	1,136			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,478	105,489	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,910	101,919	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,182	103,192	
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,949	103,982	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,618	104,631	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,968	107,979	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,199	105,212	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,077	101,087	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,641	101,652	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,652	106,658	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,923	102,933	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,633	101,643	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	105,037	105,048	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,351	104,362	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,188	103,198	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,050	104,062	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,262	100,273	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,640	105,648	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,847	103,859	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,694	104,705	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,424	105,432	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,798	103,809	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,334	101,342	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,693	105,702	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,224	103,234	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,272	10,273
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,613	104,623
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,768	104,782
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,371	102,442
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,610	66,797
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	149,412	148,125
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1482,738	1469,714
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,345	107,755
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	107,360	106,488
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	86,150	85,329
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,499	16,484
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	269,823	267,668
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	37,858	37,283
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 366,351	2 335,155
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,048	77,159
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	57,154	55,682
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,268	100,911
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,116	111,590
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,691	99,637
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,313	11,286
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,129	12,078
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,853	14,700
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,467	14,299
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	11,976	11,814
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,654	10,567
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,568	10,519
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,734	10,716
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	124,930	123,972
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,318	125,807
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,200	10,092
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,513	103,433
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,116	19,957
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	83,897	82,712
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	87,144	85,381
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,651	97,455
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,732	95,875
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,400	97,629
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,479	98,364
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,420	96,171
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	106,914	105,918
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	132,117	128,259
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,757	10,511
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,012	114,859
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,845	117,164
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,371	103,867
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,412	99,595
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	188,878	186,523
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,101	164,990
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,651	144,378
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 315,734	10 202,447
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,812	20,405
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	135,427	132,499
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 530,092	1 505,145
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,147	109,484
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,152	91,233
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,392	118,210
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 294,853	9 084,189
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,700	9,634
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,534	9,344

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la Société « ONE TECH HOLDING » et la Société «NEW BODY LINE», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades	71 845 530
23. One Tech Holding	Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
24. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
25.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
26. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
27. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
28.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
29. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
30. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
31. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
32. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
33. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
34. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
35. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
36. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
37. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
38. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
39. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
40. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
41. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
42. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
43. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis	70 837 000
44. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	El Khadra Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
45. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100
46. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500

47. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
48. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
49. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
50. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
51. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
52. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
53. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
54. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
55. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
56. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Nouira , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
29. Hannibal Lease S.A		71 964 600
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565

32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
59.Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60.Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
61.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Groupe GMT « GMT »	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière SAMARA	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière & Touristique Syphax	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière KURIAT Palace	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80. Société La Glace		

81.Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
82.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
83. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
84.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
85.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
86.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
87.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
101.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
102. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
104. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
105.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
25	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
27	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
34	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
35	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
36	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
56	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
73	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
82	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
83	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
84	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
85	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
86	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
87	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
88	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
90	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
91	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
93	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

94	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
109	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
110	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
21	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

22	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
23	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
24	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
25	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Chiheb GHANMI & Ahmed BELAIFA**

Actif du bilan au 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars)

A C T I F	Exercice 2 0 1 2			Exercice 2 0 1 1
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	5 978 085	2 126 272	3 851 813	2 838 977
AC13 Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
	5 993 085	2 126 272	3 866 813	2 853 977
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	12 364 118	10 109 200	2 254 918	2 197 843
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	805 037	683 446	121 591	129 435
	13 169 155	10 792 646	2 376 509	2 327 278
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	44 058 210	9 426 880	34 631 330	36 071 610
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	14 005 218	4 915 191	9 090 027	9 642 194
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	30 052 992	4 511 689	25 541 303	26 429 416
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	175 625 667	6 185 204	169 440 463	118 699 559
AC321 Parts dans les entreprises liées	47 515 639		47 515 639	33 957 152
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	118 713 533	6 185 204	112 528 329	72 872 512
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	9 396 495		9 396 495	11 869 895
AC33 Autres placements financiers	194 012 209	3 971 226	190 040 983	202 764 110
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	43 987 743	3 859 176	40 128 567	33 976 260
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	147 371 057		147 371 057	166 304 102
AC334 Autres prêts	2 650 257	112 050	2 538 207	2 480 596
AC336 Autres	3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 767 489		3 767 489	4 065 359
	417 463 575	19 583 310	397 880 265	361 600 638
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	5 770 641		5 770 641	6 294 355
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	122 447		122 447	141 572
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	28 551 901		28 551 901	25 736 325
	34 444 989	-	34 444 989	32 172 251
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	574 352		574 352	152 465
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	51 371 440	20 615 693	30 755 747	27 663 126
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 209 803		14 209 803	10 745 576
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 266 279	632 965	1 633 314	8 143 343
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	222 209		222 209	253 117
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 891 591		7 891 591	6 628 055
AC633 Débiteurs divers	3 211 969		3 211 969	1 796 543
	79 747 643	21 248 658	58 498 985	55 382 225
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 757 117		3 757 117	7 266 547
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	5 495 030		5 495 030	6 826 796
AC722 Autres charges à répartir	96 582		96 582	94 331
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 884 541		6 884 541	7 710 194
AC733 Autres comptes de régularisation	2 463 563		2 463 563	1 426 260
AC75 Autres	-75 068		-75 068	-63 353
	18 621 765		18 621 765	23 260 775
TOTAL DE L'ACTIF	569 440 212	53 750 886	515 689 326	477 597 144

Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Exercice 2 0 1 2 Montant Net	Exercice 2 0 1 1 Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	48 602 943	47 832 667
CP4 Autres capitaux propres	20 451 361	12 711 361
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	119 054 304	110 544 028
CP6 Résultat de l'exercice	18 298 632	14 510 276
Total capitaux propres avant affectation	137 352 936	125 054 304
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	1 947 223	2 009 697
	1 947 223	2 009 697
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provisions pour primes non acquises	40 518 120	40 743 388
PA320 Provisions d'assurance vie	9 000 973	7 759 379
PA330 Provision pour sinistres (vie)	1 842 028	2 137 291
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	241 961 934	223 617 929
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	118 398	131 361
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 762 048	2 754 852
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	15 697 813	15 453 200
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	11 389 233	10 689 623
	323 290 547	303 287 023
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	28 166 776	28 105 600
	28 166 776	28 105 600
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 854 613	2 472 620
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	6 184 209	2 930 527
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	2 716 038	2 682 402
PA632 Personnel	63 278	48 363
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 897 574	2 696 503
PA634 Crédoiteurs divers	3 633 417	2 568 308
	18 349 129	13 398 723
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	6 582 715	5 741 798
	6 582 715	5 741 798
Total du passif	378 336 390	352 542 840
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	515 689 326	477 597 144

Etat de résultat technique de l'assurance non vie
Période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
(Exprimé en Dinars)

		2 0 1 2			2 0 1 1
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	139 063 081	-21 768 020	117 295 061	111 985 923
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-	225 268	-523 713	-298 445	-2 360 142
		139 288 349	-22 291 733	116 996 616	109 625 781
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	12 902 736		12 902 736	12 765 705
		12 902 736		12 902 736	12 765 705
PRNV2 Autres produits techniques	+	49 275		49 275	35 685
		49 275		49 275	35 685
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	-85 733 523	4 122 149	-81 611 374	-76 618 859
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-18 351 200	2 815 575	-15 535 625	-17 482 649
		-104 084 723	6 937 724	-97 146 999	-94 101 508
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-	-699 611		-699 611	-2 131 955
		-699 611		-699 611	-2 131 955
CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	-	-473 280		-473 280	-659 038
		-473 280		-473 280	-659 038
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	-17 733 115		-17 733 115	-21 123 576
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	-1 331 766		-1 331 766	1 829 590
CHNV43 Frais d'administration	-	-4 564 036		-4 564 036	-4 154 969
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	+		5 920 225	5 920 225	5 545 238
		-23 628 917	5 920 225	-17 708 692	-17 903 717
CHNV5 Autres charges techniques	-	-309 911		-309 911	-345 744
		-309 911		-309 911	-345 744
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	-32 877		-32 877	3 330 474
		-32 877		-32 877	3 330 474
RTNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		23 011 041	-9 433 784	13 577 257	10 615 681

Etat de résultat technique de l'assurance vie
Période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
(Exprimé en Dinars)

		2 0 1 2			2 0 1 1
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	5 716 649	-520 853	5 195 796	5 233 673
		5 716 649	-520 853	5 195 796	5 233 673
PRV2 Produits de placements		676 920		676 920	662 836
		676 920		676 920	662 836
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	-1 809 252	320 659	-1 488 593	-1 752 211
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	308 225	-19 125	289 100	-181 052
		-1 501 027	301 534	-1 199 493	-1 933 263
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	-1 241 594		-1 241 594	-113 966
CHV22 Autres provisions techniques	-	-		-	-
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	-	-		-	-
		-1 241 594		-1 241 594	-113 966
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	-1 015 366		-1 015 366	-1 222 506
CHV43 Frais d'administration	-	-157 062		-157 062	-129 632
CHV45 Commissions reçues des réassureurs	+	-	120 710	120 710	65 952
		-1 172 428	120 710	-1 051 718	-1 286 186
CHV6 Variation de la provision pour égalisation vie	-	-211 736		-211 736	-304 547
		-211 736	0	-211 736	-304 547
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		2 266 784	-98 609	2 168 175	2 258 547

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
(Exprimé en Dinars)

		2 0 1 2	2 0 1 1
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie	+	13 577 257	10 615 681
		13 577 257	10 615 681
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	2 168 175	2 258 547
		2 168 175	2 258 547
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements	+	22 055 335	20 629 590
PRNT12 Produits des autres placements	+		
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	4 247 938	110 220
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 429 462	835 859
		29 732 735	21 575 669
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance vie	+		
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-1 966 697	-1 519 208
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	-7 835 173	-767 055
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-581 767	-891 986
		-10 383 637	-3 178 249
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie	-	-12 902 736	-12 765 706
CHNT22 Produits des placements transférés vie	-	-676 920	-662 836
		-13 579 656	-13 428 542
PRNT2 Autres produits non techniques	+	180 580	196 337
		180 580	196 337
CHNT3 Autres charges non techniques	-	-2 103 616	-1 707 238
		-2 103 616	-1 707 238
Résultat provenant des activités ordinaires		19 591 838	16 332 205
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	1 293 206	1 821 929
		1 293 206	1 821 929
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		18 298 632	14 510 276
Résultat net de l'exercice		18 298 632	14 510 276
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		18 298 632	14 510 276

Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)
(Exprimés en dinars)

		2 0 1 2	2 0 1 1
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues des assurés	+	147 817 137	137 598 123
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	+	392 961	7 709 818
* Décaissements des primes pour les cessions	-	15 110 170	18 971 573
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-	67 151 878	64 988 297
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	-3 967	3 866 200
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	4 367 651	8 050 940
* Commissions versées aux intermédiaires	-	15 944 066	14 613 896
* Commissions reçues sur les cessions	+	3 819 428	4 752 301
* Commissions versées sur les acceptations	-	70 802	1 377 553
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	15 901 138	13 608 758
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	-47 650	-434 913
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	5 943 188	-5 082 947
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	82 107 449	84 648 114
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	86 826 396	67 778 558
* Produits financiers reçus	+	20 987 932	17 022 053
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	14 404 586	14 052 595
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 632 544	2 339 701
* Autres mouvements	-	9 819 050	9 257 988
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		46 969 327	9 669 258
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	548 999	928 718
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	906 125	441 470
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+	785 151	
* Décaissements affectés à l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	50 488 130	18 102 317
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	4 865 049	1 781 598
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-44 480 804	-16 807 967
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Dividendes et autres distributions	-	5 997 953	7 997 270
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-5 997 953	-7 997 270
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		-	-
Variation de Trésorerie		-3 509 430	-15 135 979
Trésorerie de début d'exercice		7 266 547	22 402 526
Trésorerie de fin d'exercice		3 757 117	7 266 547

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2012

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale	Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (C.O.M.A.R)
Siège social	Immeuble COMAR - Avenue Habib BOURGUIBA 1001 - Tunis
Date de création	1972
Activité	Assurance et réassurance toutes branches
Forme	Société Anonyme
Capital social	Cinquante millions de dinars entièrement libérés
Registre de commerce	B 132051 1996 – Tunis
Matricule fiscal	000301L/A/M/000

Effectifs au 31/12/2012

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres (*)	199
Employés (**)	80
Personnel contractuel	7
Total	286

* dont 14 stagiaires

**dont 5 stagiaires

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2012 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

A. Poste de bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Autres actifs d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	20%
Mobilier & matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel	33%

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation,
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Élément	Taux
Terrains	non amortissables
Immeubles d'exploitation	5%
Immeubles hors exploitation	5%

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

➤ *Actions et autres titres à revenus variables*

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérés comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles
Parts d'OPCVM	valeur liquidative du 31 décembre

➤ **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

➤ **Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

4.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

➤ **Créances nées d'opérations d'assurance directe**

Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

➤ **Créances nées d'opérations de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

➤ **Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

4.5. Autres éléments d'actifs

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)).

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

➤ **Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

4.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période. L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

4.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

➤ **Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et prorata temporis.

➤ **Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré. Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfiques, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures.

➤ **Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser. Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

➤ **Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

➤ **Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance crédit caution.

➤ **Autres provisions techniques**

- Provision mathématique des rentes

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

- Provision pour risques en cours

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

B. Poste de l'état de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de la direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

III. EXEMPTION A LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui la contrôle directement et indirectement à hauteur de 77,71%. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare pas des états financiers consolidés.

IV. CONTROLE INTERNE

Le programme d'Audit pour l'année 2012 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- La souscription des contrats Incendie.
- La souscription des contrats Risques divers.
- La Réassurance.
- Mission de suivi des rapports des commissaires aux comptes se rapportant au contrôle interne.
- Les missions de suivi des fonctions auditées à ce jour sont :
 - La gestion des dossiers sinistres Auto-corporels.
 - La souscription des contrats Automobile.
 - Le Retour Administratif.
 - Le Retour Contentieux
 - Le Retour Précontentieux

La fonction « Gestion des dossiers sinistres Auto-Matériels a été finalisée.

La fonction « Souscription des contrats Incendie » est en cours.

V. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

1. Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif

➤ AC1-Actifs incorporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2012 à 5.993.085 DT contre un montant de 4.477.560 DT au 31/12/2011.

Nature de l'actif	Brut 2011	Mouv 2012	Brut 2012	Amort & Prov	Net 2012
Actifs incorporels	4 477 560	1 515 525	5 993 085	2 126 272	3 866 813
Recherches & dévelop	4 462 560	1 515 525	5 978 085	2 126 272	3 851 813
Fonds commercial	15 000		15 000		15 000

➤ AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation bruts s'élèvent au 31/12/2012 à 13.169.155 DT contre un montant de 12.328.137 DT.

Nature de l'actif	Brut 2011	Mouv 2012	Brut 2012	Amort & Prov	Net 2012
Actifs corporels d'exploitation	12 328 137	841 018	13 169 155	10 792 646	2 376 509
Installations techniques et machines	11 584 753	779 365	12 364 118	10 109 200	2 254 918
Autres installations outillage et mobilier	743 384	61 653	805 037	683 446	121 591

Le détail des actifs corporels d'exploitation se présente comme suit :

Nature de l'actif	Brut	Amortissent	V C N
Agencement, aménagements & installations	4 741 107	3 139 103	1 602 004
Matériel de transport	635 962	466 687	169 275
Matériel Mobilier de Bureau	930 122	782 815	147 307
Matériel Informatique	6 861 964	6 404 041	457 923
Actifs corporels au 31/12/2012	13 169 155	10 792 646	2 376 509

➤ AC3-Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2012 à 417.463.575 DT contre un montant de 376.071.688 DT au 31/12/2011.

Nature de l'actif	Brut 2011	Mouv 2012	Brut 2012	Amort & Prov	Net 2012
<i>Terrains et constructions</i>	44 609 005	-550 795	44 058 210	9 426 880	34 631 330
Terrains et constructions d'exploitation	14 005 218	0	14 005 218	4 915 191	9 090 027
Terrains et constructions hors d'exploitation	30 603 787	-550 795	30 052 992	4 511 689	25 541 303
<i>Placements</i>	123 900 762	51 724 905	175 625 667	6 185 204	169 440 463
Placements dans les entreprises liées	34 238 889	13 276 750	47 515 639		47 515 639
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	77 791 978	40 921 555	118 713 533	6 185 204	112 528 329
Bons et Obligations/Etse avec lien	11 869 895	-2 473 400	9 396 495		9 396 495
<i>Autres placements financiers</i>	203 496 562	-9 484 353	194 012 209	3 971 226	190 040 983
Actions, autres titres a revenus variable	34 596 661	9 391 082	43 987 743	3 859 176	40 128 567
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 304 102	-18 933 045	147 371 057		147 371 057
Autres prêts	2 592 647	57 610	2 650 257	112 050	2 538 207
Autres	3 152	0	3 152		3 152
<i>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</i>	4 065 359	-297 870	3 767 489		3 767 489
Total Général	376 071 688	41 391 886	417 463 575	19 583 310	397 880 265

AC.3.1 - Participations et entreprises liées

- **Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Prov.	Montant net
AMEN FINANCE COMPAGNY	1 000 000	50 000 000	325 000	32,5%	8 750 000		8 750 000
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	9 280	46%	584 000		584 000
AMEN SANTE	1 562 500	15 625 000	884 358	57%	8 887 424		8 887 424
ASSURANCES HAYETT	60 000	6 000 000	40 000	67%	2 702 010		2 702 010
CLINIQUE EL AMEN BEJA	65 000	6 500 000	39 118	60%	3 911 800		3 911 800
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	800 000	4 000 000	432 500	54%	2 162 500		2 162 500
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	650 000	6 500 000	384 490	59%	1 922 450		1 922 450
HOPITAL PRIVE EL AMEN	2 400 000	24 000 000	1 613 000	67%	16 130 000		16 130 000
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	3 000 000	24 540	82%	2 465 455		2 465 455
Total					47 515 639	-	47 515 639

- **Entreprises avec lien de participation**

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS	DOTATIONS	REPRISE	PROVISION	NET
	NOMBRE	VALEUR				2011	2012	2012	2012	
AMEN CAPITAL	50 000	500 000	2 499	5%	6 248	-1 105	-	1 105	-	6 248
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	38%	3 356 446	-540 530	-	540 530	-	3 356 446
AMEN BANK	20 000 000	100 000 000	6 036 666	30%	60 697 658	-	-	-	-	60 697 658
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	2 126 015	7%	27 327 814	-91 622	-3 643 805	-	-3 735 427	23 592 387
TUNISIE LEASING	7 000 000	35 000 000	1 317 681	19%	13 352 185	-	-	-	-	13 352 185
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	54 375	4 350 000	16 425	30%	1 642 500	-285 479	-304 864	285 479	-304 864	1 337 636
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	41 000	4 100 000	14 309	35%	1 473 960	-41 513	-	29 232	-12 281	1 461 679
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	1	0%	102	-	-	-	-	102
EL KHIR	52 000	5 200 000	12 489	24%	1 219 200	-1 219 200	-	313 449	-905 751	313 449
GENERAL DRINKS	260 000	1 300 000	72 798	28%	363 990	-	-	-	-	363 990
GMA	9 000	900 000	1 355	15%	135 500	-13 120	-53 243	-	-66 364	69 136
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21%	1 400 000	-261 520	-76 860	-	-338 380	1 061 620
KAWARIS	33 000	3 300 000	7 884	24%	823 351	-	-	-	-	823 351
MEDITRAC	1 650 000	16 500 000	238 600	14%	2 386 000	-504 000	-	504 000	-	2 386 000
MEDITRAC TP	-	-	-	-	-	-924 000	-	924 000	-	-
SNB	75 000	7 500 000	15 000	20%	1 500 000	-	-	0	-	1 500 000
SOGEREC	660 000	6 600 000	112 900	17%	1 129 000	-1 129 000	-	306 861	-822 138	306 862
SPCS	2 000 000	20 000 000	137 500	7%	1 375 000	-	-	-	-	1 375 000
TUNISYS	150 000	1 500 000	52 458	35%	524 580	-	-	-	-	524 580
TOTAL					118 713 533	-5 011 089	-4 078 772	2 904 656	-6 185 204	112 528 329

AC.3.2 – État récapitulatif des placements

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2012	Valeur Nette 2011
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	44 058 210	9 426 880	34 631 330	36 071 610
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	204 729 080	10 044 380	194 684 700	134 614 931
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	4 440 202		4 440 202	5 143 359
Autres parts d'OPCVM	1 047 634		1 047 634	1 047 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	156 567 551		156 567 551	177 873 997
Autres prêts et effets assimilés	2 850 257	112 050	2 738 207	2 780 596
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 767 489		3 767 489	4 065 359
Autres dépôts	3 152		3 152	3 152
Total	417 463 575	19 583 310	397 880 265	361 600 638

➤ AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques

- Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élèvent à 5.770.641 DT au 31 décembre 2012 contre un montant de 6.294.355 DT au 31 décembre 2011.

Branche	2012	2011	Variation
Incendie	2 772 835	2 198 231	574 604
Risques divers	2 319 945	2 210 869	109 076
Transport	677 861	1 885 255	-1 207 394
TOTAL	5 770 641	6 294 355	-523 714

- Sinistres à payer à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer (vie) et (non vie) s'élèvent au 31 décembre 2012 à 28.674.348 DT contre un montant de 25.877.897 DT au 31 décembre 2011.

Branche	2012	2011	Variation
Vie	122 447	141 572	-19 125
Incendie	10 970 829	10 598 996	371 833
Risques divers	8 155 257	6 753 226	1 402 031
Automobile	2 500 399	2 584 620	-84 221
Transport	6 475 666	5 250 569	1 225 097
Aviation	449 750	548 914	-99 164
TOTAL	28 674 348	25 877 897	2 796 451

➤ AC6- Créances

Le montant brut des autres créances s'élèvent au 31 décembre 2012 à 79.747.643 DT contre 76.960.358 DT au 31 décembre 2011.

Libellé	2012			2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-3 948 036		-3 948 036	-5 525 946		-5 525 946
Primes acquises et non émises	4 522 387		4 522 387	5 678 411		5 678 411
Autres créances nées d'opérations directes	51 371 440	20 615 693	30 755 747	48 702 679	21 039 553	27 663 126
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 209 803		14 209 803	10 745 576		10 745 576
Créances née d'opérations de Réassurance	2 266 279	632 965	1 633 314	8 681 923	538 580	8 143 343
Prêts au personnel	222 209		222 209	253 117		253 117
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	7 891 591		7 891 591	6 628 055		6 628 055
Débiteurs divers	3 211 969		3 211 969	1 796 543		1 796 543
TOTAL	79 747 643	21 248 658	58 498 985	76 960 358	21 578 133	55 382 225

➤ AC7- Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2012 à 18.621.765 DT contre un montant de 23.260.775 DT au 31 décembre 2011.

Libellé	2012	2011
Avoirs en banque	3 715 323	7 222 877
CCP	36 318	36 358
caisse	5 476	7 312
Frais d'acquisition reportés	5 495 030	6 826 796
Autres charges à répartir	96 582	94 331
Intérêts courus et non échus	6 699 867	7 530 939
Loyers à recevoir	184 674	179 255
Autres comptes de régularisation	2 463 563	1 426 260
Autres	-75 068	-63 353
TOTAL	18 621 765	23 260 775

2. Mouvements ayant affecté les éléments des capitaux propres et passifs

➤ CP1-Capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve investissement exonérée	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toute éventualité	Réserve spéciale de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2011	50 000 000	4 981 482	12 042 500	250 000	3 301 021	39 300 163	668 862	14 510 276	125 054 304
Affectation du Résultat 2011									0
Réserve légale		18 518						-18 518	0
Réserve d'investissement exonérée			7 740 000					-7 740 000	0
Réserve pour toute éventualité						751 758		-751 758	0
Dividende distribués								-6 000 000	-6 000 000
Résultat au 31/12/2012								18 298 632	18 298 632
Solde 31/12/2012	50 000 000	5 000 000	19 782 500	250 000	3 301 021	40 051 921	668 862	18 298 632	137 352 936

- Au 31 décembre 2012, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montant	%
SICOF	1 237 131	24 742 620	49%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	28%
AXA	384 922	7 698 440	15%
Munich Ré	75 522	1 510 440	3%
Parenin	72 102	1 442 040	3%
AUTRES	38 188	763 760	2%
Total	2 500 000	50 000 000	100%

➤ PA3-Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2012 à 323.290.547 DT contre un montant de 303.287.023 DT au 31 décembre 2011.

Libellé	2012	2011	Variation
Provisions pour primes non acquises	40 518 120	40 743 388	-225 268
Provisions pour sinistres	262 382 221	244 094 633	18 287 589
Provisions mathématiques Vie	9 000 973	7 759 379	1 241 594
Autres Provisions Techniques (non vie)	11 389 233	10 689 623	699 610
T O T A L	323 290 547	303 287 023	20 003 525

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2012 à 40.518.120 DT contre 40.743.388 DT au 31 décembre 2011.

Branche	PPNA 2012	PPNA 2011	Variation
Incendie	4 057 998	3 689 818	368 180
Risques divers	10 489 354	10 411 433	77 921
Automobile	22 357 305	21 335 245	1 022 060
Transport	776 400	3 152 839	-2 376 439
Groupe	26 599	65 452	-38 853
Aviation			0
Acceptation	2 810 464	2 088 601	721 863
T O T A L	40 518 120	40 743 388	-225 268

- Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2012 à 262.382.221 DT contre 244.094.633 DT au 31 décembre 2011.

Branche	PSAP 2012	PSAP 2011	Variation
Incendie	19 499 645	17 941 308	1 558 337
Risques divers	35 820 047	29 234 543	6 585 504
Automobile	179 499 703	170 314 895	9 184 808
Transport	12 213 283	10 574 584	1 638 699
Groupe	1 270 792	1 056 288	214 504
Aviation	493 465	602 465	-109 000
Acceptation	2 711 652	3 654 229	-942 577
Prévisions pour recours à encaisser	-9 546 653	-9 760 383	213 730
S/TOTAL	241 961 934	223 617 929	18 344 005
Provision pour Égalisation vie	5 154 023	4 942 287	211 736
Provision pour Égalisation non vie	9 741 213	9 693 988	47 225
Provision pour Équilibrage	802 577	816 925	-14 348
S/TOTAL	15 697 813	15 453 200	244 613
Provisions pour sinistres a payer vie	1 842 028	2 137 291	-295 262
Provision pour PB à distribuer vie	118 398	131 360	-12 963
Provision pour PB à distribuer non vie	2 762 048	2 754 852	7 196
S/TOTAL	4 722 474	5 023 504	-301 029
TOTAL	262 382 221	244 094 633	18 287 589

➤ PA6-Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent au 31 décembre 2012 à 18.349.129 DT contre 13.398.723 DT au 31 décembre 2011.

Libellé	2012	2011
Dettes nées d'opération directe	2 854 613	2 472 620
Dettes nées d'opérations de Réassurance	6 184 209	2 930 527
Dépôts et cautionnements reçus	2 716 038	2 682 402
Personnel	63 278	48 363
Collectivités publiques	2 897 574	2 696 503
Crédoeurs divers	3 633 417	2 568 308
TOTAL	18 349 129	13 398 723

VI. NOTES SUR LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

➤ RTNV-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	14 756 109	-95	12 498 363	81 934 340	8 279 094	11 714 838	507 907	9 372 525	139 063 081
Variation des primes non acquises	206 424		31 154	-1 022 060	1 169 045	38 853		-721 861	-298 445
Primes cédées	-9 779 368		-6 303 911	-638 791	-4 539 486		-506 464		-21 768 020
T O T A L	5 183 164	-95	6 225 606	80 273 489	4 908 653	11 753 692	1 444	8 650 664	116 996 616
Produits de placements	1 369 121	-9	1 159 640	7 602 141	768 162	1 086 942	47 125	869 614	12 902 736
Autres produits techniques				49 275					49 275
T O T A L	1 369 121	-9	1 159 640	7 651 416	768 162	1 086 942	47 125	869 614	12 952 011
Prestations payées	-5 235 895	-397 227	-5 980 742	-53 295 797	-1 669 998	-11 588 437	-62 979	-7 502 448	-85 733 523
Variation des provisions pour sinistres	-1 593 042		-6 584 441	-9 038 371	-1 972 420	-214 503	109 000	942 576	-18 351 201
Prestations à la charge des réassureurs	2 108 409		1 627 637	10 231	373 708		2 163		4 122 149
Variation des provisions à la charge des réassureurs	371 833		1 402 031	-84 222	1 225 097		-99 163		2 815 576
T O T A L	-4 348 695	-397 227	-9 535 515	-62 408 159	-2 043 613	-11 802 940	-50 979	-6 559 872	-97 146 999
Variation des autres provisions techniques		89 992	-67 123	-722 966			487		-699 611
T O T A L		89 992	-67 123	-722 966			487		-699 611
Participation aux bénéfiques et ristournes	-337		-29 593	1 923	-213 578	-231 695			-473 280
T O T A L	-337	-	-29 593	1 923	-213 578	-231 695	-	-	-473 280
Frais d'acquisition	-1 828 307	12	-1 548 569	-10 151 806	-1 025 794	-1 451 489	-62 931	-1 664 231	-17 733 115
Variation frais d'acquisitions reportées	-60 296		-310 172	-509 937	-443 678	-7 683			-1 331 766
Frais d'administration	-636 746	-46 908	-462 844	-2 683 123	-315 489	-433 475	14 549		-4 564 036
Commissions reçues des réassureurs	3 396 375		1 540 684		983 166				5 920 225
T O T A L	871 026	-46 896	-780 901	-13 344 866	-801 795	-1 892 647	-48 382	-1 664 231	-17 708 692
Autres charges techniques				-309 911					-309 911
T O T A L				-309 911					-309 911
Égalisation			49 606			-96 831			-47 225
Équilibrage			14 348						14 348
T O T A L		-	63 954	-	-	-96 831			-32 877
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	3 074 280	-354 236	-2 963 931	11 140 927	2 617 829	-1 183 480	-50 306	1 296 175	13 577 257

➤ **Charges et produits de placements**

- **PRNT1-PRODUITS DE PLACEMENTS**

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2012 comportent 9.286.857 dinars de dividendes distribués par les différentes participations de la COMAR.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2012	Total 2011
Revenus des placements immobiliers		2 268 085	2 268 085	1 090 276
Revenus des participations	7 630 037	1 379 635	9 009 672	8 186 658
Revenus des autres placements	567 668	10 995 061	11 562 729	11 352 655
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations		6 892 248	6 892 249	946 079
Total produits de Placements	8 197 705	21 535 029	29 732 735	21 575 669

- **CHNT1-CHARGES DE PLACEMENT**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2012	Total 2011
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		592 635	592 635	442 363
Frais externes		139 281	139 281	105 744
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations		9 651 721	9 651 722	2 630 142
Total charges de placements		10 383 637	10 383 637	3 178 249

CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 16 647 256 dinars contre 15 991 541 dinars en 2011.

DÉCOMPTE FISCAL

	Réintégration	Déduction
RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2012	19 591 838	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2012	10 197 638	
REPRISE PROVISIONS POUR DPRECIATION TITRES 2011		5 983 506
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2012	13 809 483	
REPRIE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2011		14 262 156
DIVIDENDES RECUS 2012		9 152 144
PROVISIONS TITRES COTES 2012		6 466 033
REPRISE PROVISIONS TITRES COTES 2011	191 184	
PLUS VALUE S/CESSION DES ACTIONS COTEES		1 919 121
MOINS VALUE S/CESSION TITRES SICAV	386 851	
JETONS DE PRESENCE	72 000	
TOTAL	44 248 994	37 782 961
RESULTAT FISCAL		6 466 033
REINVESTISSEMENTS EXONERES CLINIQUE EL AMEN NABEUL MEDITRAC	1 922 450 1 378 000	3 300 450
	3 300 450	
BENEFICE IMPOSABLE		3 165 583
BENEFICE IMPOSABLE (arrondi au dinar inférieur)		3 165 583
MINIMUM D'IMPOT		1 293 206
IMPOT SUR LES SOCIETES 2012		1 107 954
IMPOTS AVANCES		8 677 282
REPORT		7 384 075
RESULTAT NET		18 298 632

VII. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2012	2011
Engagements reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	655 721	619 352
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 594 568	2 216 676
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	655 721	619 352

VIII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

➤ LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2012 un solde de 3.757.117 DT contre un solde de 7.266.547 DT au 31 décembre 2011 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	variation
Dépôts à vue	3 751 641	7 259 235	-3 507 594
Caisse	5 476	7 312	-1 836
Total	3 757 117	7 266 547	-3 509 430

➤ OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En 2012, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées. Ces opérations ont toutes été réalisées aux conditions de marché.

- Les transactions financières

- Emprunts obligataires :

Société	Montant 31/12/2011	Entrées	Sorties	Montant 31/12/2012	Produits
AMEN BANK	5 869 895		673 400	5 196 495	285 476
TUNISIE LEASING	5 700 000		1 700 000	4 000 000	245 505

- Prêt :

Société	Montant 31/12/2011	Entrées	Sorties	Montant 31/12/2012	Produits
HOTEL MAJESTIC	300 000		100 000	200 000	36 688

- Les transactions d'exploitation:

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)	7 025 802
AMEN BANK	1 969 941
PARENIN	164 371
GFCO	35 919
TUNISYS	14 790
EL KHIR	8 989
EL IMRANE	4 104
TUNISIE LEASING	4 447 864
SNB	256 070
CLINIQUE EL AMEN	39 933
TUNISIE FACTORING	4 608
AMEN INVEST	6 270
AUTRES	72 943
ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE	359 367
HAYETT	359 367
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 619 002
AMEN BANK	2 047 554
PARENIN	527 151
GFCO	132 986
TUNISYS	30 248
EL KHIR	73 358
KAWARIS	62 747
EL IMRANE	30 227
TUNISIE LEASING	7 878 550
SNB	185 091
AMEN INVEST	27 606
CLINIQUE EL AMEN	40 029
TUNISIE FACTORING	416 407
AUTRES	167 048

* Le montant des prestations ne comporte pas les provisions pour sinistres.

- Les Transactions des placements immobiliers

SOCIETE	LOYER ANNUEL
HAYETT	101 968
TUNISYS (dont 62 KDT concernant l'exercice 2012)	77 174
GMA	34 315
AMEN CAPITAL	10 000
EL IMRANE	71 807

DIVIDENDES

SOCIETE	DIVIDENDE
AMEN BANK	4 076 701
AMEN INVEST	167 040
AMEN PREMIERE SICAV	457 355
AMEN TRESOR SICAV	95 617
COMAR INVEST	368 100
EL IMRANE	323 580
HAYETT	400 000
KAWARIS	55 188
TUNISIE LEASING	1 120 029
SNB	210 000
TUNISYS	78 687
TOTAL	7 352 297

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la COMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la COMAR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 137.352.936 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 18.298.632 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMAR au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit & Conseil
CPA International**

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Chiheb GHANMI

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la COMAR,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Au cours de l'exercice 2012, la COMAR a procédé à la cession d'un terrain, sis à Tunis avenue de la liberté, d'une superficie totale de 744 m² à la société « Hôpital privé El AMEN », société dans la quelle la COMAR détient 67,21% du capital social. Le terrain en question a été cédé pour un prix de 1.636 KDT, ce qui a permis de réaliser une plus value de 785 KDT.

- Au cours de l'exercice 2012, la COMAR a facturé à HAYETT (dans laquelle COMAR détient 66,67% du capital), sa quote-part dans les frais de maintenance informatique et l'acquisition du logiciel sage pour un montant total de 83 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- La compagnie a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique. En contre partie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant comptabilisé en charge de l'exercice 2012 s'élève à 177 KDT TTC.

- Au cours de l'exercice 2008, COMAR a conclu avec TUNISYS (dans laquelle COMAR détient 34,97% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR au titre de l'exercice 2012 s'élève à 62 KDT.

- Au cours de l'exercice 2008, COMAR a conclu avec AMEN SYSTEMS, société appartenant au même groupe et ayant des dirigeants communs, un contrat d'assistance dans le cadre de la mise à niveau du système d'information de la Compagnie. Dans ce cadre, le montant facturé par AMEN SYSTEMS, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 121 KDT.

- Au cours de l'exercice 2009, COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle COMAR détient 66,67% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 102 KDT.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 60 KDT.

Au 31 décembre 2012, la créance au titre de ces conventions dans les comptes de la COMAR s'élève à 392 KDT.

- Au cours de l'exercice 2004, COMAR a conclu avec HAYETT un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par HAYETT au titre de l'exercice 2012 s'élève à 12 KDT.

- La COMAR a accordé le 01/12/2010 un prêt de 300 KDT (TMM+2%) à la société MAJESTICS HOTELS S.A dans laquelle elle détient 21,2% du capital. Ce prêt est remboursable sur 3 échéances à parts égales à compter du 01/12/2012 jusqu'au 01/12/2014.

Au 31/12/2012 l'encours de ce prêt s'élève à 200 KDT et ce, suite au remboursement de la première échéance.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du Comité de Rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2010. La rémunération est composée d'une indemnité fixe annuelle et d'une indemnité de capitalisation fixée par le Comité de Rémunération du 28 juin 2012.

Le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés aux Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du Comité de Rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2010. La rémunération est composée d'un salaire fixe annuel et d'une prime du bilan fixée par le Comité de Rémunération du 28 juin 2012.

Les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient chacun d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à 140.000 DT par l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les membres du Comité d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à 30.000 DT par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du Conseil d'Administration et Comité d'Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	226 000	16 611	405 000	22 024	170 000	170 000
Total	226 000	16 611	405 000	22 024	170 000	170 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit & Conseil
CPA International**

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Chiheb GHANMI

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

Siège social : 5, Rue 8063 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement public, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Hichem KACEM et Mr WALID Ben Ayed.

BILAN arrêté au 31.12.2012

(Unité : Dinar)

ACTIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		54 088	47 880
Moins : amortissements		-38 917	-36 517
Moins : provisions		-10 000	-10 000
	1	5 171	1 363
Immobilisations corporelles		14 084 833	13 695 999
Moins : amortissements		-3 438 495	-2 781 596
	2	10 646 338	10 914 403
Immobilisations financières		18 562 937	18 155 573
Moins : provisions		-810 771	-1 318 111
	3	17 752 166	16 837 462
<u>Total des actifs immobilisés</u>		28 403 675	27 753 228
Autres actifs non courants			
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	ANC	28 403 675	27 753 228
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		5 477 128	5 503 888
Moins : provisions		-922 892	-1 061 361
	4	4 554 236	4 442 527
Clients et comptes rattachés		6 248 394	7 263 728
Moins : provisions		-1 383 181	-1 397 402
	5	4 865 213	5 866 326
Autres actifs courants		3 018 630	2 876 355
Moins : provisions		-425 030	-193 868
Placements et autres actifs financiers		2 328 383	508 746
Moins : provisions		-1 370 926	-6 225
Liquidités et équivalents de liquidités		968 954	66 353
	8		
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	AC	13 939 460	13 560 214
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		42 343 135	41 313 442

BILAN arrêté au 31.12.2012

(Unité : Dinar)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 273 503	4 273 503
Réserves pour fonds social		164 100	157 115
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		3 463 315	3 398 564
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 750 735	14 678 999
Résultat de l'exercice		-510 067	64 751
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	CP	14 240 668	14 743 750
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	10	7 109 956	8 367 250
Autres passifs financiers		0	0
Provisions		5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	7 115 396	8 372 690
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	5 856 147	4 996 742
Autres passifs courants	12	1 243 319	991 232
Autres passifs financiers	13	11 179 664	10 018 115
Concours bancaires	14	2 707 941	2 190 913
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	20 987 071	18 197 002
TOTAL DES PASSIFS	P	28 102 467	26 569 692
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		42 343 135	41 313 442

ETAT DE RESULTAT
Période du 01.01.2012 au 31.12.2012

(Unité : Dinar)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Revenus	R1	39 072 592	36 626 285
Coût des ventes	R3	-31 253 228	-29 658 754
Marge brute		7 819 364	6 967 531
Autres produits d'exploitation	R2	228 593	238 628
Frais de distribution	R3	-2 265 423	-2 051 318
Frais d'administration	R3	-2 494 855	-2 497 087
Autres charges d'exploitation	R3	-315 176	-487 421
Résultat d'exploitation		2 972 503	2 170 333
Charges financières nettes	R3	-3 395 856	-2 571 441
Produits financiers	R4	49 697	415 710
Autres gains ordinaires	R5	178 279	169 381
Autres pertes ordinaires	R3	-17 609	-18 189
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-212 986	165 794
Impôt sur les bénéfices	R6	-297 081	-101 043
Résultat des activités ordinaires après impôt		-510 067	64 751
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-510 067	64 751
Résultat net de l'exercice		-510 067	64 751
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		-510 067	64 751

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 01.01.2012 au 31.12.2012

(Unité : Dinar)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	46 881 063	41 450 583
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-23 597 760	-23 501 415
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-2 271 603	-2 167 935
Paiements à l'Etat	FEX4	-10 048 392	-9 039 222
Intérêts de gestion payés	FEX5	-1 676 208	-1 902 189
Autres Encaissements	FEX6	692 445	218 888
Autres Décaissements	FEX7	-164 064	-115 741
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	FEX	9 815 481	4 942 971
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI1	-608 720	-2 036 328
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI2	14 000	67 300
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. Financières	FI3	-767 687	-554 090
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières	FI4	391 680	38 650
Autres Encaissements	FI5	289 315	
Autres Décaissements	FI6	-1 819 646	0
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	FI	-2 501 058	-2 484 468
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement dividendes		0	49 608
Dividendes & autres distributions		0	-707 655
Encaissements provenant des emprunts	FF1	19 648 651	17 586 541
Remboursement d'emprunts	FF2	-26 578 700	-19 786 589
Autres Encaissements		1 200	0
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	FF	-6 928 849	-2 858 093
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		385 574	-399 590
Trésorerie au début de l'exercice		-2 123 442	-1 723 852
Trésorerie à la fin de l'exercice		-1 737 868	-2 123 442

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
Période du 01.01.2012 au 31.12.2012

(Unité : Dinar)

	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Ventes de marchandises	39 072 592	100	36 626 285	100
Cout d'achat de marchandises vendues	-31 253 228	-80	-29 658 755	-81
<u>MARGE BRUTE</u>	<b align="right">7 819 364	20	<b align="right">6 967 530	19
Autres charges externes	-1 682 177	-4	-1 628 715	-4
Autres produits d'exploitation	225 966	1	234 905	1
<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE</u>	<b align="right">6 363 153	16	<b align="right">5 573 720	15
Charges de personnel	-2 517 154	-6	-2 304 154	-6
Impôts et taxes	-190 086	0	-195 491	-1
Subventions d'exploitation	2 627	0	3 723	0
<u>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</u>	<b align="right">3 658 540	9	<b align="right">3 077 798	8
Autres produits et gains	76 871	0	169 382	0
Produits financiers	49 697	0	415 710	1
Autres charges et pertes	-17 609	0	-194 989	-1
Charges financières	-2 350 756	-6	-2 236 278	-6
Dotations aux amortissements & provisions	-3 148 004	-8	-2 190 867	-6
Reprises sur provisions & amortissements	1 518 275	4	1 125 038	3
<u>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</u>	<b align="right">-212 986	-1	<b align="right">165 794	0
Impôt sur les sociétés	-297 081	-1	-101 043	0
<u>RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT</u>	<b align="right">-510 067	-1	<b align="right">64 751	0
Effets des modifications comptables				
<u>RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES</u>	<b align="right">-510 067	-1	<b align="right">64 751	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne d'Equipeement « STEQ » est une Société Anonyme, créée en 1978, dont le capital social est de 7 000 000 de Dinars répartis en 1 400 000 Actions de 5 Dinars chacune.

Son siège social est domicilié au n° 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I, Tunis Ville.

La Société a pour principale activité l'achat et la vente en gros de pièces de rechange autos et poids lourds.

REFERENTIEL COMPTABLE

1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

Les états financiers, qui en découlent, sont établis par la Société selon le modèle de référence.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable.

Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du Ministère des Finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.1 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. La règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Désignation	Taux	Méthodes
Logiciels	33,33 %	Linéaire
Constructions	5 %	Linéaire
Matériel & Outillage	15 %	Linéaire
A.A.I	10 %	Linéaire
Matériel de Transport	20 %	Linéaire
Equipement de Bureau	20 %	Linéaire
Matériel Informatique	33,33 %	Linéaire

Les dépenses postérieures, relatives aux immobilisations corporelles, sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des rendements futurs attendus.

2.2 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LEASING

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition auprès des établissements de leasing (en hors TVA déductible).

Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par le décret n° 2008-492.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la fin de la période, les titres cotés en Bourse sont évalués à la valeur de marché, les plus-values latentes ne sont pas constatées alors que les moins-values dégagées sont provisionnées.

Les titres non-côtés sont évalués, à la date de clôture, à leur juste valeur correspondant soit au prix retenu dans les transactions récentes, soit à leur valeur mathématique. Dans les deux cas, les dépréciations constatées font l'objet de provisions alors que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

2.4 LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de la STEQ sont évalués conformément à la norme NC n°4.

Les articles achetés par la société sont évalués au coût d'acquisition, à l'exception des articles non movimentés qui font l'objet d'une provision selon la politique approuvée par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006.

Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Compte tenu de l'interchangeabilité de ces éléments, la formule pratiquée pour la valorisation des stocks de la STEQ est la méthode du coût moyen pondéré.

Conformément à la norme NC n°4, la STEQ a procédé au 30 juin 2012 à l'évaluation de la recevabilité de la valeur de ses stocks. Des provisions sont constituées pour traduire la dépréciation de la valeur des stocks gelés, des stocks à marge négative et des stocks à rotation lente. Par contre, les stocks à rotation moyenne ou élevée ne sont pas provisionnés. Les critères de provisions appliqués sont approuvés par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006.

2.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leur valeur d'entrée en toutes taxes comprises. Les créances compromises ont fait l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.

Les provisions sont déterminées, conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006, en fonction de la classification des impayés et des taux de provisions arrêtés comme suit :

AGE IMPAYE	TAUX
COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS	25%
COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS	50%
SUPERIEUR A 360 JOURS	100%

2.6 REGIME FISCAL

La STEQ est régie par les textes du droit commun. De ce fait, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%, conformément à l'article premier de la loi 2006-80 du 18 décembre 2006, relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, modifiant l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS.

2.7 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société STEQ sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La présentation des états financiers annuels de la société n'a pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 31 Décembre 2012, cette rubrique totalise un montant net de 28 403 675 DT contre 27 753 228 DT au 31 décembre 2011.
En DT

DESIGNATION	Note	VCN 31.12.2012	VCN 31.12.2011
Immobilisations Incorporelles	1	5 171	1 363
Immobilisations Corporelles	2	10 646 338	10 914 403
Immobilisations Financières	3	17 752 166	16 837 462
Total des actifs non courants		28 403 675	27 753 228

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les Immobilisations Incorporelles totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 54 088 DT, soit une augmentation de 6 208 DT relative à l'acquisition de la licence du logiciel de la comptabilité.

La provision constatée au niveau de ce poste (-10 000 DT) est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene –Tunis).

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations Incorporelles figure au niveau du tableau suivant :

En DT

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 31.12.12	Amortissements & provisions			VCN	
	Début	Acq.	Cession	Reclass.		Amortiss. & provisions Antérieurs	Dotation	Cession		Amortiss. & provisions cumulées
Logiciels	37 880	6 208	-	-	44 088	36 517	2 400	-	38 917	5 171
Fonds de commerce	10 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0
Total au 31/12/2012	47 880	6 208	-	-	54 088	46 517	2 400	-	48 917	5 171

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations Corporelles totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 14 084 833 DT contre 13 695 999 DT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 388 834 DT (424 298 DT d'acquisitions contre 35 464 DT de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations sont les suivants :

- **Immobilisations en cours** : Etude de structure RIA du nouveau centre d'exploitation de la société pour un montant de 4 000 DT et avancement des travaux RIA pour un montant de 39 795 DT ;
- **A.A.I** : Installation caméra de surveillance pour un montant de 13 058 DT, Agencement administratif pour un montant de 105 568 DT et autres agencements pour un montant de 19 536 DT, soit un total d'acquisitions de 138 162 DT ;
- **Matériel de transport** : Augmentation de 164 841 DT résultant principalement des dépenses de grosses réparations pour un montant de 6 759 DT, acquisition de trois véhicules pour un montant de 192 651 DT contre la cession de trois véhicules pour un montant brut de 34 569 DT ;
- **Matériel Informatique** : Acquisition d'équipements informatiques pour un montant de 25 167 DT ;
- **Equipement de bureaux** : Augmentation de 17 764 DT résultant principalement des acquisitions des sièges pour un montant de 7 218 DT, deux GSM à usage commercial pour un montant de 2 164 DT, deux téléphones de bureau pour un montant de 1 170 DT et autres équipements pour un montant de 7 212 DT.

Le détail des variations enregistrées au niveau des Immobilisations Corporelles figure au niveau du tableau suivant :

En DT

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 31.12.12	Amortissements				VCN
	Début	Acquisition	Cession ①	Reclass.		Amortiss. Antérieur	Dotation	Cession	Amortiss. Cumulées	
Terrain	2 497 922	-	-	-	2 497 922	-	-	-	-	2 497 922
Bâtiments	6 067 817	-	-	-	6 067 817	657 402	303 391	-	960 793	5 107 024
Agén. Amen. Insta	1 813 200	138 162	-	-	1 951 362	1 071 411	112 260	-	1 183 671	767 691
Matériel industriel	23 149	-	-	-	23 149	8 913	2 410	-	11 323	11 826
Matériel de transport	960 239	199 410	-34 569	-	1 125 080	644 475	150 574	-34 569	760 480	364 600
Equipements de Bureau	204 892	17 764	-	-	222 656	148 255	17 574	-	165 829	56 827
Matériel Informatique	442 555	25 167	-895	-	466 827	251 140	105 285	-26	356 399	110 428
Immobilisation en Cours ②	1 686 225	43 795	-	-	1 730 020	-	-	-	-	1 730 020
Total au 31/12/2012	13 695 999	424 298	35 464	-	14 084 833	2 781 596	691 494	34 595	3 438 495	10 646 338

❶ Le résultat des cessions de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Cumul Amort	VCN	Prix Cession	En DT
					(+/-) value
Cession Mercedes Benz 172 TU113	21 000	21 000	0	9 500	9 500
Cession Berlingo 86 TU 6074	133	133	0	2 500	2 500
Cession Partner 83 TU 3231	13 436	13 436	0	2 000	2 000
Vol du PC Portable	895	26	869	0	-869
TOTAL	35 464	34 595	869	14 000	13 131

❷ Les immobilisations en cours correspondent principalement aux travaux de construction du deuxième étage (département administratif) du nouveau siège social sis au 8, rue 8601 Z.I Chargaia I.

La société a suspendu momentanément ces travaux et a réservé les fonds initialement alloués à cette construction pour l'extension de ses activités d'exploitation.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012, un montant net de provisions de 17 752 166 DT contre 16 837 462 DT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 914 704 DT. Elle se ventile comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	3.1	18 465 729	18 056 236
Provisions / titres de participation	3.1	- 778 834	-1 286 173
Prêt au personnel		47 314	29 662
Provisions /prêts au personnel		-1 100	-1 100
Cautionnements accordés		49 894	69 674
Provisions / cautionnements accordés		-30 837	-30 837
Total		17 752 166	16 837 462

3.1 Titres de participation :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- L'acquisition de 19 625 actions « **PIMA** » pour un montant de 367 382 DT ;
- L'acquisition de 14 286 actions « **MERIDIANA** » pour un montant de 300 006 DT ;
- L'acquisition de 1 770 actions « **PALMA** » pour un montant de 30 855 DT ;
- La participation à l'augmentation du capital de « **BAYA DISTRIBUTION** » de 5 000 parts sociales pour un montant de 50 000 DT ;
- La participation à l'augmentation du capital « **CLIM** » de 500 parts sociales par la conversion des créances pour 5 000 DT.

Contre

- La cession de 25 000 actions « **JNAYNET MONTFLEURY** » pour un montant de 391 680 DT initialement acquis pour 343 750 DT.

Les détails de la composition du portefeuille titres de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, figurent au niveau du tableau suivant :

TITRES DE PARTICIPATION	En DT															
	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROV	REPRISE / DOTATION 2012	TOTAL PROVISIONS	VCN
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT				
PIMA	418 961	10	4 317 272	19 625	19	367 382	-	-	-	438 586	11	4 684 654	-	-	-	4 684 654
BTS	700	10	7 000	-	-	-	-	-	-	700	10	7 000	-	-	-	7 000
DAR EDDOHEN	500	100	50 000	-	-	-	-	-	-	500	100	50 000	50 000	-	50 000	-
GRANADA HOTEL	44 287	10	442 889	-	-	-	-	-	-	44 287	10	442 889	-	-	-	442 889
JNAYNET MONTFLEURY	25 000	14	343 750	-	-	-	25 000	14	343 750	-	-	-	101 408	-101 408	-	-
KOKET	22 547	107	2 412 004	-	-	-	-	-	-	22 547	107	2 412 004	612 830	-612 830	-	2 412 004
BAGNOLE	6 000	10	60 000	-	-	-	-	-	-	6 000	10	60 000	10 218	-10 218	-	60 000
MAISON TMIMI	17 166	103	1 761 789	-	-	-	-	-	-	17 166	103	1 761 789	-	-	-	1 761 789
JARGER	14 000	10	140 000	-	-	-	-	-	-	14 000	10	140 000	28 515	17 216	45 731	94 269
JNAYNA	2 625	100	262 500	-	-	-	-	-	-	2 625	100	262 500	-	-	-	262 500
SHAMSY	27 773	5	127 780	-	-	-	-	-	-	27 773	5	127 780	127 780	-	127 780	-
PALMA	42 073	11	481 418	1 770	17	30 855	-	-	-	43 843	12	512 273	355 421	99 902	455 323	56 950
STE PATRIMOINE	17 233	100	1 723 300	-	-	-	-	-	-	17 233	100	1 723 300	-	-	-	1 723 300
MERIDIANA	105 840	21	2 239 284	14 286	21	300 006	-	-	-	120 126	21	2 539 290	-	-	-	2 539 290
BAYA distribution	5 000	10	50 000	5 000	10	50 000	-	-	-	5 000	10	100 000	-	100 000	100 000	-
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000	-	-	-	-	-	-	50 060	53	2 666 000	-	-	-	2 666 000
CLIM	125	10	1 250	500	10	5 000	-	-	-	625	10	6 250	-	-	-	6 250
STE AUTO	79 000	10	790 000	-	-	-	-	-	-	79 000	10	790 000	-	-	-	790 000
STE STHS	1 800	100	180 000	-	-	-	-	-	-	1 800	100	180 000	-	-	-	180 000
<i>Total</i>			<u>18 056 236</u>			<u>753 243</u>			<u>-343 750</u>			<u>18 465 729</u>	<u>1 286 172</u>	<u>-507 338</u>	<u>778 834</u>	<u>17 686 895</u>

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 13 939 460 DT contre 13 560 214 DT au 31 décembre 2011.

Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

Désignation	Note	En DT	
		Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Stocks	4	4 554 236	4 442 527
Clients & comptes rattachés	5	4 865 213	5 866 326
Autres actifs courants	6	2 593 600	2 682 487
Placements & autres actifs financiers	7	957 457	502 521
Liquidités & équivalents liquidités	8	968 954	66 353
TOTAL		13 939 460	13 560 214

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde net de provisions de 4 554 236 DT, au 31 décembre 2012, contre 4 442 527 DT au 31 décembre 2011 ; soit une augmentation de 111 709 DT.

Désignation	En DT		
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011	Variation
Stocks	5 477 128	5 503 888	-26 760
Provisions / stocks	-922 892	-1 061 361	+138 469
TOTAL	4 554 236	4 442 527	111 709

Les stocks sous douane sont évalués à 241 048 DT au 31 décembre 2012 contre 1 015 405 DT au 31 décembre 2011.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2012, la rubrique « Clients et Comptes rattachés » totalise un montant net de 4 865 213 DT contre 5 866 326 DT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 1 001 113 DT.

Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	En DT	
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Clients ordinaires (*)	5 072 113	5 195 127
Clients, effets à recevoir	188 342	625 374
Clients douteux	987 939	1 443 227
Total brut	6 248 394	7 263 728
Provisions/dépréciation comptes clients	-1 383 181	- 1 397 402
total net	4 865 213	5 866 326

(*) Y compris les valeurs à encaisser (2 048 458DT au 31/12/2012 contre 1 678 617DT au 31/12/2011).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 2 593 600 DT au 31 décembre 2012, contre 2 682 487 DT, au 31 décembre 2011.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

Désignation	En DT	
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Fournisseurs, avances & acomptes	764 480	394 946
Prêts au personnel	106 900	72 027
État, impôts & taxes	1 386 420	1 299 908
Débiteurs divers (*)	564 963	914 408
Compte d'attente	17 259	8 551
Charges constatées d'avance	178 608	186 515
Provisions sur dépréciation actif	-425 030	-193 868
TOTAL	2 593 600	2 682 487

(*) Le solde de la rubrique « Débiteurs Divers » correspond essentiellement aux intérêts sur placement pour un montant de 95 005 DT, aux ristournes fournisseurs étrangers pour un montant de 263 567 DT et aux soldes des comptes intergroupe pour un montant de 67 020 DT.

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

Désignation	En DT	
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Alhifadh Sicav	1 972	1 981
Placement JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340
Placement JNAYNA	441 200	441 200
Placement SHAMSY ❶	1 819 646	-
Tunisie placement	6 225	6 225
Provision sur Placement ❷	-1 370 926	-6 225
Total	957 457	502 521

❶ Le total de ces décaissements au profit de la société SHAMSY est généré par les conventions suivantes :

DATE DE LA CONVENTION	MONTANT EN DT	DECAISSEMENTS EN DT	PERIODE	TAUX	PRODUITS ANNEE 2012 EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
08/05/2012	58 000	58 000	6 MOIS RENOUELABLE	8%		31/05/2012
11/06/2012	49 085	49 085	6 MOIS RENOUELABLE	8%		24/07/2012
24/06/2012	61 000	61 000	6 MOIS RENOUELABLE	8%	8 676	24/07/2012
29/09/2012	80 000	80 000	6 MOIS RENOUELABLE	8%		20/09/2012
26/12/2012	1 610 000	1 571 561	1 AN RENOUELABLE	8%		26/12/2012
TOTAL	1 858 085	1 819 646			8 676	

❷ Le détail des provisions se présente comme suit :

Désignation	En DT Montant
Placement JNAYNET EL MANAR	59 340
Placement JNAYNA	441 200
Placement SHAMSY	864 161
Tunisie Placement	6 225
Total	1 370 926

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des Liquidités et équivalents de liquidités a passé de 66 353 DT au 31 décembre 2011, à 968 954 DT au 31 décembre 2012 ; soit une augmentation de 902 601 DT.

Ces soldes se détaillent comme suit :

Désignation	En DT	
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Effets remis à l'encaissement	2 337	2 337
Effets remis à l'escompte	1 138	1 138
Banques	945 887	54 251
Caisse	24 185	13 220
Provision / effets non encaissés	-4 593	-4 593
Total	968 954	66 353

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent, au 31 décembre 2012, un montant de 14 240 668 DT contre 14 743 750 DT, au 31 décembre 2011 ; soit une diminution de -503 082 DT.

Désignation	Note	En DT	
		Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Capitaux propres avant résultat	9	14 750 735	14 678 999
Résultat de l'exercice		-510 067	64 751
Total		14 240 668	14 743 750

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

Désignation	Note	En DT	
		Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
9.1 Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves légales		1 000 000	1 000 000
Autres réserves		3 273 503	3 273 503
Réserves pour fonds social	9-1	164 100	157 115
Avoirs des actionnaires		- 150 183	- 150 183
Résultat reporté		3 463 315	3 398 564
Total		14 750 735	14 678 999

Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2011	Ressources		Emplois		Reclass.	Solde au 31.12.2012
		Produits du compte fonds social	Rembour.	Prêts accordés	Dépenses à fonds perdus		
Trésorerie	40 650	2 962	148 991	(171 680)	(22)	0,000	20 901
Échéances à plus d'un an							
Prêt au personnel	29 662	4 045	(76 964)	182 480		(91 910)	47 313
Échéances à moins d'un an							
Prêt au personnel	72 027		(72 027)			106 400	106 400
Rembours. prêt personnel en cours	14 776					(14 490)	286
Prêts accordés non encore servis				(10 800)			(10 800)
Dépenses à fonds perdus							
Commissions bancaires							
Solde réserve pour fonds social	157 115	7 007	0	0	(22)	0	164 100

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

DESIGNATION	Capital Social	Réserve légale	Réserve pour réinv. exonéré	Autres réserves	Réserve pour fonds social	Actions Propres	Résultat Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011	7 000 000	1 000 000	1 880 000	1 393 503	157 115	(150 183)	3 398 564	64 751	14 743 750
Affectat° Résultat de l'exercice 2011 Suivant décision de l'AGO du 28/06/2012							64 751	(64 751)	0
Mouvements 2012					6 985			(510 067)	(503 082)
Solde au 31/12/2012	7 000 000	1 000 000	1 880 000	1 393 503	164 100	(150 183)	3 463 315	(510 067)	14 240 668

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2012, un montant de 28 102 467 DT contre 26 569 692 DT au 31 décembre 2011 ; soit une augmentation de 1 532 775 DT.

Désignation	En DT	
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Passifs non courants	7 115 396	8 372 690
Passifs courants	20 987 071	18 197 002
Total	28 102 467	26 569 692

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :**NOTE 10 – EMPRUNTS**

Les emprunts à long et moyen terme présentent, au 31 décembre 2012, un solde de 7 109 956 DT contre un solde de 8 367 250 DT au 31 décembre 2011 ; soit une diminution de 1 257 294 DT.

Désignation	En DT	
	Echéance + 1 an	Echéance - 1 an
AMEN BANK (633.333 D)	92 039	115 172
AMEN BANK (566.666 D)	180 968	106 427
AMEN BANK(400.000 D)	115 392	92 086
AMEN BANK(2.000.000D)	1 237 937	310 230
AMEN BANK (300.000 D)	253 571	46 429
BIAT (1.800.000 D)	171 429	342 857
BIAT (2.664.000D)	1 636 039	476 001
BIAT (1.500.000D)	1 082 967	233 657
BIAT (2.000.000D)	700 000	400 000
BIAT (1.000.000D)	53 571	214 286
BIAT (1.000.000D)	599 918	157 736
BT (1.250.000D)	833 333	416 665
Bz (554 931 D)	-	554 931
CIL (CONTRAT N°152352)	-	3 817
CIL (CONTRAT N°152386)	-	2 970
CIL (CONTRAT N°152372)	-	4 837
CIL (CONTRAT N°152735)	-	4 751
CIL (CONTRAT N°152733)	3 484	7 902
CIL (CONTRAT N°152960)	3 789	14 396
CIL (CONTRAT N°153135)	5 027	8 044
CIL (CONTRAT N°153689)	29 861	15 995
CIL (CONTRAT N°153688)	28 815	13 930
HANIBAL (CONTRAT N°191870)	69 490	21 312
CIL (CONTRAT N°153045)	12 326	27 914
Total	7 109 956	3 592 345

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Au 31 décembre 2012, le solde des passifs courants s'élève à 20 987 071 DT contre 18 197 002 DT au 31 décembre 2011 ; soit une augmentation de 2 790 069 DT entre les deux périodes. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Note	En DT	
		Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Fournisseurs & comptes rattachés	11	5 856 147	4 996 742
Autres passifs courants	12	1 243 319	991 232
Autres passifs financiers	13	11 179 664	10 018 115
Concours bancaires	14	2 707 941	2 190 913
Total		20 987 071	18 197 002

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 5 856 147 DT au 31 décembre 2012 contre 4 996 742 DT au 31 décembre 2011.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

Désignation	En DT	
	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Fournisseurs d'exploitation	4 806 412	4 124 023
Fournisseurs d'exploit° effets a p.	367 539	256 310
Fournisseurs d'immobilisation	656 714	572 527
F. d'Immob. Effets à payer	23 949	28 019
Fournisseurs, factures non parv.	1 533	15 864
Total	5 856 147	4 996 742

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 1 243 319 DT au 31 décembre 2012, contre 991 232 DT au 31 décembre 2011.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

Désignation	Note	En DT	
		Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Personnel et comptes rattachés	12-1	277 670	235 471
Etat, impôts & taxes	12-2	145 335	82 741
Associés, comptes courants		21 657	21 657
Créditeurs divers		507 149	461 541
Compte d'attente		1 300	1 300
Provisions/différence de change		132 494	41 165
Produits constatés d'avance		24 116	28 102
Clients, avances & acomptes/cde		133 598	119 255
Total		1 243 319	991 232

12.1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élevant à 277 670 DT au 31 décembre 2012, regroupe les postes suivants

Désignation	En DT	
	Montant	
Rémunérations dues	437	
Opposition sur salaire	1 077	
Provisions pour congés à payer	140 698	
Prime	135 458	
Total	277 670	

12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 145 335 DT, se détaille comme suit :

Désignation	En DT	
	Montant	
Etats, receveur des finances	142 815	
Etats, receveur des régis municipales	2 520	
Total	145 335	

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 11 179 664 DT au 31 décembre 2012, contre 10 018 115 DT au 31 décembre 2011.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

Désignation	Note	En DT	
		Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Emprunts à moins d'un an	10	3 592 345	2 393 183
Billets de trésorerie	13-1	1 964 620	2 916 667
Autres concours bancaires	13-2	5 577 947	4 653 216
Intérêts courus / emprunts	13-3	44 752	55 049
Total		11 179 664	10 018 115

13.1 Billets de trésorerie :

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2012	31/12/2011
Billet de trésorerie Hifadh	1 000 000	1 750 000
Billet de trésorerie TQB	250 000	500 000
Billet de trésorerie Amen Bank	350 000	-
Emprunts sicav Axis	-	500 000
Emprunts Méridiana	164 620	-
Emprunts Chic	200 000	-
Emprunts My Car	-	166 667
TOTAL	1 964 620	2 916 667

13.2 Autres concours bancaires :

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2012	31/12/2011
Financement droit de douanes BIAT	651 000	128 200
Financement droit de douanes AB	891 130	680 177
Financement droit de douanes BS	108 260	727 940
Financement droit de douanes TQB	119 317	199 247
Financement droit de douanes BTK	421 647	356 665
Crédit Mourebha ZITOUNA	1 305 814	730 861
Financement devises	2 080 779	1 830 126
TOTAL	5 577 947	4 653 216

13.3 Intérêt courus :

Au 31 décembre 2012, les détails des intérêts courus se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts courus BT 1 250 000	748	0
Intérêts courus BIAT 2 000 000	6 612	9 016
Intérêts courus BIAT 1 000 000	489	881
Intérêts courus AB 400 000	977	1 383
Intérêts courus BIAT 1800 000	1 348	2 247
Intérêts courus AB 633 333	3 579	5 428
Intérêts courus AB 566 666	1 395	1 853
Intérêts courus BZ 554 931	172	0
Intérêts courus AB 300 000	912	0
Intérêts courus BIAT 1 000 000	1 384	1 655
Intérêts courus BIAT 1 500 000	3 803	4 333
Intérêts courus BIAT 2 664 000	23 333	28 253
Total	44 752	55 049

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 2 707 941 DT au 31 décembre 2012, contre 2 190 913 DT, au 31 décembre 2011.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

En DT

Désignation	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2011
Banque de l'Habitat	81 519	241 622
Banque Internationale Arabe de Tunisie	610 288	202 456
Attijari Bank	621 741	394 976
Stusid Bank	-	9 511
Tuniso-Qatarie Bank	186 318	194 051
Amen Bank	467 372	366 560
Société Tunisienne de Banque	82 809	156 169
Banque Tuniso-Koweitienne	348 804	372 148
Banque Tuniso-Libyenne	29	10
Banque de la Tunisie	309 061	253 410
TOTAL	2 707 941	2 190 913

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié se présente comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2012	SOLDE 31.12.2011
+Revenus	39 072 592	36 626 285
- Cout des ventes	-31 253 228	- 29 658 754
= Marge brute	7 819 364	6 967 531
- Charges d'exploitation	- 5 075 454	- 5 035 826
+Produits d'exploitation	228 593	238 628
= Resultat d'exploitation	2 972 503	2 170 333
- Charges hors exploitation	- 3 413 465	- 2 589 630
+Produits hors exploitation	227 976	585 091
= Resultat avant impot	-212 986	165 794
- Impot sur les benefices	-297 081	- 101 043
= Resultat net de l'exercice	-510 067	64 751

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés concernent des ventes en hors taxes déduction faites des ristournes sur ventes, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2012	31/12/2011
- Chiffre d'affaires	40 236 330	37 590 032
- Ristourne	- 1 163 738	- 963 747
TOTAL	39 072 592	36 626 285

NOTE R2 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces revenus, totalisant un montant de 228 593 DT, proviennent, principalement, des revenus générés par :

- La location d'un étage du local situé à rue Ali Dargouth au centre ville de Tunis (pour un montant de 50 443 DT) ;
- La location de l'ancien siège social de la STEQ sis au 05, rue 8603 la Charguia I (pour un montant de 56 923 DT) ;
- La location d'une partie du local de la STEQ sis au 08, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 118 600 DT) ;
- La souscription au programme de l'avance sur la taxe de formation professionnelle prévue par les articles de 27 à 29 de la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique (pour un montant de 2 627 DT).

NOTE R3 – CHARGES DE L'EXERCICE

Les charges, enregistrées au cours de l'exercice 2012 (hors impôt sur les bénéfices), totalisent un montant de 39 742 147 DT contre un montant de 37 284 210 DT au 31 Décembre 2011.

Le tableau comparatif des charges se présente comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2012	SOLDE 31.12.2011
Achats consommés	31 623 455	30 036 230
Services extérieurs	249 053	201 896
Autres services extérieurs	1 213 253	1 177 495
Charges divers ordinaires	17 609	194 989
Charges du personnel	2 564 331	2 403 590
Charges financières	2 399 673	2 295 727
Impôts, taxes & versements ass.	190 086	196 743
Dotations aux amortissements	693 893	756 184
Dotations aux provisions	2 454 110	1 434 683
Reprise sur amortissement&provisions	- 1 416 868	- 1 125 039
Transfert de charges	-197 532	-228 838
Gains de changes	-48 916	-59 450
TOTAL DES CHARGES	39 742 147	37 284 210

Les principales variations des postes de charges concernent, par ordre d'importance, les comptes suivants :

- L'augmentation des achats de 1 587 KDT est la conséquence de l'augmentation du chiffres d'affaires relatif à l'exercice 2012 ;
- L'augmentation des charges d'entretien des véhicules de 48 KDT, est due à l'augmentation de l'âge moyenne des véhicules de livraison ;
- L'évolution des charges du personnel de 161 KDT, est due principalement à l'augmentation des salaires et l'augmentation des primes accordées;
- L'augmentation des charges financières est due, principalement, à la variation défavorable du taux de change des devises.

NOTE R4 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers, enregistrés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 49 697 DT, proviennent essentiellement des placements à court terme au sein des sociétés SHAMSY (8 676 DT), JNAYNET EL MANAR (4 760 DT) et JNAYNA (35 393 DT).

NOTE R5 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus value sur cession du matériel de transport (14 000 DT), de la plus value sur cession des titres de participation (47 930 DT) et de la reprise sur provisions des titres de participation vendues (101 408 DT).

NOTE R6 – IMPOT SUR LES BENEFICES

Le montant de l'impôt sur les bénéfices a atteint 297 081 DT au 31 décembre 2012. La détermination de l'impôt sur les bénéfices est faite conformément à la législation tunisienne en vigueur.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2012, la trésorerie nette dégagée par la société STEQ a atteint -1 737 868 DT contre -2 123 442 DT au 31 décembre 2011 ; soit une variation de 385 574 DT ainsi ventilée :

DESIGNATION	NOTE	En DT
		31/12/2012
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	F.EX	9 815 481
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	F.IN	-2 501 058
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	F.FI	-6 928 849
TOTAL		385 574

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Au 31 Décembre 2012, ces flux dégagant un solde 9 815 481 DT, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT
		31/12/2012
Encaissements reçus des clients	F.EX.1	46 881 063
Sommes versées aux fournisseurs	F.EX.2	-23 597 760
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	F.EX.3	-2 271 603
Paiements à l'état	F.EX.4	-10 048 392
Intérêts de gestion payés	F.EX.5	-1 676 208
Autres encaissements	F.EX.6	692 445
Autres décaissements	F.EX.7	-164 064
TOTAL		9 815 481

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Au 31 Décembre 2012, ce poste totalisant 46 881 063 DT se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	En DT
Encaissements Clients (Espèce)		4 390 536
Encaissements Clients (Chèques + Effets)		42 490 527
TOTAL		46 881 063

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Au 31 Décembre 2012, ce poste totalisant -23 589 760 DT se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	En DT
Achats non stockés		-38 317
Services extérieurs		-33 499
Autres services extérieurs		-321 425
Fournisseurs d'exploitation		-23 204 519
TOTAL		-23 597 760

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalisant -2 271 603 DT, au 31 Décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	En DT
Décassements suite à l'octroi de prêts au personnel		-183 780
Encaissement suite au remboursement des prêts personnel		138 763
Assurances groupe		-85 321
Rémunérations dues		-1 574 797
Dons au personnel		-54 022
Charges sociales		-512 446
TOTAL		-2 271 603

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalisant -10 048 392 DT, au 31 Décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	En DT
Retenues à la source, TFP, FOPROLOS, Droit de timbre et TCL		-611 945
Droits de douane		-9 404 494
Autres Impôts & taxes		-31 953
TOTAL		-10 048 392

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalisant -1 676 208 DT, au 31 Décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	En DT
Intérêts sur emprunts		-555 174
Intérêt sur billets de trésor		-62 126
Intérêt sur compte courant débiteur		-92 486
Intérêt sur autres opérations bancaires		-966 422
TOTAL		-1 676 208

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalisant 692 445 DT au 31 Décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	En DT
Remboursement note de débit intergroupe		129 398
Remboursement cautions		20 793
Encaissements loyers		207 965
Encaissement polices d'assurance		4 385
Encaissement placement ISTETHMAR		100 559
Autres encaissements		229 345

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe diverses opérations de décaissement dont notamment les cautions versées (38 950 DT) et le placement ISTETHMAR (100 000 DT).

NOTE FI : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde -2 501 058 DT au 31 Décembre 2012, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	NOTE	31/12/2012
Décaissements affectés à l'acquisition d'immob. Corpo. et incorp.	F.I.1	- 608 720
Encaissements provenant de la cession d'immob. Corpo. et incorp.	F.I.2	+14 000
Décaissements affectés à l'acquisition d'immob. financières	F.I.3	-767 687
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières	F.I.4	+ 391 680
Autres encaissements	F.I.5	289 315
Autres décaissements	F.I.6	-1 819 646
TOTAL		-2 501 058

NOTE FI.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Au 31 Décembre 2012, les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations totalisant un montant de 608 720 DT, concernent, principalement, les dépenses liées à l'édification du nouveau centre d'exploitation de la STEQ.

NOTE FI.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Au 31 Décembre 2012, les encaissements suite aux cessions d'immobilisations, totalisant un montant de 14 000 DT résultent, principalement, de la vente de trois véhicules.

NOTE FI.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux décaissements suite à l'acquisition des titres de participation de la société PIMA (367 KDT), la société PALMA (30 KDT), la société BAYA DISTRIBUTION (50 KDT), et la société MERIDIANA (300 KDT).

NOTE FI.4 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations financières, au 31 Décembre 2012, totalisant un montant de 391 KDT proviennent de la vente des titres JANAYNET MONTFLEURY.

NOTE FI.5 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste correspond aux dividendes encaissés auprès de la société PIMA ; soit un montant de 289 KDT.

NOTE FI.6 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspond aux montants des placements chez la société SHAMSY.

NOTE FF : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagant un solde négatif de 6 928 849 DT au 31 Décembre 2012, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	NOTE	31/12/2012
Encaissements provenant des emprunts	F.F.1	+19 648 651
Remboursements d'emprunts	F.F.2	-26 578 700
Autres encaissements		1 200
TOTAL		-6 928 849

NOTE FF.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements provenant des emprunts se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (9 212 178 D) ;
- Les billets de trésorerie émis (7 236 473 D) ;
- Les crédits auprès des établissements bancaires (1 550 000 D) ;
- Les placements des sociétés du groupe (1 650 000 D).

NOTE FF.2- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2012, concernent :

- les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (9 113 054 DT) ;
- les billets de trésorerie échus et réglés (7 400 000 DT);
- le règlement des échéances 2012 des crédits à long & moyen terme (10 065 647 DT).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

1) TRANSACTIONS REALISEES

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » ont pour objet l'importation et la vente des produits suivants :

- Carrosserie (tôle, pare-choc...);
- Pare-brise.

Le volume des opérations réalisées avec cette société, en 2012, se détaille comme :

DESIGNATION	SOLDE 2011	En DT		
		CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 EN TTC	REGLEMENT 2012	SOLDE 2012
CLIENTS, FACTURES A PAYER	139 332	910 756	1 045 600	4 488
CLIENTS, EFFET A RECEVOIR				23 146
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	1 084 098			401 756
TOTAL CREANCES				429 390

2) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a loué à la société "EXPERT AUTO", un espace de stockage faisant partie d'un local sis a la CHARGUIA I et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est majoré de 5% à compter de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des loyers constatés en produits au titre de l'année 2012, s'élève à 60 000 DT.

3) CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DE LA BIAT

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit de la BIAT pour le compte de la société EXPERT AUTO en garantie du remboursement d'un crédit à moyen terme pour un montant principal de 200 000 DT.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE KOKET

1) PROMESSES DE VENTE

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghuan, détaillés comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2012, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 338 268 DT. Ce montant a été provisionné à hauteur de 130 365 DT.

C- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE EXPRESS ASCENSEUR

1) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé en date du 06/01/2007, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a mis à la disposition de la société "EXPRESS ASCENSEUR S.A", le premier étage et la mezzanine, ainsi que six places de parking d'un ensemble immobilier sis au

34, rue ALI DARGHOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT HT payable par trimestre et d'avance. Ce loyer est majoré de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} avril 2007 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des loyers constatés en produits au titre de l'année 2012, s'élève à 50 443 DT en HT.

D- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE PATRIMOINE

1) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé en date du 15/11/2009, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a loué à la société "PATRIMOINE", deux bureaux de son local sis à l'immeuble situé au 5, Rue 8603 Charguia 1, moyennant un loyer mensuel de 200 DT en HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année.

Cette location prend effet à partir du 15 novembre 2009 pour une durée d'une année. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

Le montant des loyers constatés en produits au titre de l'année 2012, s'élève à 2 663 DT. Faute de règlement, ce montant a été totalement provisionné.

E- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE NAKCHA

1) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé en date du 01/06/2010, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a loué à la société "NAKCHA", un bureau d'une superficie cumulée de 32 m² au deuxième étage sis à l'immeuble situé au 5, Rue 8603 Charguia 1, moyennant un loyer mensuel de 200 DT en HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} juin 2010 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des loyers constatés en produits au titre de l'année 2012, s'élève à 2 593 DT. Faute de règlement, ce montant a été totalement provisionné.

F- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE SHAMSY

1) CONVENTIONS REALISEES

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au cours de l'année 2012, les produits financiers générés par ces conventions et constatés par la société « STEQ » totalisent 8 676 DT.

Au 31/12/2012, le montant versée par la société « STEQ » à atteint 1 819 646 DT. La « STEQ » a provisionné une partie de ce montant soit 864 161 DT.

2) CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DE L'AMEN BANK

La « STEQ » a consenti deux cautions solidaires au profit de l'AMEN BANK pour le compte de la société « SHAMSY » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 2 150 000 DT et 650 000 DT.

En 2013, La « STEQ » a obtenu une main levée auprès de l'AMEN BANK sur les deux cautions.

G- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE PALMA

1) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a mis à la disposition de la société "PALMA", 9 bureaux aménagés, et ce, pour l'exercice de ses activités administratives, moyennant un loyer annuel de 18 000 DT HT. Ce loyer est majoré de 5% à compter de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux années. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

Le montant des loyers constatés en produits durant l'année 2012, s'élève à 18 000 DT.

H- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE AREM GROUP

1) CONVENTIONS REALISEES

La société "AREM GROUP S.A" et la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" ont conclu en date du 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT en HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT en HT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1^{er} septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention, et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT.

Par un avenant en date du 1^{er} février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Au titre de l'exercice 2012, le montant total facturé à la STEQ s'élève à 180 000 DT.

2) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a mis à la disposition de la société "AREM GROUP", deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est majoré de 5% à compter de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des loyers constatés en produits durant l'année 2012, s'élève à 40 000 DT

I- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE MY CAR

1) CONVENTIONS REALISEES

En vertu de la convention signée en date du 17/09/2010, la société "MY CAR" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 166 667 DT, moyennant une rémunération au taux de 6,2%. Ce crédit est réglé en totalité en 2012.

Au titre de l'exercice 2012, les charges financières générées par cette convention totalisent 5 743 DT.

2) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé en date du 01/05/2011, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a mis à la disposition de la société "MY CAR", un local à usage commercial sis au RDC du local sis au 05, Rue 8603 Charguia 1 Tunis et un local administratif comportant cinq bureaux avec un hall pour secrétariat sis au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 50 000 DT en HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année par rapport à l'année précédente, et ce, à partir du 01/05/2012.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} mai 2011 pour une période d'une année. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

Le montant des loyers constatés en produits durant l'année 2012, s'élève à 51 667 DT.

J- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE CHIC

1) CONVENTION REALISEE

En vertu de la convention signée en date du 17/10/2012, la société "CHIC" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 350 000 DT, moyennant une rémunération au taux de 8%. Ce crédit a été réglé à raison de 150 000 DT en 2012.

Au titre de l'exercice 2012, les charges financières générées par cette convention totalisent 5 589 DT.

K- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE MERIDIANA

1) CONVENTIONS REALISEE

- En vertu de la convention signée en date du 19/09/2012, la société "MERIDIANA" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 600 000 DT, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 20/09/2012, la société "MERIDIANA" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 700 000 DT, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Ce crédit a été réglé à raison de 1 135 380 DT en 2012.

Au 31/12/2012, les charges financières générées par cette convention totalisent 15 321 DT.

L- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE CLIM

1) CONVENTION REALISEE

La société "CLIM" et la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" ont conclu en date du 1^{er} juin 2012, une convention d'entretien de l'installation de conditionnement d'air.

Les frais d'entretien convenus sont fixés à un forfait annuel de 3 600 DT en HT, payable semestriellement à raison de 1 800 DT. Ces frais sont révisables chaque année de 5% HT.

Au 31/12/2012, le montant total facturé à la STEQ s'élève à 1 800 DT.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés se ventilent ainsi :

I.1- Nantissements et Hypothèques

Engagement envers la BIAT :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 480 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (4,5 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle n°42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier n°53472 dénommé "ARD ELHARROUBA" ;

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle n°42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier n°53472 dénommé "ARD ELHARROUBA".

* En couverture du crédit à moyen-terme (2,664 MDT) :

- Nantissement de cinquante mille (50 000) Parts Sociales JNAYNET EL MANAR.

* En couverture des crédits à moyen-terme de la société EXPERT AUTO :

- Caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société EXPERT AUTO dans le cadre des lignes de crédits à moyen-terme contractés par cette dernière pour un montant de 200 000 DT.

Engagements envers L'AMEN BANK :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 5 000 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (1,9 MD) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété "TEMIMI" (Parcelle n°693 et n°694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n°8).

* En couverture des crédits de gestion de la Société SHAMSY:

- Caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société SHAMSY dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 800 000 DT. En 2013, la société STEQ a obtenu une main levée auprès de l'AMEN BANK.

Engagements envers STB BANK :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 600 000 DT.

Engagements envers la BTK :

* En couverture de crédits de gestion

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers BANK ZITOUNA :

* En couverture des crédits MOURABHA

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 302 720 DT.

I.2- EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS :

Au 31 Décembre 2012, les effets escomptés non échus s'élèvent à 9 056 336 DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 31 décembre 2012, les créances professionnelles non échus cédées s'élèvent à 2 217 309 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- Caution

- Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;

- Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 2 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;

- Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 13 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).

II.2- Nantissements

* Nantissement donné par MONSIEUR JAMEL AREM

- Nantissement de 100 000 actions STEQ accordé par Monsieur JAMEL AREM pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de l'Amen Bank, en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;

- Nantissement de 80 000 actions STEQ accordé par Monsieur JAMEL AREM pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société CONSULT INTERNATIONAL

- Nantissement de 44 000 actions STEQ accordé par la société CONSULT INTERNATIONAL pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT ;

- Nantissement de 8 000 actions STEQ accordé par la société CONSULT INTERNATIONAL pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société EXPRESS ASCENSEUR

- Nantissement de 56 000 actions STEQ accordé par la société EXPRESS ASCENSEUR pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 42 343 135 DT et un résultat déficitaire de 510 067 DT au 31 décembre 2012.

I- RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", arrêtés au 31 décembre 2012, ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec les réserves ci-après exprimées.

III- FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES

- 1) La rubrique « immobilisations corporelles » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI CHARGUIA 1 et construits par la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » pour une valeur nette de 6 709 202 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du matériel d'exploitation, des équipements de bureaux et du matériel informatique totalisant une valeur nette de 179 081 DT.

- 2) Ainsi qu'il en est fait mention à la note 7 aux états financiers, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a conclu avec la société « SHAMSY » des conventions de placement pour un total de 1 858 085 DT. Au 31/12/2012, le montant versé par la société « STEQ » a atteint 1 819 646 DT. La « STEQ » a provisionné ces créances à hauteur de 864 161 DT.

Par ailleurs, sur la base des informations financières qui nous ont été communiquées, la société « SHAMSY » présente une dégradation de l'ensemble de ses indicateurs financiers. Une provision complémentaire pour un montant de 855 485 DT aurait du être constatée, afin de couvrir le risque éventuel de dépréciation de ces créances.

IV- OPINION AVEC RESERVES SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, sous réserves de l'incidence des points (1) et (2) ci-dessus mentionnés, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du code des sociétés commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001.

Tunis, le 9 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management & Auditing

Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(ARTICLES 200& 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES)
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2012

1.1- CONVENTION AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

La Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" a conclu avec la société "AREM GROUP SA", le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Les honoraires ont été fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention, et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1^{er} février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006 et l'avenant a été ratifié par le conseil d'administration réuni en date du 25 février 2010.

Au titre de l'exercice 2012, le montant total facturé à la STEQ s'élève à 180 000 DT HT.

1.2-CONVENTION AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

La Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" loue à la société « EXPRESS ASCENSEUR », le premier étage, la mezzanine et six places de parking d'un ensemble immobilier sis au 34, rue ALI DARGHOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT HT.

Ce loyer est majoré de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année, et ce, à partir du 1^{er} avril 2007 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 22 février 2007.

Les loyers constatés et réglés durant l'exercice 2012, s'élèvent à 50 443 DT HT.

1.3- TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

La société tunisienne d'équipement « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique), et ce, par la création d'une nouvelle filiale dénommée « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » sont conditionnées comme suit :

- un taux de marge brute de 6% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 16 Août 2010.

Le volume des opérations réalisé avec cette société, en 2012, se détaille comme suit :

En DT				
DESIGNATION	SOLDE 2011	CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 EN TTC	REGLEMENT 2012	SOLDE 2012
CLIENTS, FACTURES A PAYER	139 332	910 756	1 045 600	4 488
CLIENTS, EFFET A RECEVOIR	-	-	-	23 146
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	1 084 098	-	-	401 756
TOTAL CREANCES AU 31.12.2012				429 390

1.4- CONVENTION AVEC LA SOCIETE « MY CAR »

En vertu de la convention signée en date du 17/09/2010, la société "MY CAR" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 166 667 DT, pour une période d'une année, moyennant une rémunération au taux de 6,2%. Ce crédit est réglé en totalité en 2012.

En 2012, les charges financières constatées par la société "STEQ" au titre de cette convention totalisent 5 743 DT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 16 août 2010.

1.5- CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a alloué divers crédits à des sociétés liées. Ils se détaillent ainsi :

En DT				
PARTIE LIEE	DATE	MONTANT	TAUX	PRODUITS CONSTATES EN 2012
JNAYNET EL MANAR	14/10/2010	44 340	8%	4 760
	18/11/2010	15 000	8%	

JNAYNA MED V	17/09/2010	166 667	8%	35 393
	08/11/2010	10 000	8%	
	08/12/2010	264 533	8%	
TOTAL		500 540		40 153

Ces conventions ont été ratifiées par votre conseil d'administration réuni en date du 18 mars 2011.

Faute de remboursement, ce montant a été totalement provisionné en principal et intérêts cumulés pour les montants respectifs de 500 540 DT et 86 328 DT.

1.6- PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

La société « STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillés comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2012, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 338 268 DT. Ce montant a été provisionné dans la limite de 130 365 DT.

Ces promesses ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni en date du 23 avril 2010.

1.7- CAUTIONS SOLIDAIRES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE « SHAMSY »

La « STEQ » a consenti deux cautions solidaires au profit de l'AMEN BANK pour le compte de la société « SHAMSY » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 2 150 000 DT et 650 000 DT.

Ces cautions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 25/01/2010 et celui du 16/12/2011.

En 2013, La « STEQ » a obtenu une main levée auprès de l'AMEN BANK sur les deux cautions.

1.8- CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 5, RUE 8603 ZI CHARGUIA I

La Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 5, rue 8603 ZI Charguia I au profit des sociétés liées, et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT EN DT	DATE	RATIFICATION DU CA
NAKCHA	UN BUREAU	2 593	01/06/2010	13/04/2012
PATRIMOINE	DEUX BUREAUX	2 663	01/01/2011	13/04/2012
MY CAR	UN LOCAL ADMINISTRATIF SIS AU 1ER ETAGE	51 667	01/05/2011	03/08/2011

1.9- CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 8, RUE 8601 ZI CHARGUIA I

La Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit des sociétés liées, et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT EN DT	DATE	DUREE
AREM GROUP SA	2 ETAGES AMENAGES	40 000	01/01/2011	2 ANS
PALMA	9 BUREAUX AMENAGES	18 000	01/01/2011	2 ANS
EXPERT AUTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	60 000	01/01/2011	2 ANS

Ces conventions ont été ratifiées par votre conseil d'administration réuni en date du 13 Avril 2012.

1.10- CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DE LA BIAT

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit de la BIAT pour le compte de la société EXPERT AUTO en garantie du remboursement d'un crédit à moyen terme pour un montant en principal de 200 000 DT.

Cette caution a été ratifiée par votre conseil d'administration du 03 Août 2011.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

2.1- FRAIS RELATIFS AUX MISSIONS EXCEPTIONNELLES CONFIEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MR JAMEL AREM

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la STEQ, en Tunisie et à l'étranger, le conseil d'administration réuni en date du 04 mars 2013 a confié au président du conseil d'administration M. Jamel AREM des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société.

Ces missions ont occasionné, pour l'année 2012, des frais de déplacement et de communication de 156 961 DT.

La société a mis aussi à la disposition du président du conseil d'administration une voiture de fonction.

Cette décision a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 04 Mars 2013.

2.2- CONVENTION AVEC LA SOCIETE « CLIM »

La Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a conclu avec la société "CLIM", en date du 1^{er} Juin 2012, une convention d'entretien de l'installation de conditionnement d'air, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les frais d'entretien convenus sont fixés à un forfait annuel de 3 600 DT en HT, payable semestriellement à raison de 1 800 DT. Ces frais sont majorés chaque année de 5%.

Au titre de l'exercice 2012, le montant total facturé à la STEQ s'élève à 1 800 DT HT.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 20 Septembre 2012.

2.3- CONVENTION DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec la société SHAMSY qui se détaillent comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	MONTANT EN DT	PERIODE	TAUX	PRODUITS ANNEE 2012 EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
08/05/2012	58 000	6 MOIS RENOUELABLE	8%	8 676	31/05/2012
11/06/2012	49 085	6 MOIS RENOUELABLE	8%		24/07/2012
24/06/2012	61 000	6 MOIS RENOUELABLE	8%		24/07/2012
29/09/2012	80 000	6 MOIS RENOUELABLE	8%		20/09/2012
26/12/2012	1 610 000	1 AN RENOUELABLE	8%		26/12/2012
TOTAL	1 858 085			8 676	

Au 31/12/2012, le montant versé par la société « STEQ » a atteint 1 819 646 DT. La « STEQ » a provisionné une partie de ce montant ; soit 864 161 DT.

2.4- ACQUISITIONS ET CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2012, la société "STEQ" a réalisé les acquisitions de titres de participation suivantes :

DESIGNATION	NOMBRE ACTIONS	VALEUR EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
PIMA	19 625	367 382	13/04/2012
PALMA	1 770	30 855	24/07/2012
MERIDIANA	14 286	300 006	21/02/2012
BAYA	5 000	50 000	04/03/2013
DISTRIBUTION CLIM	500	5 000	20/09/2012

Les cessions des titres de participation relatives à l'exercice 2012, se présentent comme suit :

DESIGNATION	DONNEES AU 31/12/2011		CESSION		RESULTAT DE CESSION	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	QUANTITE	VALEUR EN DT	QUANTITE	VALEUR EN DT		
JNAYNET MONTFLEURY	25 000	343 750	25 000	391 680	47 930	20/09/2012

2.5- CREDITS CONTRACTES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

La Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a contracté, durant l'exercice 2012, les crédits suivants :

2.5.1- CREDITS A MOYEN TERME

Les crédits à moyen terme se présentent ainsi :

ORGANISME	MONTANT EN DT	DUREE	DATE DE DEBLOCAGE	TAUX	En DT
					DATE D'AUTORISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
BT AMEN BANK	1 250 000	3 ANS	28/12/2012	TMM+3%	26/12/2012
	300 000	7 ANS	12/11/2012	TMM+2%	21/02/2012

2.5.2- CREDITS DE GESTION (FACILITES DE CAISSE, ESCOMPTE COMMERCIAL, ENGAGEMENT PAR SIGNATURE, FINANCEMENT DROITS DE DOUANE ET FINANCEMENT DEVISE)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la STEQ avec l'ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 15 546 KDT.

Le conseil d'administration réuni le 16 décembre 2011 a autorisé au directeur général de renouveler les lignes de crédits de gestion, auprès de l'ensemble du pool bancaire (BIAT, AMEN BANK, ATTIJARI BANK, TQB, BTK et STB), de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.5.3- CREDIT A COURT TERME MOURABHA

A la fin de l'exercice 2011, la société STEQ a conclu avec BANK ZITOUNA un contrat de crédit MOURABHA pour une valeur globale de 1 800 KDT.

Ce crédit a été autorisé par votre conseil d'administration réuni en date du 26 septembre 2011.

Votre conseil d'administration du 26 Décembre 2012 a autorisé le directeur général à porter le montant de ce crédit à 3 000 KDT.

2.5.4- CREDITS LEASING

Au cours de l'exercice 2012, la société a contracté trois crédits leasing pour un montant de 95 847 DT auprès de la « Compagnie Internationale de Leasing - CIL », et un crédit de 95 837 DT auprès de « Hannibal leasing ». Les acquisitions de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

DESIGNATION	MATRICULE	VALEUR EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
IVECO	2623 TU 161	50 893	20/09/2012
RCZ	3259 TU 162	95 837	20/09/2012
IVECO	1346 TU 163	44 954	24/09/2012

2.5.5- BILLETS DE TRESORERIE

La Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a souscrit, au cours de l'exercice 2012, les billets de trésorerie suivants :

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	En DT
					TAUX
AL HIFADH SICAV	25/10/2012	500 000	90	23/01/2013	6.50%
AL HIFADH SICAV	27/11/2012	500 000	140	16/04/2013	6.75%
TQB	03/09/2012	500 000	235	25/04/2013	3.93%

2.5.6- CREDIT AUPRES DES SOCIETES LIEES

Les crédits contractés auprès des sociétés liées, se détaillent comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	CHARGES ANNEE 2012 EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
19/09/2012	MERIDIANA	600 000	(600 000)	8%		
20/09/2012	MERIDIANA	700 000	(535 380)	8%	15 321	20/09/2012
17/10/2012	CHIC	350 000	(150 000)	8%	5 589	20/09/2012
TOTAL		1 650 000	(1 285 380)		20 910	

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2012	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général (Démissionnaire à partir du 17/09/2012)	La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 06/09/2005 et modifiée par les conseils d'administration respectifs du 22/02/2007, 22/05/2009 et du 16/08/2010 ; soit un salaire net de 8 000 DT.	Salaire : 89 644 DT Cotisation CNSS prise en charge : 6 553 DT	- -	voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.
	PV du conseil d'administration du 22 février 2007.			Prime d'assurance vie, épargne et retraite complémentaire Annuelle pour 10 000 DT.
	Le solde de tout compte	STC : 83 754 DT	-	

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2012	AVANTAGES EN NATURE
	de l'ancien Directeur Général a été ratifié par le conseil d'administration réuni en date du 04 Mars 2013.			
Directeur Général (Nouveau)	Le nouveau Directeur Général a été nommé pour une durée de deux années par décision du conseil d'administration du 20/09/2012 et sa rémunération a été fixée à 13 mensualités pour un montant net de 4 000 DT et une prime annuelle.	Salaire : 29 313 DT	-	voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.
Directeur Général Adjoint (Ancien)	La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 22/05/2009 ; soit un salaire mensuel net de 3 500 DT et une prime annuelle, et modifiée par le conseil d'administration du 24/07/2012 jusqu'à sa nomination en tant que directeur général.	Salaire : 41 042 DT Prime brute 2011 servie en 2013: 12 562 DT Prime brute 2012 non servie : 18 509 DT	Primes brutes non servies : 2011 : 12 562 DT 2012 : 18 509 DT	voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.
Directeur Général Adjoint (Nouveau)	La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 20/09/2012, à 13 mensualités pour un montant net de 3 000 DT et une prime annuelle.	Salaire : 47 062 DT Prime brute 2011 servie en 2013: 7 802 DT Prime brute 2012 non servie : 11 413 DT	Primes brutes non servies : 2011 : 7 802 DT 2012 : 11 413 DT	voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.
Administrateurs	PV de l'AGO du 28 juin 2012 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	47 400 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre conseil d'administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 09 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management & Auditing

Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	déc-12	déc-11
Actifs Non Courants	NOTE		
Actifs Immobilises			
Immobilisations Incorporelles		325 689,547	324 989,147
Moins Amortissement	3	-234 521,231	-159 866,718
Total 1		91 168,316	165 122,429
Immobilisations Corporelles		15 133 198,718	14 833 535,347
Moins Amortissement	3	-11 063 422,837	-10 461 935,067
Total 2		4 069 775,881	4 371 600,280
Immobilisations Financières		179 711,000	170 000,000
Moins Provisions	4	-50 000,000	-50 000,000
Total 3		129 711,000	120 000,000
Total Des Actifs Immobilisées		4 290 655,197	4 656 722,709
Autres Actifs Non Courants			
Total Des Actifs Courants		4 290 655,197	4 656 722,709
Actifs Courants			
Stocks	5	5 844 310,011	6 354 597,580
Moins Provisions		-166 065,488	-178 172,133
Total 1		5 678 244,523	6 176 425,447
Clients Et Comptes Rattaches	6	6 110 981,407	6 665 083,295
Moins Provisions		-1 853 758,305	-1 723 340,666
Total 2		4 257 223,102	4 941 742,629
Autres Actifs Courants	7	336 113,717	394 949,258
Moins Provisions		-31 576,613	-31 576,613
Placements Et Autres Actifs Financiers	8	495 703,238	433 172,513
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	9	3 795 143,118	3 001 774,690
Total Des Actifs Courants		14 530 851,085	14 916 487,924
TOTAL DES ACTIFS		18 821 506,282	19 573 210,633

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	déc-12	déc-11
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux Propres			
Capital Social		9 999 000,000	8 332 500,000
Réserves		3 878 790,937	5 190 776,737
Autres Capitaux Propres		576 544,927	633 325,112
Résultats Reportés		1 346 952,000	2 268 235,903
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'exercice		15 801 287,864	16 424 837,752
Résultat De L'exercice		966 235,670	749 478,835
Total Capitaux Propres Avant Affectation Du Résultat	10	16 767 523,534	17 174 316,587
Passifs			
Passifs Non Courants			
Provisions Pour Risque		0,000	130 817,631
Total Des Passifs Non Courants		0,000	130 817,631
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattaches	11	1 011 686,096	1 320 272,096
Autres Passifs Courants	12	1 042 296,652	947 804,319
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	13		
Total Des Passifs Courants		2 053 982,748	2 268 076,415
Total Des Passifs		2 053 982,748	2 398 894,046
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		18 821 506,282	19 573 210,633

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	déc-12	déc-11
Produits D'exploitation			
Revenus		11 067 326,244	10 724 315,925
Autres Produits D'exploitation		95 779,825	79 265,558
Total Des Produits D'exploitation I	13-1	11 163 106,069	10 803 581,483
Charges D'exploitation			
Variation Des Stocks Des Produits Finis. Et Des Encours		-527 422,530	232 409,211
Variation Des Stocks Matières Premières Et Consommables		1 037 710,099	-2 630 792,645
Achat De Marchandises Consommées	13-2	4 442 334,460	7 558 644,918
Achat D'approvisionnements Consommés	13-2	159 786,076	150 014,681
Charges De Personnel		3 183 797,687	2 637 546,629
Dotations Aux Amortissements		676 142,283	713 442,711
Dotations Aux Provisions		119 556,460	217 441,744
Autres Charges D'exploitation		1 096 071,991	1 238 599,231
Total Des Charges D'exploitation II		10 187 976,526	10 117 306,480
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	13-3	975 129,543	686 275,003
Charges Financières Nettes		-5 627,515	-25 138,323
Produits Des Placements		51 088,832	99 299,218
Autres Gains Ordinaires		98 982,014	108 433,701
Autres Pertes Ordinaires		4 371,234	7 014,910
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	13-4	1 126 456,670	912 131,335
Impôts Sur Les Bénéfices	13-5	160 221,000	162 652,500
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		966 235,670	749 478,835

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note	déc-12	déc-11
Résultat net		966 235,670	749 478,835
Ajustement pour :			
- Amortissements		676 142,283	713 442,711
- Provisions		219 678,536	326 498,849
- Reprise de provision		-140 964,218	-244 426,241
- Quotes-parts des subventions d'investissement		-56 780,185	-67 514,139
- Régularisation des immobilisations		-	-2 142,199
Variations des :			
- Stocks		510 287,569	-2 398 383,434
- Créances		554 101,888	803 382,536
- Autres Actifs		3 695,184	286 854,478
- Fournisseurs et autres dettes		-100 574,708	-1 185 907,185
- Plus ou moins values de cessions			-70 793,801
- Gains de change		-84 456,239	-105 254,695
- Pertes de change		52 544,479	50 573,448
- Autres pertes ordinaires		-	7 014,910
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)		-270 000,000	-856 000,000
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à)l'exploitation</u>		<u>2 329 910,259</u>	<u>-1 993 175,927</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.		-300 363,771	-233 069,338
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.		-	72 936,000
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. financières		-9 711,000	-55 121,000
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières			-
<u>Flux de trésorerie provenant des(affectés aux) activités d'investissement</u>		<u>-310 074,771</u>	<u>-215 254,338</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			-
Dividendes et autres distribution		-1 248 220,200	-999 893,400
Encaissements provenant des emprunts		21 753,140	-
Remboursement d'emprunts		-	-
Subvention d'investissement		-	20 482,000
<u>Flux de trésorerie provenant des(affectés aux) activités de financement</u>		<u>-1 226 467,060</u>	<u>-979 411,400</u>
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et équivalent de liquidité			
<u>Equivalent des Liquidités</u>			
VARIATION DE TRESORERIE	14	793 368,428	-3 187 841,665
Trésorerie au début de l'exercice		3 001 774,690	6 189 616,355
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 795 143,118	3 001 774,690

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination de la société : Générale industrielle de filtration " GIF FILTER S.A "

Forme juridique : Société Anonyme

Secteur d'activité : Industriel

Date de création: 1980

Siège social : Route de Sousse Km 35 Grombalia, 8030

Capital social : 9.999.000 DT divisé en 9.999.000 actions de 1 DT chacune.

Sites industriels: Une usine sise à la route de Sousse Km 35, GROMBALIA, 8030

N° registre de commerce : B139271997

Matricule fiscal : 6874 / X / A / 000

II- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

La période du 01/01/2012 au 31/12/2012 a été marquée par réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, telle que approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 Juin 2011, le portant de 8 332 500 dinars à 9 999 000 dinars. Cette augmentation a été validée par le Conseil d'administration réuni le 23 novembre 2012.

III- REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de la société GIF FILTER S.A sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur.

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand-livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état des flux de trésorerie ;

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 30% au 31/12/2012.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

1.4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

1.5. REVENU

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.

- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise ;
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

1.6.IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

· Logiciels informatiques	33%
· Construction	5%
· Matériel et outillage industriel	15%
· Matériel de transport	20%
· Installations Générales, Agencements	15%
· Aménagements, installations divers	15%
· Equipements de bureau	20%
· Matériel informatique	33%
· Mobilier	20%
· Emballage commerciaux	20%

1.7. OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date déterminé par la Banque Centrale de Tunisie. (1 €=2,0476 DT au 31/12/2012, 1 \$ =1,5506 DT).

1.8.LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 31 décembre 2012, comme suit :

- les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.

- les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

NOTE 2 - ETENDUE DE LA MISSION

L'examen des états financiers de la Société GIF FILTER S.A arrêtés au 31 Décembre 2012 a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Dans ce cadre, il a été procédé notamment à :

- La vérification du respect des principes comptables préconisés par le Système Comptable des Entreprises ;
- La vérification des informations données dans les notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2012 ;
- La circularisation des Fournisseurs, Clients, Banques, Assurances et Avocat ;
- L'évaluation des créances et des dettes de la Société et le contrôle de leur dénouement sur la période postérieure au 31 Décembre 2012 ;
- La vérification des états de rapprochement bancaire établis par la Société ;
- La revue globale des déclarations fiscales et sociales ;
- L'examen, par sondages, des pièces justificatives des imputations comptables.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES & AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 décembre 2012 représente le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice, résumés dans le tableau des immobilisations et d'amortissements (voir états financiers).

Les immobilisations incorporelles enregistrent au 31/12/2012 une valeur nette de 91 168 DT contre 165 122 DT à fin 2011, soit une baisse de 73 954 DT.

Les immobilisations corporelles enregistrent au 31/12/2012 une valeur nette de 4 069 776 DT contre 4 371 600 DT à fin 2011, soit une baisse de 301 824 DT.

3.1 ACQUISITIONS AU COURS DE L'EXERCICE

-Les immobilisations incorporelles acquises en 2012 pour un total de 700 DT, correspondent à un logiciel.

-Les immobilisations corporelles acquises en 2012, présentent un total de 299 663 DT.

Ces acquisitions s'analysent comme suit:

<u>Matériel industriel</u>	<u>309</u>	<u>DT</u>
<u>AGENC.AMENAG.INST.DIVERS</u>	<u>1 721</u>	<u>DT</u>
Aspirateur	1 551	DT
Autres	170	DT
<u>AG. aménagement et installation</u>	<u>2 092</u>	<u>DT</u>
2 Climatiseurs Samsung	2 092	DT
<u>Matériel informatique</u>	<u>4 914</u>	<u>DT</u>
SERVEUR HP RACK 2U	2 980	DT
Autres	1 934	DT
<u>Outillage Industriel</u>	<u>18 360</u>	<u>DT</u>
Confection Outil De Presse	13 500	DT
Autres	4 860	DT
<u>Immobilisation Encours</u>	<u>270 992(*)</u>	<u>DT</u>
(*) Allocation de la réserve spéciale d'investissement		
Plisseuse de Papier	240 278	DT
Autres	30 714	DT
<u>EQUIPEMENT DE BUREAU</u>	<u>1 275</u>	<u>DT</u>

3.2 AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2012, au titre des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 676 142 DT, dont 74 654 DT au titre des immobilisations incorporelles et 601 488 DT au titre des immobilisations corporelles. Elles sont calculées sur la base des taux indiqués à la note 1.5.

Note 3.3 Tableau des Immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2012

(EXPRIME EN TND)

DESIGNATIONS	Valeurs Brutes au 31/12/2011	ACQUISITIO NS	CESSIO NS	Valeurs Brutes au 31/12/2012	AMORTISSEMENT		TOTAL AMORTIS	V.C.N
					ANTERIEUR	EXERCICE		
LOGICIEL INFORMATIQUE	324 989,147	700,400	0,000	325 689,547	159 866,720	74 654,513	234 521,233	91 168,314
TERRAIN	1 779 362,639	0,000	0,000	1 779 362,639	0,000	0,000	0,000	1 779 362,639
CONSTRUCTION	2 623 123,293	0,000	0,000	2 623 123,293	1 674 070,766	97 815,004	1 771 885,770	851 237,523
MATERIEL ET OUTILLAGE	3 296 242,201	0,000	0,000	3 296 242,201	3 289 727,963	1 544,536	3 291 272,499	4 969,702
AG.AMENAGEMENT ET INST	1 117 434,897	2 092,010	0,000	1 119 526,907	872 135,336	57 651,097	929 786,433	189 740,474
MATERIEL INDUSTRIEL	3 021 174,009	309,015	0,000	3 021 483,024	2 353 591,016	216 229,578	2 569 820,594	451 662,430
OUTILLAGE INDUSTRIEL	969 833,237	18 360,515	0,000	988 193,752	629 540,821	86 130,723	715 671,544	272 522,208
AGENC.AMENAG.INST.DIVE RS	481 218,392	1 721,312	0,000	482 939,704	465 080,837	4 189,823	469 270,660	13 669,044
MATERIEL DE TRANSPORT	317 611,309	0,000	0,000	317 611,309	240 092,985	25 579,530	265 672,515	51 938,794
MAT DE TRANSP DE BIENS	486 005,660	0,000	0,000	486 005,660	307 396,608	62 000,557	369 397,165	116 608,495
EQUIPEMENT DE BUREAU	235 992,130	1 274,350	0,000	237 266,480	216 600,637	6 848,211	223 448,848	13 817,632
MATERIEL INFORMATIQUE	443 637,270	4 914,499	0,000	448 551,769	352 500,907	43 312,592	395 813,499	52 738,270
EMBALLAGES COMM	61 900,310	0,000	0,000	61 900,310	61 197,188	186,120	61 383,308	517,002
IMMOBILISATIONS INCORPORELE EN COURS	0,000	270 991,670	0,000	270 991,670		0,000	0,000	270 991,670
TOTAL	15 158 524,494	300 363,771	0,000	15 458 888,265	10 621 801,785	676 142,283	11 297 944,068	4 160 944,197

NOTE 4- IMMOBLISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 31/12/2012 un solde net de 129 711 DT contre 120 000 DT à fin 2011, soit une hausse de 9 711 DT.

NOTE 5 - STOCKS

Les Stocks sont arrêtés au 31 décembre 2012 à 5 844 310 DT contre 6 354 598 DT au terme de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 510 288 DT. La rubrique des stocks présente au 31/12/2012 une provision pour dépréciation de stocks de 166 065 DT, au titre des articles obsolètes et à rotation lente.

NOTE 6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net des Clients et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2012 à 4 257 223 DT contre 4 941 743 DT, soit une baisse de 684 520 DT, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	2012	2011	Variation
Clients Locaux	1 057 525	2 130 848	-1 073 323
Clients Etrangers	1 133 743	1 332 349	-198 606
Clients- Effets A Recevoir	118 354	121 731	-3 377
Clients- Effets A Recevoir Etrangers	0	78 352	-78 352
Clients Yazidi	4 216	4 216	0
Clients Douteux Ou Litigieux	189 894	189 894	0
Clients Douteux Locaux	696 766	696 766	0
Clients Douteux Loc Nv	399 252		399 252
Clients Contentieux	558 124	271 221	286 903
Clients Douteux Etrangers	110 341		110 341
Effets Impayés	72 267	105 559	-33 292
Chèques Impayés	72 462	112 161	-39 699
Clients-Produit Non Encore Fac	259 413	0	259 413
Chèques Clients En Caisse	1 438 624	1 621 986	-183 362
TOTAL BRUT	6 110 981	6 665 083	-554 102
Provision pour dépréciation des clients locaux	-696 766	-696 766	0
Provision pour dépréciation des clients	-76 612	-565 459	488 847
Provision Pour Dépréciation des Clients Locaux	-357 461	0	-357 461
Provision Pour Dépréciation des Clients Etrangers	-110 341	0	-110 341
Provision Pour Dépréciation des Clients Locaux Ordinaires	-89 729	0	-89 729(1)
Provision créances douteuses	-189 894	-189 894	0
Provision/clients contentieux	-332 955	-271 221	-61 734(2)
TOTAL NET	4 257 223	4 941 743	-684 520

(1) Cette variation correspond aux provisions sur les créances clients relatifs à l'exercice 2012, il s'agit essentiellement de créances douteuses dont l'ancienneté remonte à plus d'une année et non encore recouvrées au 31/12/2012.

(2) La société a constaté une provision pour dépréciation des comptes clients de 61 734 DT. Cette provision représente 50% d'une partie des créances passées en contentieux lors de l'exercice 2012, égale à 123 468 DT, n'ayant pas encore obtenu un recours favorable auprès de la justice et dont la société estime avoir de fortes chances de les récupérer.

6-1 Clients locaux :

Les clients locaux présentent au 31/12/2012 un solde de 1 057 526 DT, détaillé comme suit :

Client	Solde au 31/12/2012
Serincom Texaco	28 410
Ste Alpha Lub	20 783
Rapide Lavage	12 461
P.A Moncef Zarraga	14 721
P.A Nader Akkari	10 246
P.A Mohsen Zarraga	12 452
Aouadi Jalel	13 254
Socopid	11 037
Soicem Bauduin	10 329
Ste La Douce	12 051
Ste Sicom	8 249
Ste Afrique Auto (Bardo)	8 770
Economic Auto "Maison Mazda"	8 190
S/Lavage & Pa Ksiksi Chokri	8 512
S/Shell Khedhiri Mohamed	8 684
S/Sce Anis Berrim	7 593
P.Agricole Med Tahar El Hamdi	7 463
Afrique Auto	7 421
S/Lavage Amamou Jamel	7 374
Autres Clients locaux	839 526
TOTAL	1 057 526

6-2 Clients étrangers :

Les clients étrangers présentent au 31/12/2012 un solde de 1 133 743 DT, se détaillant comme suit :

Clients	Solde au 31/12/2012
Maghreb Accessoires	619 157
Ferdinand Bilstein Gmbh+Co.Kg	31 120
De Graaf Spare Parts Service	15 623
Sarl JCD Distribution	336 987
Electricfil Automotive	398
Filtrauto	124 899
Sogefi Rejna S.P.A	5 559
TOTAL	1 133 743

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent au 31/12/2012 un solde net de 304 537 DT contre 363 373 DT à fin 2011, soit une baisse de 58 835 DT. Cette variation se détaille ainsi :

DESIGNATION	2012	2011	Variation
Fournisseurs Avances Et Acomptes Versés	3 480	0	3 480
Personnel Avance Et Acompte	0	600	-600
Personnel- Prêt	65 827	16 564	49 263
Personnel- Prêt Aïd	51 989	26 250	25 739
Etat Des Retenue A La Source C	1 130	0	1 130
Etat Acomptes Provisionnel	146 387	0	146 387
Crédit De TVA A Reporter	0	298 319	-298 319
Etat TVA Déductible/Achats Locaux	0	6 720	-6 720
Taxe TVA Collectée 18%	21 280	9 072	12 208
GIF Distribution	0	1 179	-1 179
Débiteur Ben Ismail	31 577	31 577	0
Autres Débiteurs	8 925	0	8 925
Mansour Mdellel	1 500	0	1 500
Assurance COMAR	714	1 608	-894
Charges Constatées D'avances	1 349	1 657	-308
Produits A Recevoir	1 956	1 404	552
TOTAL BRUT	336 114	394 950	-58 836
Provisions	-31 577	-31 577	0
TOTAL NET	304 537	363 373	-58 836

NOTE 8-AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers présentent au 31/12/2012 un solde de 495 703 DT contre 433 172 DT à fin 2011, soit une hausse de 62 531 DT. Cette rubrique se compose de chèques et effets remis à l'encaissement.

NOTE 9 – LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités comptent au 31/12/2012, un solde de 3 795 143 DT contre 3 001 775 DT au 31/12/2011, accusant une hausse de 793 368 DT. Ce solde se détaille ainsi :

DESIGNATION	2012	2011	Variation
Actions Titres De Placement	1 252 989	2 172 259	-919 270
Banque BT Grombalia	407 763	141 136	266 627
Banque BT Fonds Social	39 718	65 777	-26 059
Banque AMEN BANK Tunis	14 504	14 352	152
AMEN BANK Djerba	3 750	654	3 096
AMEN BANK Grombalia	232 999	39 769	193 230
AMEN BANK Eur Grombalia	43 709	70 289	-26 580
Banque BIAT Grombalia	1 092 301	22 478	1 069 823
Banque BIAT Sfax	993	19 812	-18 819
Bank BIAT EUR	699 974	189 317	510 657
Banque UIB Grombalia	2 924	260 196	-257 272
Caisse	519	5 736	-5 217
Caisse Tunis	500	0	500
Caisse Sfax	1 500	0	1 500
Caisse Djerba	1 000	0	1 000
TOTAL	3 795 143	3 001 775	793 368

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES ET MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Les Capitaux propres de l'exercice sont ramenés de 17 174 316 DT au 31 Décembre 2011 à 16 767 523 DT au 31 Décembre 2012, enregistrant ainsi une baisse de 406 793 DT, ainsi analysée :

Résultat 2012 de l'exercice avant affectation	+	966 236	DT
Augmentation de capital (1)	+	1 666 500	DT
Réserves	-	1 311 986	DT
Autres capitaux propres	-	56 780	DT
Affectation des résultats reportés	-	921 284	DT
Affectation du bénéfice de l'exercice 2011	-	749 479	DT
TOTAL		-406 793	DT

L'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 est conforme au procès verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société, tenue le 19 Juin 2012 et statuant sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. L'affectation du résultat 2011 a été effectuée comme suit :

Résultat de l'exercice 2011	+	749 479	DT
Résultats reportés 2011	+	2 268 236	DT
Réserves	-	150 887	DT
Réserves légales	-	1 249 876	DT
Distribution de dividendes (0,15 DT par action)	-	270 000	DT
Total des résultats reportés 2012		1 346 952	DT

(1) L'augmentation de capital a été effectuée conformément au PV de l'AGE tenue le 30 Juin 2011 et autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 novembre 2012 ; Il s'agit d'une augmentation de capital avec incorporation de réserves, se détaillant ainsi :

Réserves pour réinvestissement	270 000	DT
Réserves statutaires	1 396 500	DT
TOTAL	1 666 500	DT

10.1 Etat des variations des capitaux propres

Mouvements des capitaux propres

Désignation	2011	Mouvements		2012
		en plus	en moins	
Capital social	8 332 500	1 666 500 (2)		9 999 000
Réserves légales	666 600	150 886 (1)		817 486
Réserves statutaires	2 571 052		1 396 500 (2)	1 174 552
Réserves pour réinvestissements	1 076 061	270 000 (1)	270 000 (2)	1 076 061
Réserves pour fonds social	559 269		66 372 (4)	492 897
Réserves de régularisation du cours	250 000			250 000
Autres réserves	67 795			67 795
Résultats reportés	2 268 235		921 284 (1)	1 346 952
Réserve spéciale de réévaluation	523 512			523 512
Subvention d'investissement	1 161 831			1 161 831
Résorption subventions	-1 052 018	-56 780 (3)		-1 108 799
Total capitaux propres avant résultat	16 424 837			15 801 287
Résultat de l'exercice	749 479	966 236	749 479 (1)	966 236
Capitaux propres avant affectation	17 174 316			16 767 523

(1); Suivant PV de L'AGO du 19/06/2012

(2); Suivant PV de L'AGE du 30/06/2011

(3); Résorption de la subvention

(4); Prélèvement sur fond social

NOTE 11 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les Fournisseurs et Comptes Rattachés totalisent 1 011 686 DT au 31/12/2012 contre 1 320 272 DT à fin 2011, soit une baisse de 308 586 DT se détaillant ainsi :

DESIGNATION	2012	2011	Variation
Fournisseurs Locaux	265 665	560 522	-294 857
Fournisseurs Etrangers	330 767	549 494	-218 727
Fournisseurs Effets A Payer	104 753	161 368	-56 615
Fournisseurs Immobilisation Local	3 528	50 368	-46 840
Fournisseurs Factures Non Parvenues	264 849	0	264 849
Chèque Fournisseurs En Caisse	42 124	0	42 124
Fournisseurs Avances Et Acomptes Versés	0	-1 480	1 480
TOTAL	1 011 686	1 320 272	-308 586

11-1 Fournisseurs locaux :

Les fournisseurs locaux présentent au 31/12/2012 un solde de 265 665 DT, se détaillant ainsi

Fournisseur	Solde au 31/12/2012
Tech De L'emballage En Carton	42 617
S I A M E	20 761
STEG	15 534
Total Tunisie	18 860
SODEXO	17 186
MAXITRANS	14 733
Fournisseur Passager	9 815
General Transport International	8 846
Comptoir National De Plastique	9 639
Ste Imprimerie Culturelle	7 426
Ressorts Mohamed Ben Aissa	6 041
RENAULTS ARTES	6 172
Autres Fournisseurs	88 035
TOTAL	265 665

11-2 Fournisseurs étrangers :

Les fournisseurs étrangers présentent au 31/12/2012 un solde de 330 767 DT, se détaillant ainsi

Fournisseur	Solde au 31/12/2012
Alhstrom Turin	107 844
Eusider Siderugica	28 593
Seal's System	51 307
Prossimo	56 261
Yetisen (Turk)	47 738
Autres Fournisseurs Etrangers	39 024
TOTAL	330 767

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde des autres passifs courant s'élève au 31/12/2012, à 1 042 296 DT et comprend :

DESIGNATION	2012	2011	Variation
Clients-Avance Et Acompte Reçu	0	2 875	-2 875
Personnel Prêt CNSS	388	0	388
Rémunérations Dues	145 042	6 599	138 443
Dettes Provisionnées Pour Congés	68 215	109 057	-40 842
Retenues A La Source	61 898	67 421	-5 523
Impôt/Société	160 221	-11 746	171 967
Droit De Timbre	323	284	38
Etat TVA A Payer	109 575	0	109 575
TPE	24 131	21 854	2 277
TCL	1 717	1 453	264
Eco filtre	9 618	10 729	-1 111
Montant Perçu 2005 Hors Convention	0	33 023	-33 023
FOPROLOS A Payer	5 392	2 998	2 394
Dividende à Payer	4 611	2 955	1 657
CNSS	249 244	164 150	85 094
Assurance Groupe	27 277	0	27 277
CAVIS	2 440	7 946	-5 506
CNSS Redressement	27 558	48 227	-20 669
Assurances Groupe	65	0	65
Distributeur Ii Union Auto	0	143 794	-143 794
Charge A Payer	142 432	334 036	-191 604
Compte D'attente	2 149	2 149	0
TOTAL	1 042 296	947 804	94 492

NOTE 13 - ETAT DE RESULTAT

13.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le Chiffre d'affaires a enregistré en 2012 une hausse de 343 010 DT (+3,20 %) par rapport à l'exercice précédent, passant de 10 724 316 DT à fin 2011, à 11 067 326 DT au 31 Décembre 2012. Ceci est dû à l'amélioration du volume des ventes locales de 336 332 DT (+4,31 %) au cours de l'année 2012.

13.2 ACHATS CONSOMMES, MARGE BRUTE

Les Achats consommés de l'exercice 2012 ont baissé de 3 106 539 DT (-40,29%) par rapport à ceux de l'exercice précédent : portés de 7 708 659 DT en 2011 à 4 602 120 DT en 2012. Cette baisse est essentiellement subordonnée à la stratégie de déstockage suivie par la société au cours de l'année 2012 due au fait que cette dernière ait accumulée des volumes de stocks sensiblement élevés à la clôture de l'année 2011.

La marge brute sur coûts de matières a augmenté de 540 878 DT en 2012 (+9,99%) passant de 5 414 040 DT en 2011, à 5 954 918 DT en 2012. Les achats consommés représentent 41,58% du Chiffre d'affaires 2012 contre 71,88% en 2011.

Il s'en suit que le taux de marge au 31/12/2012, est porté à un taux de 53,81% contre 50,48% à fin 2011. Cette élévation est due à la révision à la hausse des prix de vente de la société au cours de l'année 2012.

13.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'exploitation a connu en 2012 une hausse de 288 854 DT (42,09%) ainsi détaillée :

• Hausse de la marge sur coûts matières	540 878 DT
• Hausse des autres produits d'exploitation	16 514 DT
• Hausse des charges de personnel (*)	-546 251 DT
• Baisse des dotations aux amortissements et aux provisions	135 186 DT
• Diminution des autres charges d'exploitation	142 527 DT

Variation	288 854 DT

(*) Cette hausse est essentiellement due aux augmentations annuelles des salaires et à l'intégration de 80 agents intérimaires, lors de l'année 2012.

13.4 RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le Résultat des activités ordinaires avant impôt est porté de 912 131 DT à fin 2011 à 1 126 457 DT à fin 2012, enregistrant ainsi une hausse de 214 325 DT (23,50%).

13.5 IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les sociétés présente au 31/12/2012 un solde de 160 221 DT contre 162 653 DT à fin 2011.

NOTE 14- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31/12/2012, fait ressortir une variation positive de trésorerie de 975 175 DT provenant des :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élevant à 2 329 910 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevant à -310 075 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élevant à -1 226 467 DT ;

NOTE- 15 NOTE SUR LES PARTIES LIEES

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé au 31/12/2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 67 133 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION Sarl.

2) La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2012, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION Sarl, pour un montant hors taxes de 651 188 DT.

3) La société « GIF » a effectué les transactions suivantes avec la société «ARTES» :

-Réparation du matériel roulant pour un montant toutes taxes comprises de 6 594 DT.

NOTE 16- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2012 la société « GIF » n'a pas d'opérations ou de transactions entrant dans le cadre des engagements hors bilan.

NOTE 17- NOTE SUR LES PLACEMENTS

17-1/ liste des participations :

Ci-dessous la liste des titres de participations détenue par la société GIF au 31/12/2012 :

DESIGNATIONS	Montant	provision	% de détention
BTS	20 000	0	0%
CDF	50 000	50 000	-

17-2/ liste des participations détenus sur les sociétés filiales

Ci-dessous la liste des titres de participations détenue sur les sociétés filiales, par la société GIF au 31/12/2012 :

DESIGNATIONS	Montant	provision	% de détention
GIF DISTRIBUTION	99 000,00	0,000	99%

17-3/ liste des placements en SICAV

DESIGNATIONS	NB D'ACTION	VALEUR LIQUIDATIVE	MONTANT
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE	11 773	106,429	1 252 989

Durant l'exercice 2012, les produits de placement sont de 51 089 Dinars.

NOTE 18- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société « GIF » n'a pas enregistré entre la date de clôture et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif du nouvel exercice et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

NOTE 19 SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

Solde Intermédiaires de Gestion 31/12/2012
(Exprimé en Dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2012	2011
Ventes de Marchandises & Autres Produits Stockées	11 163 106,069	Coût d'Achats des Marchadises Vendues	4 602 120,536	Marge Commerciale		
Revenu & Autres Produits D'Expl. Production Stockée Production Immobilisée	- 1 037 710,099	Déstockage de Production	-527 422,530			
Total	10 125 395,970	Total	4 074 698,006	Production	10 125 395,970	13 678 800,369
Production	10 125 395,970	Achats Consommé	4 074 698,006	Marge sur coût Matière	6 050 697,964	5 737 731,559
Marge Commerciale Marge sur coût matière Subvention d'Exploitation		Autres Charges D'approvisionnement				
Total	6 050 697,964	Total	-	Valeur Ajoutée Brute	6 050 697,964	5 737 731,559
Valeur Ajoutée Brute	6 050 697,964	Impôts et Taxes et Autres Charges D'expl Charges de Personnel	1 096 071,991 3 183 797,687	Excedent Brut (ou insuffisance) d'Exploitation		
		Total	4 279 869,678		1 770 828,286	1 726 216,563
Excedent Brut D'Exploitation	1 770 828,286	Insuffisance Brute d'Exploitation				
Autres Produits Ordinaires	98 982,014	Autres Charges Ordinaire	4 371,234			
Produits Financiers	51 088,832	Charges Financières	- 5 627,515			
Transfert & Reprise de Charges		Dotations aux Amort. & aux prov.	795 698,743			
		Impôt sur les résultats Ordinaires	160 221,000	Résultat des Activités Ordinaires	966 235,670	749 478,835
Total	1 920 899,132	Total	954 663,462			
Résultat Positif des activité Ordinaires	966 235,670	Résultat Négatif des Activités Ordin. Pertes Extraordinaires				
Gains Extraordinaires		Effets Négatif des modif.Comptable				
Effet Positif des Modif.Comptable		Impôt / Eléments Extraord. & Modifications Comptable		Résultat Net après Modification Comptable	966 235,670	749 478,835
Total	966 235,670	Total	966 235,670			

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société industrielle de filtration "**GIF FILTER S.A**", comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1 janvier 2012 au 31 Décembre 2012 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **18 821 506 DT** et un résultat bénéficiaire net de **966 236 DT** et un flux d'exploitation positif de **2 329 910 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société industrielle de filtration "**GIF FILTER S.A**". Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A" arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus mentionné, il y'a lieu de préciser que selon le communiqué de presse publié par la société à la date du 25 Février 2013, un litige est survenu entre GIF FILTER et un groupe d'employés, suite à l'extension du champ d'application de la Convention collective nationale de la métallurgie.

La société atteste qu'elle a conclu au cours de l'année 2011 un accord amiable avec la commission consultative de l'entreprise pour l'application de La Nouvelle Convention, avec effet prospectif à partir du 01/02/2011, en remplacement de la Convention collective nationale de la mécanique générale et des stations de vente de carburant.

-Malgré cet accord amiable, exécuté à temps, un groupe de travailleurs a saisi le Conseil de prud'hommes le 29/11/2011 et obtenu, au cours du mois de novembre 2012, des jugements en première instance Ordonnant l'application des dispositions salariales de La Nouvelle Convention sur des périodes antérieures à la date de son entrée en vigueur, tant légale que conventionnelle allant ainsi jusqu'à reconnaître la prétention de compléments de salaires décomptés depuis 1981 pour que la somme globale des dits compléments de salaires ainsi reconnus, atteigne le montant de **Six Millions de Dinars**.

-La société GIF Filter SA, a intenté un recours en Appel dans les délais légaux.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A" avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

TUNIS, le 30 Avril 2013

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200&475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales, nous vous signalons que votre conseil d'administration nous a avisé des conventions et engagements réglementés suivants :

A- Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé au 31/12/2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 67 133 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION Sarl.

2) La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2012, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION Sarl, pour un montant hors taxes de 651 188 DT.

3) La société GIF FILTER S.A a effectué la transaction suivante avec la société «ARTES S.A»:

-Réparation du matériel roulant pour un montant toutes taxes comprises de 6 594 DT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1) La société a servi à son Président Directeur Général un salaire brut annuel de 142 742 DT.

2) Des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. Le montant global brut annuel de ladite rémunération est de 14 000 DT.

3) La rémunération brute des membres du Comité permanent d'audit est de 5 000 DT.

Notons que la société a constaté lors de l'exercice 2012, un produit provenant de la renonciation de certains membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit à leurs droites cités ci-haut et relatives à l'année 2012 tels que fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2012 pour la somme totale brute de 31 000 DT.

A l'exception des opérations ci-dessus mentionnées, nous n'avons pas été informés d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles susmentionnés.

TUNIS, le 30 Avril 2013

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société d'Assurances et de Réassurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Sami MANJOUR & Makram GUIRAS.**

BILAN AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	3.1				
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		720 769	688 764	32 005	48 497
		720 769	688 764	32 005	48 497
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>	3.2				
Mobilier de bureau, Matériel Informatique&Matériel de transport		5 320 735	4 131 982	1 188 753	625 350
		5 320 735	4 131 982	1 188 753	625 350
<u>PLACEMENTS</u>	3.3				
Terrains et Constructions d'exploitation	3.3.1	7 063 677	1 732 955	5 330 721	5 071 055
Terrains et Constructions hors exploitation	3.3.2	13 734 128	4 952 320	8 781 808	9 170 495
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées	3.3.3	7 654 697	0	7 654 697	5 323 092
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	22 174 144	1 620 756	20 553 387	19 181 874
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	92 688 966	0	92 688 966	84 828 818
Dépôts et cautionnements		1 740	0	1 740	1 740
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		728 259	0	728 259	650 910
		144 045 609	8 306 031	135 739 578	124 227 985
<u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>	3.4				
Provision pour primes non acquises	3.4.1	13 968 032	0	13 968 032	12 194 904
Provision pour Sinistres à Payer	3.4.2	27 033 327	0	27 033 327	51 905 424
		41 001 359	0	41 001 359	64 100 328
<u>CREANCES</u>	3.5				
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises	3.5.1	5 000 552	0	5 000 552	4 181 927
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes à recevoir	3.5.2	14 699 367	0	14 699 367	9 411 195
Primes à annuler	3.5.3	- 1 727 298	0	- 1 727 298	-1 092 837
Autres Créances diverses	3.5.4	5 589 234	2 193 603	3 395 631	3 504 649
Comptes courants Co-assureurs		194 777	0	194 777	428 592
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		339 338	0	339 338	216 716
Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043	0	413 043	413 043
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	17 750	0	17 750	385 313
Débiteurs divers	3.5.6	1 426 485	0	1 426 485	1 477 547
		25 953 248	2 193 603	23 759 645	18 926 145
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>	3.6				
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	8 646 929	0	8 646 929	7 446 667
Avoirs en Banques, CCP et caisses	3.6.2	9 066 604	0	9 066 604	10 596 400
Frais d'acquisition reportés	3.6.3	3 523 078	0	3 523 078	2 763 844
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	2 423 571	0	2 423 571	2 558 957
Autres comptes de régularisation	3.6.5	146 365	0	146 365	166 643
		23 806 548	0	23 806 548	23 532 511
TOTAL DES ACTIFS		240 848 267	15 320 380	225 527 887	231 460 816

BILAN AU 31/12/2012
(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	4.1		
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserve Légale		1 503 093	1 000 000
Réserves Facultatives		373 761	373 761
Autres Réserves		1 194 020	999 914
Autres capitaux propres		4 666 691	2 786 691
Résultats reportés		5 978 765	6 310 529
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 716 330	41 470 894
Résultat de l'exercice		5 665 579	3 751 330
Total capitaux propres avant affectation		49 381 909	45 222 224
<u>PASSIFS</u>	4.2		
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>	4.2.1		
Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	29 298 417	26 555 714
Provisions pour sinistres	4.2.1.2	100 463 510	118 425 189
Prévisions de recours à encaisser	4.2.1.3	- 5 054 938	-3 803 692
Provisions mathématiques des rentes	4.2.1.4	1 210 343	1 226 158
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.1.5	652 341	374 311
Provisions pour risques en cours	4.2.1.6	0	510 114
Provisions pour égalisation	4.2.1.7	4 515 000	4 515 000
		131 084 673	147 802 794
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>	4.2.2	23 795 701	25 346 467
<u>AUTRES DETTES</u>	4.2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	531 672	717 180
Comptes courants de Co-assureurs	4.2.3.2	798 924	1 339 145
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.3	14 300 049	7 365 419
Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.4	411 970	414 846
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	1 609 347	1 258 442
Créditeurs divers	4.2.3.6	3 360 859	1 825 002
		21 012 821	12 920 035
<u>AUTRES PASSIFS</u>	4.2.4		
Comptes de régularisation Passif	4.2.4.1	252 783	169 297
		252 783	169 297
TOTAL DES PASSIFS		176 145 978	186 238 592
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		225 527 887	231 460 816

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

Exercice clos le 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	Opérations brutes 2012	Cessions et/ou rétrocessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Primes acquises	5.1	97 342 905	- 35 844 174	61 498 731	57 213 336
Primes émises et acceptés		100 085 609	-37 617 302	62 468 307	57 461 698
Variation de la provision pour primes non acquises		-2 742 704	1 773 128	- 969 576	-248 363
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	4 155 355		4 155 355	2 207 241
Autres Produits techniques	5.3	383 624		383 624	150 315
Charges de sinistres	5.4	- 51 276 855	225 204	-51 051 652	-43 733 127
Montants payés	5.4.1	-69 238 534	25 097 300	-44 141 234	-36 374 165
Variation de la provision pour sinistres		17 961 678	-24 872 096	-6 910 418	-7 358 962
Variation des autres provisions techniques		1 777 176		1 777 176	521 428
Variation des provisions mathématiques des rentes		15 816		15 816	150 683
Variation des prévisions de recours		1 251 246		1 251 246	487 912
Variation de la provision pour risques en cours		510 114		510 114	-117 167
Participations aux bénéfices et ristournes		- 278 030	542 111	264 082	-49 563
Frais d'exploitation	5.5	-16 329 452	6 984 397	-9 345 055	-9 214 696
Frais d'acquisition	5.5.1	-12 214 603		-12 214 603	-9 941 742
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		759 234		759 234	-332 259
Frais d'administration	5.5.2	-4 874 083		-4 874 083	-4 581 570
Commissions reçues des réassureurs			6 984 397	6 984 397	5 640 875
Autres charges techniques	5.6	-1 128 878		-1 128 878	-2 291 965
Variation de la provision pour égalisation		0		0	0
RESULTAT TECHNIQUE		34 645 844	-28 092 462	6 553 382	4 802 968

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Résultat technique		6 553 382	4 802 968
Produits de placements	6.1	7 096 150	5 935 819
Revenus des placements		3 713 314	3 416 671
Autres produits de placements		510 517	667 514
Reprises de corrections de valeurs sur placements		180 065	351 023
Profits provenant de la réalisation des placements		2 692 254	1 500 611
Charges de placements	6.2	-2 842 843	-3 657 594
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-1 624 674	-1 241 116
Correction de valeur sur placements		-903 145	-677 352
Pertes provenant de la réalisation des placements		-315 024	-1 739 126
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat technique		-4 155 355	-2 207 241
Autres produits non techniques	6.3	252 053	169 281
Résultat provenant des activités ordinaires		6 903 387	5 043 234
Impôt sur le résultat		-1 237 808	-1 291 904
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		5 665 579	3 751 330
Résultat net de l'exercice		5 665 579	3 751 330

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		87 142 124	87 391 248
Sommes versées pour paiement des sinistres		-61 612 397	-44 775 869
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 338 295	1 263 742
Décaissements de primes sur les cessions		-22 654 376	-25 153 035
Encaissements de sinistres sur les cessions		21 816 016	9 995 299
Commissions reçues sur les cessions		0	185 015
Commissions versées aux intermédiaires		-271 609	-1 140 852
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-8 152 294	-7 628 424
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		-71 600 476	-92 007 338
Encaissements liés à la cession de placements financiers		64 061 277	80 470 603
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-11 729 558	-12 134 773
Produits financiers reçus		1 975 398	1 244 442
Autres mouvements		98 811	113 310
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		411 211	-2 176 630
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-398 649	-13 016
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-78 196	-29 653
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		-476 845	-42 669
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	5 000 000
Dividendes et autres distributions		-1 464 162	-1 189 230
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>		-1 464 162	3 810 770
Variation de trésorerie			
		-1 529 795	1 591 471
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		10 596 400	9 004 929
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		9 066 604	10 596 400

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
C	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2012

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	30 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du conseil :	Monsieur ESSASSI Abdelaziz
Directeur Général :	Monsieur DERBEL Abdelaziz
Commissaires aux comptes :	Cabinet HLB – GSA & Monsieur GUIRAS Makram

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la Loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et par les normes sectorielles (N C T 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société "ASSURANCES MAGHREBIA SA" sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme N°31 du système comptable tunisien.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent :

			31-12-2012	31-12-2011
Actifs incorporels	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Portefeuille racheté	188 710	188 710	0	0
Concept & développement	16 830	16 830	0	0
Logiciel	515 229	483 224	32 005	48 497
Total	720 769	688 764	32 005	48 497

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

Ils comprennent :

Actifs corporels	Valeur brute			Amortissement			VCN AU 31-12-2012
	Au 01/01/2012	Acquisition	Au 31/12/2012	Au 01/01/2012	Dotation	Au 31/12/2012	
Matériel transport	552 160	167 321	719 481	414 272	72 632	486 904	232 577
Mob. Mat. Bureau	797 305	147 712	945 017	738 612	24 427	763 039	181 978
Mat. Informatique	1 551 011	56 012	1 607 023	1 389 867	66 631	1 456 498	150 525
Ag. Amé. Install.	1 588 005	420 281	2 008 285	1 343 716	66 139	1 409 856	598 429
Autres immobilisations	33 147	7 782	40 929	9 810	5 876	15 686	25 243
Total	4 521 627	799 108	5 320 735	3 896 277	235 705	4 131 982	1 188 753

3-3 : Placements

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Terrains et constructions d'exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2011
Terrains d'exploitation	1 858 829	0	1 858 829	1 858 829
Constructions d'exploitation	5 204 848	1 732 955	3 471 893	3 212 227
Total	7 063 677	1 732 955	5 330 721	5 071 055

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Libellé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2011
Terrains hors exploitation	552 276	0	552 276	552 276
Constructions hors exploitation	13 181 852	4 952 320	8 229 532	8 618 219
Total	13 734 128	4 952 320	8 781 808	9 170 495

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle :

*Assurances MAGHREBIA Immobilière : **323 092 dt**

*Assurances MAGHREBIA Vie : **5 000 000 dt**

* MAGHREBIA Financière Sicar : **2 331 605 dt**

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31/12/2012 de **20 553 387 dt**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	Variation en %
ACTIONS & TITRES COTES	13 544 254	11 567 974	1 976 279	17,08%
ACTIONS & TITRES NON COTES	8 629 890	8 984 495	-354 605	-3,95%
Valeur brute	22 174 144	20 552 469	1 621 675	7,89%
Provisions	1 620 756	1 370 594	250 162	18,25%
Valeur nette	20 553 387	19 181 874	1 371 513	7,15%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde de 92 688 966 dt qui se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Bons de trésors assimilables	32 002 915	31 050 915	952 000	3,07%
Emprunts obligataires	8 397 465	5 777 000	2 620 465	45,36%
Placements à court terme	52 288 587	48 000 904	4 287 683	8,93%
Total	92 688 966	84 828 818	7 860 147	9,27%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève à **13 968 032 dt.**

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
P.P.N.A. incendie	6 273 044	5 754 598	518 446	9,01%
P.P.N.A. auto		404 759	-404 759	-100,00%
P.P.N.A. ind. accident	474 648	505 585	-30 937	-6,12%
P.P.N.A. vol	170 417	126 149	44 268	35,09%
P.P.N.A. maladie		0	0	
P.P.N.A. risques spéciaux	5 509 490	4 001 814	1 507 676	37,67%
P.P.N.A. responsabilité civile	1 072 098	1 125 518	-53 420	-4,75%
P.P.N.A. maritime	468 333	276 480	191 853	69,39%
Total	13 968 032	12 194 904	1 773 128	14,54%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde de **27 033 327dt.**

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
S.A.P. incendie	12 093 516	27 175 792	-15 082 276	-55,50%
S.A.P. auto	2 270 790	4 078 101	-1 807 311	-44,32%
S.A.P. ind. accident	97 373	162 676	-65 303	-40,14%
S.A.P. vol	860 908	715 829	145 079	20,27%
S.A.P. maladie	355 425	250 839	104 586	41,69%
S.A.P. risques spéciaux	5 583 065	8 484 809	-2 901 745	-34,20%
S.A.P. responsabilité civile	2 853 306	8 646 536	-5 793 230	-67,00%
S.A.P. maritime	2 918 945	2 390 841	528 103	22,09%
Total	27 033 327	51 905 424	-24 872 096	-47,92%

3-5 Créances

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises, elles présentent un solde au 31/12/2012 de **5 000 552 dt.**

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
P.A.N.E. incendie	25 464	26 354	-890	-3,38%
P.A.N.E. individ. Acc.	12 283	14 526	-2 243	-15,44%
P.A.N.E. maladie	4 929 880	4 110 980	818 900	19,92%
P.A.N.E. responsabilité civile	32 925	30 067	2 858	9,51%
Total	5 000 552	4 181 927	818 625	19,58%

3-5-2 : Primes à recevoir

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes vie à encaisser, contentieux primes ...). Les primes à recevoir présentent un solde au 31/12/2012 de 14 699 367 dt :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Agents généraux, succursales, courtiers et assurés	14 699 367	9 411 195	5 288 171	56,19%
Total	14 699 367	9 411 195	5 288 171	56,19%

3-5-3 : Primes à annuler

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à **1 727 298** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
AT	7 789	7 684	105	1,37%
Incendie	320 666	203 063	117 602	57,91%
Auto	417 110	309 105	108 005	34,94%
Individuel accident	56 776	37 441	19 335	51,64%
Vol	55 146	29 663	25 483	85,91%
Maladie	144 935	137 886	7 049	5,11%
Risques spéciaux	398 507	168 565	229 942	136,41%
Responsabilité civile	166 985	112 189	54 796	48,84%
Maritime	159 385	87 241	72 144	82,69%
Total	1 727 298	1 092 837	634 461	58,06%

3-5-4 : Autres créances diverses

Le solde net de cette rubrique au 31/12/2012 est de **5 589 234** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Valeurs impayées	81 414	117 960	-36 546	-30,98%
Effets à recevoir	0	0	0	
valeurs en contentieux	1 687 325	1 685 192	2 133	0,13%
chèques consignés	496 664	1 170 622	-673 958	-57,57%
Agences en instance de liquidation et content°	574 820	574 820	0	0,00%
IDA	1 322 472	1 102 683	219 789	19,93%
Anticipation	1 426 538	760 289	666 249	87,63%
Total	5 589 234	5 411 566	177 667	3,28%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP.

Le solde net de cette rubrique est de **17 750** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Etat Impôt Taxe Retenue à la source	6 597	5 420	1 177	21,72%
Etat Impôt / les bénéfices	0	369 828	-369 828	-100,00%
TFP	9 971	9 971	0	0,00%
divers	1 182	94	1 088	1153,85%
Total	17 750	385 313	-367 564	-95,39%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel, aux agents généraux et aux intermédiaires en bourse. Elle présente un solde au 31-12-2012 de **1 426 485** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Personnel	458 120	431 803	26 318	6,09%
Autres débiteurs	968 365	1 045 744	-77 379	-7,40%
Total	1 426 485	1 477 547	-51 061	-3,46%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Valeurs à l'encaissement

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir et les chèques à l'encaissement, elle présente un solde de **8 646 929** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Valeurs à recevoir	2 589 392	2 551 431	37 961	1,49%
Chèques à l'encaissement	1 826 578	932 797	893 781	95,82%
Effets à l'encaissement	4 230 960	3 962 439	268 521	6,78%
Total	8 646 929	7 446 667	1 200 263	16,12%

3-6-2 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique présente un solde de **9 066 604** dt. Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Banques	9 047 154	10 573 732	-1 526 578	-14,44%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	4 641	7 859	-3 218	-40,94%
Total	9 066 604	10 596 400	-1 529 795	-14,44%

3-6-3 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2012 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2012 à **3 523 078** dt contre **2 763 844** dt au 31-12-2011.

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en payement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2012 à **2 423 571** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Intérêts courus	1 560 807	1 606 867	-46 060	-2,87%
Loyers courus	798 785	873 696	-74 911	-8,57%
Dividendes à encaisser	63 979	78 394	-14 415	-18,39%
Total	2 423 571	2 558 957	-135 386	-5,29%

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance (Stocks de fournitures de bureau). Elle présente un solde au 31-12-2012 de **146 365dt.**

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Différence sur les prix de remboursement	75 441	46 978	28 462	60,59%
Charges constatées d'avance	70 924	119 664	-48 740	-40,73%
Total	146 365	166 643	-20 278	-12,17%

NOTE 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2012 à **49 381 909 dt.**

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Capital social	30 000 000	30 000 000	0	0,00%
Réserve légale	1 503 093	1 000 000	503 093	50,31%
Réserves facultatives	373 761	373 761	0	0,00%
Réserves pour réinvestissement exonérés	3 920 000	2 040 000	1 880 000	92,16%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
Autres réserves	1 194 020	999 914	194 106	19,41%
Résultat reportés	5 978 765	6 310 529	-331 763	-5,26%
Résultat de l'exercice	5 665 579	3 751 330	1 914 249	51,03%
Total	49 381 909	45 222 224	4 159 685	9,20%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes :

4-2-1-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **29 298 417 dt** au 31-12-2012.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
P.P.N.A. incendie	7 299 588	6 392 971	906 616	14,18%
P.P.N.A. auto	12 465 950	10 982 194	1 483 756	13,51%
P.P.N.A. Ind. Accident	1 470 270	1 413 872	56 398	3,99%
P.P.N.A. vol	172 550	139 646	32 903	23,56%
P.P.N.A. maladie	0	0	0	
P.P.N.A. risque spéciaux	5 348 990	4 564 192	784 798	17,19%
P.P.N.A. responsabilité civile	2 070 151	2 740 445	-670 294	-24,46%
P.P.N.A. maritime	470 920	322 394	148 526	46,07%
Total	29 298 417	26 555 714	2 742 704	10,33%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (moyenne du coût³ des ouvertures tardives des cinq derniers exercices)

³ coût = règlements + réserves

Les provisions pour sinistres non vie présentent au 31-12-2012 un solde brut de **100 463 510 dt.**

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
S.A.P. incendie	16 870 205	31 566 613	-14 696 408	-46,56%
S.A.P. auto	61 883 829	59 355 990	2 527 839	4,26%
S.A.P. indiv. Accident	369 012	491 642	-122 630	-24,94%
S.A.P. vol	817 352	774 895	42 457	5,48%
S.A.P. maladie	880 425	250 839	629 586	250,99%
S.A.P. risques spéciaux	6 293 595	10 019 683	-3 726 088	-37,19%
S.A.P. responsabilité civile	9 777 402	12 750 165	-2 972 763	-23,32%
S.A.P. maritime	3 571 692	3 215 364	356 328	11,08%
Total	100 463 510	118 425 189	-17 961 678	-15,17%

4-2-1-3 : Prévisions de recours à encaisser

Cette rubrique présente un solde de **5 054 938** dt. Il s'agit des sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (Subrogation)

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Prévisions de recours auto	4 820 579	3 669 596	1 150 983	31,37%
Prévisions de recours incendie	109 679	68 246	41 433	60,71%
Prévisions de recours risques spéciaux	19 428	17 160	2 268	13,22%
Prévisions de recours responsabilité civile	20 252	17 510	2 742	15,66%
Prévisions de recours transport maritime	85 000	31 180	53 820	172,61%
Total	5 054 938	3 803 692	1 251 246	32,90%

4-2-1-4 : Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes correspond à la valeur actuelle des engagements de la société en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

La provision mathématique des rentes est arrêtée au 31-12-2012 à une valeur de **1 210 343** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Rentes Accidents de travail	920 078	950 735	-30 657	-3,22%
Rentes Incendie	5 261	7 596	-2 336	-30,75%
Rentes Auto	17 208	19 372	-2 164	-11,17%
Rentes Maladie	267 796	248 455	19 341	7,78%
Total	1 210 343	1 226 158	-15 816	-1,29%

4-2-1-5 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2012 un solde de **652 341** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Incendie	106 383	67 558	38 825	57,47%
Individuelle accident	37 286	18 419	18 867	102,43%
Vol	24 375	21 321	3 054	14,33%
maladie	339 363	160 000	179 363	112,10%
Risques spéciaux	883	16 713	-15 830	-94,72%
Responsabilité civile	1 400	0	1 400	
Maritime	142 650	90 300	52 350	57,97%
Total	652 341	374 311	278 030	74,28%

4-2-1-6 : Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est définie comme, le montant à provisionner en supplément des primes non acquises, pour couvrir les risques à assumer. Elle est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats en cours, excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

La provision pour risque en cours est calculée conformément aux dispositions des alinéas 35 et 36 de la norme comptable N° 29 relative aux provisions techniques d'une entreprise d'assurance et/ou de réassurance. Le calcul a dégagé une provision pour risques en cours nulle.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Incendie	0	0	0	
Auto	0	0	0	
Individuelle accident	0	0	0	
Vol	0	0	0	
Maladie	0	0	0	
Risques spéciaux	0	0	0	
Responsabilité civile	0	510 114	-510 114	-100,00%
Maritime	0	0	0	
Total	0	510 114	-510 114	-100,00%

4-2-1-7 : Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes. Elle présente au 31-12-2012 un solde de **4 515 000,000** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Incendie	1 680 000	1 680 000	0	0
Automobile	1 785 000	1 785 000	0	0
Vol	210 000	210 000	0	0
Risques spéciaux	840 000	840 000	0	0
Total	4 515 000	4 515 000	0	0

4-2-2 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les récessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2012 à **23 795 701** dt contre **25 346 467** dt au 31-12-2011.

4-2-3 : Autres dettes

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2012 un solde de **531 672** dt, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Autres	23 068	77 858	-54 790	-70,37%
comptes courants agents	508 604	639 322	-130 718	-20,45%
Total	531 672	717 180	-185 508	-25,87%

4-2-3-2 : Comptes courants des Co-assureurs

Cette rubrique présente au 31-12-2012 un solde de **798 924** dt contre un solde de **1 339 145** dt au 31-12-2011.

4-2-3-3 : Dettes nées d'opérations de réassurances

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2012 à **14 300 049** dt contre **7 365 419** dt au 31-12-2011.

4-2-3-4 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique est de **411 970** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Dépôts et cautionnement agent général	100 706	98 808	1 898	1,92%
Autres dépôts et cautionnements sur loyer	311 263	316 038	-4 775	-1,51%
Total	411 970	414 846	-2 876	-0,69%

4-2-3-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **1 609 347** dt.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Personnel Impôts sur le revenu	68	68	0	0,00%
Retenue à la source	1 203 384	974 377	229 007	23,50%
Retenue sur salaires	7 690	12 269	-4 579	-37,32%
Etat Impôt à payer	104 259		104 259	
Sécurité sociale et organismes rattachés	293 945	271 727	22 217	8,18%
Total	1 609 347	1 258 442	350 905	27,88%

4-2-3-6 : Crédoeurs divers

Le solde de cette rubrique est de **3 360 859** dt, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Dividendes et tantièmes à payer	120 343	116 498	3 845	3,30%
Personnel charges à payer	496 566	416 404	80 162	19,25%
Créditeurs divers	2 648 031	1 019 672	1 628 358	159,69%
Autres	95 920	272 428	-176 508	-64,79%
Total	3 360 859	1 825 002	1 535 857	84,16%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2012 à **252 783** dt, elle concerne principalement les loyers relatifs aux exercices futurs.

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Amortissement surcote	213 757	145 063	68 695	47,36%
Produits constatés d'avance	39 026	24 234	14 792	61,04%
Total	252 783	169 297	83 486	49,31%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2012 de **61 498 731** dt qui se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Primes émises et acceptées nettes d'annulations	101 578 366	95 522 767	6 055 598	6,34%
Annulations et ristournes	-2 311 382	-1 749 909	-561 472	32,09%
Variation des primes acquises et non émises	818 625	585 789	232 835	39,75%
Primes cédées	-37 617 302	-36 896 949	-720 353	1,95%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-969 576	-248 363	-721 213	290,39%
Total	61 498 731	57 213 336	4 285 395	7,49%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Produits de placements bruts	6 998 198	5 864 834	1 133 363	19,32%
Revenus des immeubles	1 153 043	1 207 705	-54 662	-4,53%
Revenus des titres	2 339 479	2 107 594	231 884	11,00%
Revenus des emprunts	386 805	299 753	87 052	29,04%
Revenus des autres placements	2 915 592	1 878 982	1 036 610	55,17%
Reprise sur provisions	180 065	351 023	-170 958	-48,70%
Autres produits	23 215	19 778	3 437	17,38%
Charges de placements	2 842 843	3 657 594	-814 751	-22,28%
Frais de gestion et frais financiers	1 639 509	1 241 116	398 393	32,10%
Pertes de réalisations	300 189	1 739 126	-1 438 937	-82,74%
Dotation aux provisions et aux amortissements	903 145	677 352	225 793	33,33%
Produits de placements nets	4 155 355	2 207 241	1 948 114	88,26%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2012 de **383 624** dt qui se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Intérêts perçus	7 658	45 646	-37 989	-83,22%
Autres produits techniques	350 610	90 028	260 582	289,45%
Honoraires perçus/Generali	790	14 641	-13 851	-94,61%
Autres	24 567	0	24 567	
Total	383 624	150 315	233 309	155,21%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2012 un solde net de **44 141 234** dt qui se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Sinistres payés	69 900 359	53 610 733	16 289 626	30,39%
Recours encaissés	-1 908 251	-2 612 120	703 869	-26,95%
Frais de gestion des sinistres non vie	1 246 716	1 105 040	141 676	12,82%
Participation versées	-291	0	-291	
Sinistres à la charge des réassureurs	-25 097 300	-15 729 488	-9 367 812	59,56%
Total	44 141 234	36 374 165	7 767 068	21,35%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2012 de **12 214 603**dt qui se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Frais d'acquisition	12 143 872	9 748 761	2 395 112	24,57%
Commissions sur acceptation	110 787	78 126	32 660	41,80%
Commissions versées / AFF. Co-assureurs. Réassureurs.	26 041	118 124	-92 083	-77,95%
Commissions reçues / opérations de co-assureurs.	-66 097	-3 269	-62 828	1922,02%
Total	12 214 603	9 941 742	2 272 861	22,86%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2012 est de **4 874 083** dt contre **4 581 570** dt au 31-12-2011.

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment les frais du conseil d'administration et les frais internes et externes des services fonctionnels.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2012 de **1 128 878** dt contre **2 291 965** dt au 31-12-2011.

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2012 de **7 096 150** dt qui se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Revenus des immeubles	1 153 043	1 207 705	-54 662	-4,53%
Revenus des titres	2 339 479	2 107 594	231 884	11,00%
Revenus des emprunts	386 805	299 753	87 052	29,04%
Revenus des autres placements	2 915 592	1 878 982	1 036 610	55,17%
Reprise sur provisions	180 065	351 023	-170 958	-48,70%
Autres revenus	121 167	90 762	30 405	33,50%
Total Produits des placements	7 096 150	5 935 819	1 160 331	19,55%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2012 de **2 842 843** dt qui se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Frais de gestion et frais financiers	1 639 509	1 241 116	398 393	32,10%
Pertes de réalisations	300 189	1 739 126	-1 438 937	-82,74%
Dotation aux provisions et aux amortissements.	903 145	677 352	225 793	33,33%
Total Charges de placements	2 842 843	3 657 594	-814 751	-22,28%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2012 de **252 053** dt qui se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2012	31-12-2011	Variation	Variation en %
Récupération Frais	21 099	19 137	1 962	10,25%
Autres produits non techniques	230 954	150 143	80 811	53,82%
Total	252 053	169 281	82 772	48,90%

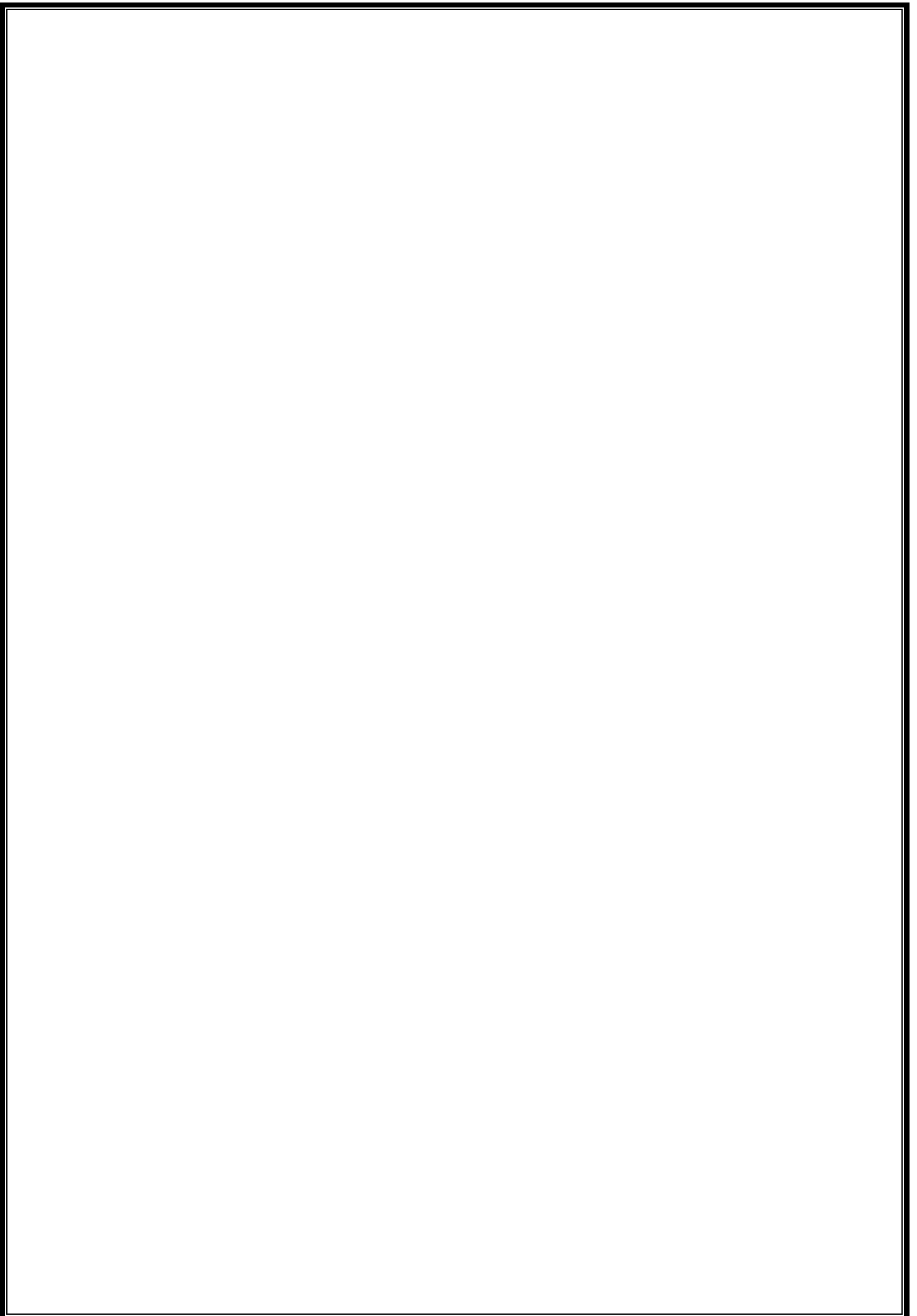


Tableau B1 NON-VIE : Résultat Technique par Catégories d'Assurances AU 31/12/2012

INTITULE	A.T	INCENDIE	AUTO	INDIVID	VOL	MALADIE	R.SPEC.	R.CIVILE	MARIT.	TOTAL
Primes émises et acceptées nettes d'annulation	0	18 519 820	33 342 696	3 997 638	1 150 945	21 817 187	12 743 116	4 941 126	5 065 838	101 578 366
Annulations sur exercices antérieurs	0	128 017	458 691	8 093	83 032	87 606	72 431	23 652	38 700	900 223
Ristournes sur Primes	0	49 546	574 606	186	215	101 264	23 601	1 662	25 618	776 698
Primes acquises non émises à la clôture	0	25 464	0	12 283	0	4 929 880	0	32 925	0	5 000 552
Primes acquises non émises à l'ouverture	0	26 354	0	14 526	0	4 110 980	0	30 067	0	4 181 927
Primes à annuler à la clôture	0	320 666	417 110	56 776	55 146	144 935	406 296	166 985	159 385	1 727 298
Primes à annuler à l'ouverture	0	203 063	309 105	37 441	29 663	137 886	176 249	112 189	87 241	1 092 837
Sous-total (1) : Primes nettes	0	18 223 764	32 201 394	3 967 782	1 042 215	22 440 167	12 417 037	4 863 875	4 929 377	100 085 609
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	7 299 588	12 465 950	1 470 270	172 550	0	5 348 990	2 070 151	470 920	29 298 417
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	6 392 971	10 982 194	1 413 872	139 646	0	4 564 192	2 740 445	322 394	26 555 714
Sous-total (2) : Primes acquises	0	17 317 148	30 717 637	3 911 384	1 009 311	22 440 167	11 632 239	5 534 169	4 780 851	97 342 905
Sinistres payés	0	17 212 481	21 716 641	855 652	338 759	21 977 410	5 696 086	1 289 037	669 076	69 755 142
Versement périodique des rentes	76 969	12 758	2 807	0	0	52 392	0	0	0	144 926
Recours et sauvetages encaissés	0	41 846	1 707 103	417	240	0	0	73 737	84 908	1 908 251
Frais de gestion des sinistres	0	203 071	374 562	40 207	13 344	296 426	182 612	80 751	55 744	1 246 716
Provisions pour sinistre à payer à la clôture	0	16 870 205	61 883 829	369 012	817 352	880 425	6 293 595	9 777 401	3 571 692	100 463 510
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	0	31 566 613	59 355 990	491 642	774 895	250 839	10 019 683	12 750 165	3 215 364	118 425 189
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	0	109 679	4 820 579	0	0	0	19 428	20 252	85 000	5 054 938
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	0	68 246	3 669 596	0	0	0	17 160	17 510	31 180	3 803 692
Provisions pour égalisation et équilibrage à la clôture	0	1 680 000	1 785 000	0	210 000	0	840 000	0	0	4 515 000
Provisions pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	0	1 680 000	1 785 000	0	210 000	0	840 000	0	0	4 515 000
Provisions mathématiques des rentes à la clôture	920 078	5 261	17 208	0	0	267 796	0	0	0	1 210 343
Provisions mathématiques des rentes à l'ouverture	950 735	7 596	19 372	0	0	248 455	0	0	0	1 226 158
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	510 114	0	510 114
Autres provisions techniques à la clôture	0	106 383	0	37 286	24 375	339 363	883	1 400	142 650	652 341
Autres Provisions techniques à l'ouverture	0	67 558	0	18 419	21 321	160 000	16 713	0	90 300	374 311
Sous-total (3) : Charges de prestations	46 311	2 685 113	21 761 599	791 680	397 374	23 154 518	2 134 513	-2 188 168	994 769	49 777 709
Sous-total (4) : Solde de souscription	-46 311	14 632 035	8 956 038	3 119 704	611 937	-714 351	9 497 726	7 722 336	3 786 081	47 565 196
Commission d'acquisition	0	1 972 135	3 118 573	268 430	179 891	1 031 192	932 118	465 215	447 915	8 415 469
Autres charges d'acquisition	0	522 386	1 577 753	119 596	94 952	660 719	493 944	181 735	148 049	3 799 134
Frais d'administration	0	875 212	1 517 587	179 849	57 526	969 864	722 876	298 753	252 418	4 874 083
Autres charges techniques	0	221 973	223 764	38 887	-3 885	244 387	238 817	100 789	64 145	1 128 878
Frais d'acquisition reportés à la clôture	0	877 761	1 499 007	176 797	20 749	0	643 206	248 932	56 627	3 523 078
Frais d'acquisition reportés à l'ouverture	0	665 363	1 142 996	147 152	14 534	0	475 028	285 218	33 554	2 763 844
Autres produits techniques	0	23 935	323 968	2 681	1 934	5 078	13 187	11 617	1 225	383 624
total (5) : Charges d'acquisition et de gestion	0	3 355 373	5 757 698	574 435	320 335	2 901 084	2 206 391	1 071 161	888 229	17 074 707
Produits nets des placements	0	851 110	1 519 446	145 218	54 277	878 316	971 846	318 906	240 801	4 979 918
Intérêts sur dépôt Réassureurs	0	341 101	154 043	20 116	16 739	7 525	151 826	81 900	51 313	824 563
Sous-total (6) : Solde financier	0	510 008	1 365 403	125 102	37 539	870 791	820 020	237 006	189 487	4 155 355
Primes cédées aux réassureurs	0	13 847 149	909 447	1 304 868	676 303	3 120 873	11 664 646	2 384 545	3 709 471	37 617 302
Parts des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises à la clôture	0	6 273 044	0	474 648	170 417	0	5 509 490	1 072 098	468 333	13 968 032
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	5 754 598	404 759	505 585	126 149	0	4 001 814	1 125 518	276 480	12 194 904
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	16 344 162	1 291 586	523 703	273 662	713 552	5 280 665	408 263	261 707	25 097 300
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations autres que les provisions pour participation aux bénéficiaires à la clôture	0	12 093 516	2 270 790	97 373	860 908	355 425	5 583 065	2 853 306	2 918 945	27 033 327
Part des réassureurs dans les charges de prov. pour prestations autres que les provisions pour participation aux bénéficiaires à l'ouverture	0	27 175 792	4 078 101	162 676	715 829	250 839	8 484 809	8 646 536	2 390 841	51 905 424
Part des réassureurs dans la participation aux résultats incorporée dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	542 111	542 111
Commissions reçues des réassureurs	0	2 642 056	0	204 713	198 435	312 087	2 425 163	355 393	846 550	6 984 397
Sous-total (7) : Solde de réassurance	0	-9 424 760	-1 829 931	-672 692	-14 860	-1 990 648	-5 352 886	-7 467 540	-1 339 147	-28 092 462
Sous-total (8) : Résultat technique	-46 311	2 361 910	2 733 812	1 997 679	314 281	-4 735 292	2 758 469	-579 359	1 748 193	6 553 382

Tableau I- B3 NV : État des éléments d'actifs représentant les provisions techniques d'assurances non vie et montants de ces provisions

AU 31/12/2012

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Valeur d'usage	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	VAL RETENUE EN REPRES°	Plus value latente	% du montant total des P.T
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	33 002 915	32 695 000	33 795 273	0	0	33 002 915	33 002 915	919 231	24,242%
Bons de trésor assimilables 10/2013 (6,1%)	2 247 636	2 300 000	2 331 135	0	0	2 247 636	2 247 636	83 500	1,651%
Bons de trésor assimilables 03/2016 (5,25%)	1 555 950	1 500 000	1 616 579	0	0	1 555 950	1 555 950	0	1,143%
Bons de trésor assimilables 03/2019 (5,5%)	17 315 736	16 780 000	17 128 235	0	0	17 315 736	17 315 736	0	12,719%
Bons de trésor assimilables 07/2017 (6,75%)	5 167 093	5 115 000	5 790 144	0	0	5 167 093	5 167 093	623 051	3,795%
Bons de trésor assimilables 08/2022 (5,6%)	5 716 500	6 000 000	5 891 640	0	0	5 716 500	5 716 500	175 140	4,199%
E.O BNA 2011 FGA (Garantie de l'Etat Tunisien)	1 000 000	1 000 000	1 037 540	0	0	1 000 000	1 000 000	37 540	0,735%
EMPRUNT OBLIGATAIRE	9 825 000	9 825 000	7 598 432	0	2 427 536	7 397 465	7 397 465	200 968	5,434%
- E.O ATB 2007/1	300 000	300 000	248 652	0	60 000	240 000	240 000	8 652	0,176%
- E.O ATL 2008/1	500 000	500 000	103 830	0	400 000	100 000	100 000	3 830	0,073%
- EMPRUNT CIL 2008/1	500 000	500 000	102 210	0	400 000	100 000	100 000	2 210	0,073%
- EMPRUNT TL 2009/1	500 000	500 000	210 825	0	300 000	200 000	200 000	10 825	0,147%
- EMPRUNT TL 2010/1	1 000 000	1 000 000	617 940	0	400 000	600 000	600 000	17 940	0,441%
- EMPRUNT ABV	2 500 000	2 500 000	1 750 041	0	792 534	1 707 466	1 707 466	42 575	1,254%
- EMPRUNT ATTJARI BANK 2010	525 000	525 000	470 043	0	75 002	449 999	449 999	20 045	0,331%
- EMPRUNT UIB 2011-2	480 000	480 000	505 997	0	0	480 000	480 000	25 997	0,353%
- EMPRUNT ATL 2011	500 000	500 000	527 495	0	0	500 000	500 000	27 495	0,367%
- EMPRUNT ATTJARI LEASING 2012-1	620 000	620 000	642 717	0	0	620 000	620 000	22 717	0,455%
- EMPRUNT HL 2012-1	500 000	500 000	508 690	0	0	500 000	500 000	8 690	0,367%
- EMPRUNT BTK 2012-1	1 000 000	1 000 000	1 007 940	0	0	1 000 000	1 000 000	7 940	0,735%
- EMPRUNT ATT LEASING 2012-2	900 000	900 000	902 052	0	0	900 000	900 000	2 052	0,661%
PLACEMENTS IMMOBILIERS	20 797 804	0	20 797 804	0	6 685 275	14 112 529	14 112 529	0	10,366%
Terrains et constructions d'exploitation	7 063 677	0	7 063 677	0	1 732 955	5 330 721	5 330 721	0	3,916%
- Terrains Palestine	570 531	0	570 531	0	0	570 531	570 531	0	0,419%
- Terrains Arabie Saoudite	536 400	0	536 400	0	0	536 400	536 400	0	0,394%
- Terrain ANG Arabie Saoudite	751 897	0	751 897	0	0	751 897	751 897	0	0,552%
- Appart. Galaxie 2000 (3 émé étage)	286 316	0	286 316	0	128 721	157 595	157 595	0	0,116%
- Appart. Galaxie 2000 (6 émé étage)	335 113	0	335 113	0	136 003	199 111	199 111	0	0,146%
- Imm. Palestine (siege social)	1 103 458	0	1 103 458	0	631 169	472 289	472 289	0	0,347%
- Imm. Rue Lenine	118 227	0	118 227	0	73 553	44 674	44 674	0	0,033%
- Local la Goulette	42 646	0	42 646	0	24 521	18 124	18 124	0	0,013%
- Local Bab Souika	69 792	0	69 792	0	38 095	31 697	31 697	0	0,023%
- Local Sfax	454 422	0	454 422	0	170 408	284 014	284 014	0	0,209%
- Villa Tataouine	30 300	0	30 300	0	10 605	19 695	19 695	0	0,014%
- Imm. Palestine (nouveau)	2 325 501	0	2 325 501	0	519 881	1 805 620	1 805 620	0	1,326%
- Immen cours Extension SIEGE III	439 073	0	439 073	0	0	439 073	439 073	0	0,323%
Terrains et constructions hors exploitation	13 734 128	0	13 734 128	0	4 952 320	8 781 808	8 781 808	0	6,451%
- Terrain berges du Lac	454 951	0	454 951	0	0	454 951	454 951	0	0,334%
- Terrain Charguia	97 326	0	97 326	0	0	97 326	97 326	0	0,071%
- Imm. Sfax Amen I	246 540	0	246 540	0	110 943	135 597	135 597	0	0,100%
- Imm. Lac	1 552 077	0	1 552 077	0	688 457	863 620	863 620	0	0,634%
- Batis (Rue de Grèce)	902 200	0	902 200	0	545 137	357 063	357 063	0	0,262%
- Imm. Amen Sfax	275 466	0	275 466	0	123 960	151 506	151 506	0	0,111%
- Local Lac	59 866	0	59 866	0	26 940	32 926	32 926	0	0,024%
- Imm. Bouhaira	3 293 342	0	3 293 342	0	1 156 690	2 136 652	2 136 652	0	1,569%
- Imm. Charguia	4 146 423	0	4 146 423	0	1 860 048	2 286 374	2 286 374	0	1,679%
- Rue Lenine	118 227	0	118 227	0	73 553	44 674	44 674	0	0,033%
- Imm. Arabie Saoudite	2 587 711	0	2 587 711	0	366 592	2 221 118	2 221 118	0	1,632%

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA SA
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA SA** » arrêtés au 31 décembre 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2012, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières a été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

4. Par ailleurs et en application de la circulaire 258 du 02 octobre 2010 du comité général des assurances, entrant dans le cadre de l'article 61 du code des assurances, nous avons fait appel à un actuairé agréé pour l'audit des provisions techniques. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

Tunis, le 22 Avril 2013

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Sami MENJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

Société « ASSURANCES MAGHREBIA SA »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le Conseil d'administration de votre société ne nous a pas informé de la conclusion de nouvelles conventions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention entre La Société Assurances Maghrébia et La Société Maghrébia Services

La Société Assurances Maghrébia SA a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société Maghrébia Services avec date d'effet le 1^{er} août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique.

En contre partie de ces prestations, Maghrébia Services a facturé en 2012 à Assurances Maghrébia un montant de 409 306 DT HT.

B.2 Contrat de location entre la Société Assurances Maghrébia et la Société Assurances Maghrébia Vie

La Société Assurances Maghrébia donne en location à la Société Assurances Maghrébia Vie une partie de l'immeuble sis à la rue d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une année renouvelable avec tacite reconduction.

Le loyer est fixé à 80 000 DT pour la première année, et sera augmenté de 10% pour la deuxième et la troisième année, ensuite 5% à partir de la quatrième année.

Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} mars 2010, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.3 Convention de sous-traitance conclue entre la Société Assurances Maghrébia et la Société Assurances Maghrébia Vie

La Société Assurances Maghrébia Vie a confié en sous-traitance à la Société Assurances Maghrébia la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contre partie de ces prestations, la Société Assurances Maghrébia Vie s'engage à régler à la Société Assurances Maghrébia un montant forfaitaire annuel de 120 000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.4 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société Assurances Maghrébia et la Société Assurances Maghrébia Vie

La Société Assurances Maghrébia a confié par délégation à la Société Assurances Maghrébia Vie la gestion des produits santé. En contre partie, la Société Assurances Maghrébia s'engage à régler à la Société Assurances Maghrébia Vie un montant forfaitaire annuel de 25 000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Assurances Maghrébia envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil et Fondateur

Les émoluments du Président du Conseil d'Administration et Fondateur décidés par le Conseil d'Administration du 19/09/2006 et approuvés par l'AGO du 10/05/2007 se détaillent comme suit :

- Rémunération annuelle brute de 105 000 DT.
- Prime de rendement sur le résultat.
- Voiture de fonction.

2. Rémunérations du Directeur Général :

Les émoluments du Directeur Général décidés par le Conseil d'Administration du
septembre 2010 se détaillent comme suit :

16

- Salaire annuel brut de 120 000 DT.
- Prime de rendement sur le résultat.
- Voiture de fonction et ses charges d'entretien.
- Téléphone portable.

3. Rémunérations des Directeurs Généraux Adjoints :

Les émoluments des directeurs généraux adjoints décidés par le Conseil d'Administration du
septembre 2010 se détaillent comme suit :

* Directeur Général Adjoint d'Assurance dommages :

- Salaire annuel brut de 85 000 DT
- Prime de rendement sur le résultat.
- Voiture de fonction et ses charges d'entretien
- Téléphone portable.

* Directeur Général Adjoint d'Assurance de personnes :

- Salaire annuel brut de 70 000 DT.
- Prime de rendement sur résultat.
- Voiture de fonction et ses charges d'entretien.
- Téléphone portable.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 Avril 2013

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Sami MENJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société Assurances Maghrebria

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société d'Assurances et de Réassurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Sami MANJOUR & Makram GUIRAS.**

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>					
Ecart d'acquisition	1	329 727	32 973	296 755	313 241
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		928 635	879 071	49 564	89 694
		1 258 362	822 785	346 318	402 935
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>					
Mobilier de bureau, Matériel Informatique&Matériel de transport		6 242 199	4 486 012	1 756 187	1 223 478
		6 242 199	4 486 012	1 756 187	1 223 478
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et Constructions d'exploitation		7 063 677	1 732 955	5 330 721	5 071 055
Terrains et Constructions hors exploitation		15 504 261	5 654 983	9 849 278	10 282 218
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		40 853 268	2 447 676	38 405 592	32 901 674
Obligations et autres titres à revenu fixe		202 708 759	0	202 708 759	172 300 162
Avance sur police vie		746 949	0	746 949	740 835
Dépôts et cautionnements		1 740	0	1 740	1 740
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 083 684	0	1 083 684	901 749
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de comptes		8 040 946	0	8 040 946	8 018 331
		276 003 283	9 835 614	266 167 669	230 217 764
<u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provision pour primes non acquises (non vie)		13 968 032	0	13 968 032	12 194 904
Provisions mathématique (vie)		257 318	0	257 318	74 119
Provision pour Sinistres à Payer (non vie)		27 033 327	0	27 033 327	51 905 424
Provision pour Sinistres à Payer (vie)		487 397	0	487 397	378 179
		41 746 073	0	41 746 073	64 552 626
<u>CREANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		5 000 552	0	5 000 552	4 181 927

Autres créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes à recevoir		16 733 972	0	16 733 972	11 264 771
Primes à annuler (non vie)		- 1 727 298		- 1 727 298	-1 092 837
Primes à annuler (vie)		- 18 099		- 18 099	-33 347
Autres Créances diverses		5 742 624	2 264 877	3 477 747	3 577 603
Comptes courants Co-assureurs		194 777	0	194 777	428 592
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		1 033 935	0	1 033 935	2 321 256
Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043	0	413 043	413 043
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 638 751	0	1 638 751	1 664 430
Etat Impôt différé		5 770		5 770	5 770
Débiteurs divers	6	1 982 567	0	1 982 567	3 768 813
		31 000 594	2 264 877	28 735 717	26 500 023
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>					
Valeurs à l'encaissement		10 016 215	0	10 016 215	8 207 972
Avoirs en Banques, CCP et caisses		13 306 693	0	13 306 693	15 687 829
Frais d'acquisition reportés		3 523 078	0	3 523 078	2 763 844
Intérêts et loyers acquis non échus	7	7 192 496	0	7 192 496	6 591 529
Autres comptes de régularisation		344 182	0	344 182	269 465
		34 382 664	0	34 382 664	33 520 640
TOTAL DES ACTIFS		390 633 175	17 498 547	373 134 628	356 417 465

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés	2	16 572 517	13 606 440
Intérêts minoritaires	3	7 570 010	6 860 331
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		54 142 527	50 466 771
Résultat de l'exercice		8 129 742	5 245 562
Résultats consolidés	4	6 901 619	4 441 088
Intérêts minoritaires	5	1 228 123	804 475
Total capitaux propres avant affectation		62 272 269	55 712 333
<u>PASSIFS</u>			
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>			
Provisions pour primes non acquises		29 298 417	26 555 714
Provisions mathématique (vie)		112 363 576	95 100 986
Provisions pour frais de gestion (vie)		1 416 702	1 216 312
Provisions pour sinistres (vie)		8 268 678	7 121 939
Provisions pour sinistres		100 463 510	118 425 189
Prévisions de recours à encaisser		- 5 054 938	-3 803 692
Provisions mathématiques des rentes		1 210 343	1 226 158
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes		652 341	374 311
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		769 485	510 259
Provisions pour risques en cours		0	510 114
Provisions pour égalisation		4 515 000	4 515 000
Provisions pour égalisation (vie)		550 000	300 000
Provisions pour contrats en unités de comptes		8 040 946	8 018 331
		262 494 061	260 070 620
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>			
		24 369 067	25 610 119
<u>AUTRES DETTES</u>			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		952 783	893 662
Comptes courants de Co-assureurs		798 924	1 339 145
Dettes nées d'opérations de réassurance		14 677 645	7 773 838
Dépôts et cautionnements reçus		411 970	414 846
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 839 029	1 473 972
Créditeurs divers	6	4 273 563	2 366 714
		22 953 913	14 262 177
<u>AUTRES PASSIFS</u>			
Comptes de régularisation Passif		1 045 318	762 215
		1 045 318	762 215
TOTAL DES PASSIFS		310 862 358	300 705 132

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		373 134 628	356 417 465
--	--	--------------------	--------------------

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE CONSOLIDE

	NOTES	Opérations brutes 2012	Cessions et/ou rétrocessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Primes acquises		97 336 665	- 35 844 174	61 492 490	57 207 095
Primes émises et acceptés	8	100 079 368	- 37 617 302	62 462 066	57 455 458
Variation de la provision pour primes non acquises		- 2 742 704	1 773 128	- 969 576	-248 363
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		4 157 404		4 157 404	2 034 469
Autres Produits techniques		381 924		381 924	150 315
Charges de sinistres		- 51 276 855	225 204	- 51 051 652	-43 733 127
Montants payés		- 69 238 534	25 097 300	- 44 141 234	-36 374 165
Variation de la provision pour sinistres		17 961 678	- 24 872 096	- 6 910 418	-7 358 962
Variation des autres provisions techniques		1 777 176		1 777 176	521 428
Variation des provisions mathématiques des rentes		15 816		15 816	150 683
Variation des prévisions de recours		1 251 246		1 251 246	487 912
Variation de la provision pour risques en cours		510 114		510 114	-117 167
Participations aux bénéfiques et ristournes		- 278 030	542 111	264 082	-49 563
Frais d'exploitation		- 15 656 397	6 984 397	- 8 672 000	-9 087 278
Frais d'acquisition		- 12 177 265		- 12 177 265	-9 910 606
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		759 234		759 234	-332 259
Frais d'administration		- 4 238 366		- 4 238 366	-4 485 287
Commissions reçues des réassureurs			6 984 397	6 984 397	5 640 875
Autres charges techniques		- 1 128 878		- 1 128 878	-2 291 965
Variation de la provision pour égalisation		0		0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE		35 313 007	- 28 092 462	7 220 545	4 751 374

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		7 220 545	4 751 374
Produits de placements (assurance et réassurance)		6 979 816	5 841 486
Revenus des placements	9	3 596 980	3 322 338
Autres produits de placements		510 517	667 514
Reprises de corrections de valeurs sur placements		180 065	351 023
Profits provenant de la réalisation des placements		2 692 254	1 500 611
Charges de placements		- 2 724 461	-3 579 155
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		- 1 506 292	-1 162 677
Correction de valeur sur placements		- 903 145	-677 352
Pertes provenant de la réalisation des placements		- 315 024	-1 739 126
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de la réassurance		- 4 157 404	-2 034 469
Autres produits non techniques		132 053	49 281
Autres produits	10	40 798 952	35 489 711
Autres charges		- 38 091 600	- 33 641 177
Résultat provenant des activités ordinaires		10 157 902	6 877 051
Impôt sur le résultat exigible		- 2 033 931	-1 637 258
Impôts différé		5 770	5 770
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		8 129 742	5 245 562
Résultat net de l'exercice		8 129 742	5 245 562
Part de la société mère		6 901 619	4 441 088
Part des actionnaires minoritaires		1 228 123	804 475

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		115 325 600	111 467 858
Sommes versées pour paiement des sinistres		- 69 779 007	-50 954 559
Encaissements des primes reçues (acceptations)		3 856 996	1 263 742
Décaissements de primes sur les cessions		- 22 972 925	-25 590 558
Encaissements de sinistres sur les cessions		21 816 016	9 995 299
Commissions reçues sur les cessions		0	185 015
Commissions versées aux intermédiaires		- 1 115 341	-1 768 500
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		- 10 199 419	-10 138 469
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		- 96 473 520	-112 715 410
Encaissements liés à la cession de placements financiers		69 722 279	90 242 449
Taxes sur les assurances versées au Trésor		- 12 849 013	-13 065 047
Produits financiers reçus		2 133 336	1 270 902
Prêts octroyés		0	-4 500
Remboursements de prêts		122 073	93 911
Autres mouvements		- 14 431	326 061
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		- 427 357	608 195
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 421 656	-33 125
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		- 78 196	-29 653
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		- 13 100	-140 900
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		23 334	0
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		- 489 618	-203 678
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	5 000 000
Dividendes et autres distributions		- 1 464 162	-1 210 230
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>		- 1 464 162	3 789 770
Variation de trésorerie		- 2 381 137	4 194 287
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		15 687 829	11 493 543
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		13 306 693	15 687 829

Notes aux Etats financiers

LA METHODE DE CONSOLIDATION : L'INTEGRATION GLOBALE

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une **société consolidante** (**ASSURANCES MAGHREBIA S.A**) et les entreprises qui lui sont liées (**ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR** et **MAGHREBIA SERVICES**) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du **Groupe ASSURANCES MAGHREBIA**.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe ASSURANCES MAGHREBIA permet de :

- mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé)
- présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).
- mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

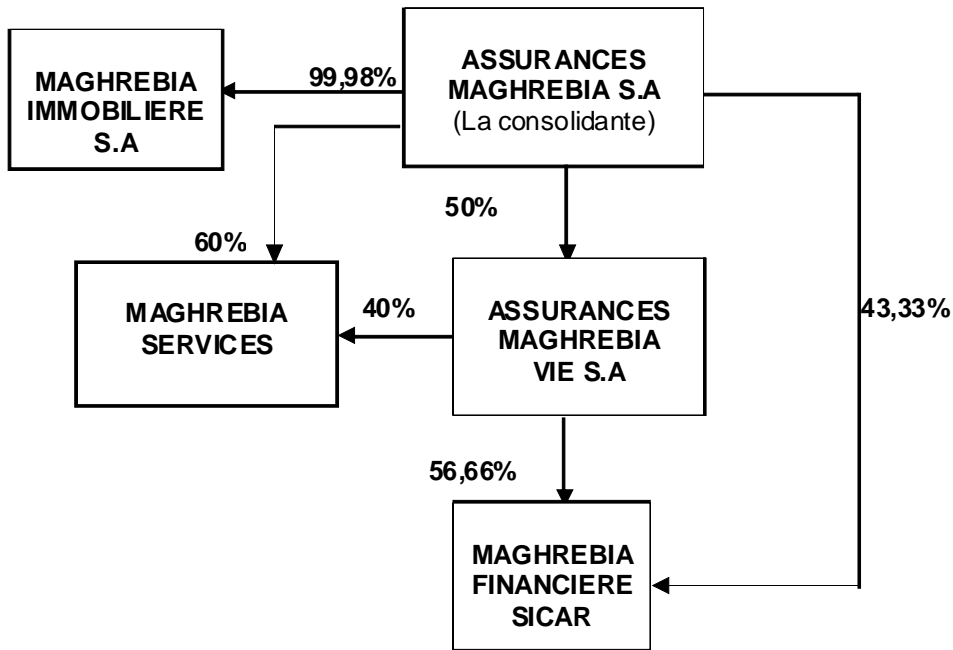
Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Les sociétés à retenir pour l'établissement des comptes consolidés sont :

- la société mère : **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**
- les filiales du Groupe : **ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR** et **MAGHREBIA SERVICES**.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient **99,98%** du capital de la Société MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, **50%** du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, **43,33%** du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR et **60%** du capital de la société MAGHREBIA SERVICES.

Par ailleurs, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient **56,66%** du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR et **40%** du capital de la société MAGHREBIA SERVICES.



POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise. :

- soit **directement**,
- soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

Notion de contrôle exclusif :

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

	Direct	Indirect	% de contrôle	Méthode de consolidation
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	50%	0%	50%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	43,33%	56,66%	99,99%	Intégration globale (43,33% et 56,66% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	99,98%	0%	99,98%	Intégration globale
MAGHREBIA SERVICES	60%	40%	100%	Intégration globale

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

POURCENTAGE D'INTERÊT :

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	Maghrebias Services
% D'intérêt du groupe	100%	50%	71,67%	99,98%	80%
Direct	-	50%	43,33%	99,98%	60%
Indirect	-	-	28,33%	-	20%
% D'intérêt hors groupe	0%	50%	28,33%	0,02%	20%

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.

Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un goodwill, amorti sur une durée de 20 ans.

Note (1) : La consolidation de la société MAGHREBIA SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de 329 727,225 dt qui s'explique comme suit :

Libellés	VALEUR TOTALE
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000,000
Acquisition 2006	3 002 016,000
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016,000
QP dans les CP à la date d'acquisition	2 672 288,775
ECART D'ACQUISITION	329 727,225

PARTAGE DES CAPITAUX PROPRES ET ELIMINATION DES PARTICIPATIONS

LIEES :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

Les réserves consolidées : $13\,716\,329,656 * 100\% = 13\,716\,329,656$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les réserves consolidées : $14\,876\,124,472 * 50\% - 5\,000\,000,000 = 2\,438\,062,236$ DT

- Les intérêts des minoritaires : $14\,876\,124,472 * 50\% = 7\,438\,062,236$ DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les réserves consolidées : $5\,455\,297,340 * 71,67\% - (2\,384\,210,533 * 100\% + (3\,117\,815,467 - 313\,240,864) * 50\%) = 123\,084,646$ DT
- Les intérêts des minoritaires : $5\,455\,297,340 * 28,33\% - (2\,384\,210,533 * 0\% + (3\,117\,815,467 - 313\,240,864) * 50\%) = 143\,427,557$ DT

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les réserves consolidées : $664\,717,288 * 99,98\% - 323\,092,280 = 341\,492,065$ DT
- Les intérêts des minoritaires : $664\,717,288 * 0,02\% = 132,943$ DT

➤ **MAGHREBIA SERVICES :**

- Les réserves consolidées : $291\,936,056 * 80\% - (210\,000 * 100\% + 140\,000 * 50\%) = -41\,451,155$ DT
- Les intérêts des minoritaires : $291\,936,056 * 20\% - (210\,000 * 0\% + 140\,000 * 50\%) = -11\,612,789$ DT

Note (2) Total réserves consolidées : 16 572 517,448 DT

Note (3) Total intérêts minoritaires : 7 570 009,948 DT

PARTAGE DES RESULTATS APRES RETRAITEMENTS :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés : $6\,212\,742,190 * 100\% = 6\,212\,742,190$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les résultats consolidés : $2\,730\,552,863 * 50\% = 1\,365\,276,432$ DT
- Les intérêts minoritaires : $2\,730\,552,863 * 50\% = 1\,365\,276,432$ DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les résultats consolidés : $-101\,487,247 * 71,67\% = -72\,731,647$ DT
- Les intérêts des minoritaires : $-101\,487,247 * 28,33\% = -28\,755,600$ DT

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés : $-170\,246,331 * 99,98\% = -170\,212,282$ DT
- Les intérêts des minoritaires : $-170\,246,331 * 0,02\% = -34,049$ DT

➤ **MAGHREBIA SERVICES :**

- Les résultats consolidés : - 541 819,678*80% = - 433 455,742 DT

- Les intérêts des minoritaires : - 541 819,678*20% = - 108 363,936 DT

Note (4) Total résultats consolidés : 6 901 618,950 DT

Note (5) Total intérêts minoritaires : 1 228 122,847 DT

AJUSTEMENT :

Note (6) :

Elimination du compte fournisseur MAGHREBIA IMMOBILIERE (charges à payer) chez ASSURANCES MAGHREBIA et du compte client ASSURANCES MAGHREBIA chez MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A : 41 339,994 DT.

Note (7) :

Elimination du compte produits constatés d'avance sur les loyers chez ASSURANCES MAGHREBIA et du compte charges constatées d'avance chez ASSURANCES MAGHREBIA VIE : 16 133,333 DT.

Note (8) :

Elimination des primes payées par MAGHREBIA IMMOBILIERE au profit des ASSURANCES MAGHREBIA : 6 240,516DT.

Note (9) :

Elimination des produits financiers sur participation chez ASSURANCES MAGHREBIA S.A (dividendes) et des comptes dividendes à encaisser et des dividendes à payer respectivement chez ASSURANCES MAGHREBIA S.A et chez MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A.: 21 000 DT

Note (10) :

Elimination des frais de gestion des immeubles chez ASSURANCES MAGHREBIA S.A et des produits d'exploitation chez MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A : 118 381,931 DT.

Elimination des honoraires chez ASSURANCES MAGHREBIA S.A et des revenus chez MAGHREBIA SERVICES : 464 733,667 DT.

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012, le compte de résultat technique non vie consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

2- La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4- A notre avis, les états financiers consolidés de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA SA** » arrêtés au 31 décembre 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2012, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

5- Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 10 Mai 2012

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Sami MANJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 54.900.482 dinars et un résultat net de la période allant du 1^{er} Janvier 2013 au 31 mars 2013 de 457.919 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'année 2013 se fait sur la base des honoraires de l'exercice 2012. Toutefois, l'estimation des dits honoraires a été faite sur la base des honoraires découlant des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. En conséquence, les honoraires ont été minorés pour 7 995 dinars, ce qui a eu pour effet de minorer les charges du premier trimestre pour 1972 dinars et de majorer la valeur liquidative au 31 mars 2013 de 8 millimes.

Par ailleurs, les charges du premier trimestre ne prennent pas en compte des agios débiteurs figurant sur le relevé bancaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour un montant de 5 369 dinars. Le gestionnaire a contesté la réalité de ces agios auprès de la banque de l'habitat par une réclamation notifiée par email en date du 13 février 2013. Toutefois, cette réclamation demeure sans suite a ce jour. La prise en compte éventuelle de ces charges pour le calcul de la valeur liquidative du 31 mars 2013 aurait pour effet de minorer cette dernière de 21 millimes.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 12,74% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat (emprunt obligataire, billets de trésorerie et certificat de dépôt). Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectués par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 30 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

BILAN
au 31 mars 2013

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	37 959,233	33 921,036	36 493,897
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 714,256	5 131,777	2 433,969
b - Obligations et Valeurs assimilées		35 244,977	28 789,259	34 059,928
c - Autres Valeurs			-	
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		16 941,249	6 858,751	17 095,113
a - Placement monétaires	3-3	11 022,466	6 473,649	13 987,828
b – Disponibilités	3-11	5 918,783	385,102	3 107,285
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		54 900,482	40 779,787	53 589,010
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	115,059	85,373	111,505
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	20,222	-1,644	16,281
TOTAL PASSIF		135,281	83,729	127,786
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	52 502,713	39 087,852	51 642,038
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	2 262,488	1 608,206	1 819,186
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		1 848,044	1 311,501	0,284
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		414,444	296,705	1 818,902
ACTIF NET		54 765,201	40 696,058	53 461,224
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 900,482	40 779,787	53 589,010

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2013
 (Unité: 1000 TND)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2013</i> <i>Au</i> Notes	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> 31/03/2012	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> 31/12/2012	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	381,162	317,569	1 483,068
a - Dividendes		-	-	193,652
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		381,162	317,569	1 289,416
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	168,675	78,253	453,599
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		549,837	395,822	1 936,667
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	115,059	85,373	372,975
REVENU NET DES PLACEMENTS		434,778	310,449	1 563,692
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	18,736	14,734	70,109
RESULTAT D'EXPLOITATION		416,042	295,715	1 493,583
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1,598	0,990	325,319
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		414,444	296,705	1 818,902
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1,598	-0,990	-325,319
* Variation des +/- values potentielles sur titres		15,530	36,269	1,190
* +/- values réalisées sur cession des titres		26,347	3,605	-22,674
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		457,919	335,589	1 472,099

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2013

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> 01/01/2013 <i>Au</i> 31/03/2013	<i>Période du</i> 01/01/2012 <i>Au</i> 31/03/2012	<i>Période du</i> 01/01/2012 <i>Au</i> 31/12/2012
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	416,042	295,715	1 493,583
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	15,530	36,269	1,190
c - +/- values réalisées sur cession de titres	26,347	3,605	-22,674
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
		-	1 305,903
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	31 369,255	2 293,616	28 053,381
* Capital	30 192,100	2 212,800	27 363,400
* Régularisation des sommes non distrib.	-25,844	-0,545	-48,476
* Régularisations des sommes distrib.	1 202,999	81,361	738,457
* Droits d'entré			
b – Rachats	30 523,197	1 700,749	14 525,954
* Capital	29 371,800	1 639,900	14 151,700
* Régularisation des sommes non distrib.	-24,343	-0,293	-24,968
* Régularisation des sommes distrib.	1 175,740	61,142	399,222
* Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 303,977	928,456	13 693,623
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	53 461,224	39 767,602	39 767,602
b - En fin de période	54 765,201	40 696,058	53 461,224
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période (mille parts)	517,117	385,000	385,000
b - En fin de période (mille parts)	525,320	390,729	517,117
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE	103,383	103,292	103,292
(EN DINAR)			
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE	104,251	104,154	103,383
(EN DINAR)			
TAUX DE RENDEMENT	0,84%	0,83%	3,34%

NB : Le taux de rendement correspond à l'évolution de la valeur liquidative entre le début et la fin de la période tout en considérant l'effet de toute distribution de dividendes intervenue durant la période en question.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2013

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2013** à **37.959.233** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.343.250	26,12%	26,19%	ETAT
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.969.833	9,05%	9,07%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.373.417	17,07%	17,12%	ETAT
Titres émis par des sociétés	244.000	20.636.214	20.901.727	38,04%	38,16%	
Amen BANK 2011-1	20.000	1.800.000	1.845.003	3,36%	3,37%	A.Bank
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	399.950	408.693	0,74%	0,75%	A.Bank
ATL 2010-1	5.000	300.000	308.113	0,56%	0,56%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	13.000	928.564	935.885	1,70%	1,71%	Attijari Bank
BH 2009	5.000	461.500	466.379	0,85%	0,85%	BBB-
CHO 2009	2.000	175.000	176.709	0,32%	0,32%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	1.200.000	1.221.064	2,22%	2,23%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	400.000	416.096	0,76%	0,76%	A BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	799.900	800.736	1,46%	1,46%	STB
STB sub 2011	30.000	2.571.300	2.593.302	4,72%	4,74%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	600.000	600.202	1,09%	1,10%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	600.000	609.542	1,11%	1,11%	BBB+
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.900.000	1.957.194	3,56%	3,57%	UIB
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.514.959	4,58%	4,59%	BBB
EO TL 2012-2	20.000	2.000.000	2.020.712	3,68%	3,69%	BBB+
EO UIB 2012-1	20.000	2.000.000	2.022.369	3,68%	3,69%	UIB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.004.769	3,65%	3,66%	BBB (tun)
OPCVM	26.262	2.692.553	2.714.256	4,94%	4,96%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	26.262	2.692.553	2.714.256	4,94%	4,96%	-
Total du portefeuille-titres		37.528.767	37.959.233	69,10%	69,31%	

La valeur des BTA au 31/03/2013 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 14.673Dinars.

Les entrées du portefeuille titres enregistrés pendant la période allant du **01-01-2013** au **31-03-2013**, concernent des souscriptions aux emprunts obligataires pour un montant total de **2.500.000** Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2013** au **31-03-2013**, concernent les remboursements des obligations de société échus et qui s'élèvent à un total de **981.118** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **381.162 DT** pour la période allant du **01-01-2013** au **31-03-2013**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Revenus des BTA	156.276	155.769	626.511
Revenues des OPCVM	-	-	193.652
Revenus des obligations	224.886	161.800	662.905
Total	381.162	317.569	1.483.068

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2013** à **11.022.466 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% actif	Emetteur	Garantie
BDT041012/020413ML	1.463.354	1.499.796	2,73%	Modern Leasing	BBB
BDT250313/240413ATTIJARI LEAS	2.987.466	2.990.390	5,45%	ATTIJARI LEASING	BB+
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	502.167	0,91%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH EI Kantaoui	2.000.000	2.031.200	3,70%	SH EI Kantaoui	BH
CD 240313/030413BH	1.997.825	1.999.565	3,64%	BH	
CD 250313/040413BH	1.997.825	1.999.348	3,64%	BH	
Total	10.946.470	11.022.466	20,07%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2013** au **31-03-2013** un montant de **168.675 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 1/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Intérêts des placements à termes	-	1.051	1.946
Intérêts des billets de trésoreries	104.184	76.851	383.235
Intérêts des certificats de dépôts	64.491	351	68.418
Total	168.675	78.253	453.599

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2013** au **31-03-2013** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2012** au **31-03-2012** se détaillent ainsi :

Libellé	2013	2012
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	51.642.038	38.475.330
Nombre d'actions	517.117	385.000
Nombre d'actionnaires	813	899
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	30.192.100	2.212.800
Régl. des sommes non distribuables	-25.844	-545
Nombre d'actions émises	301.921	22.128
Rachats effectués		
Montant (nominal)	29.371.800	1.639.900
Régl. des sommes non distribuables	-24.343	-293
Nombre d'actions rachetés	293.718	16.399
Autres effets sur le capital		
Plus-values potentielles sur actions	15.530	36.269
Plus-values réalisés sur cession d'actions	26.347	3.605
Frais de négociation	-	-
Capital au 31 mars		
Montant	52.502.713	39.087.852
Nombre d'actions	525.320	390.729
Nombre d'actionnaires	789	882

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2013** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Somme distribuable exercice antérieur (Report à nouveau)	1.819.186	28.858	1.848.044
Somme distribuable exercice en cour	416.042	-1.598	414.444
Total	2.235.228	27.260	2.262.488

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2013** à **115.059 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31-03-2012	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire à payer	20.304	15.066	19.677
Rémunération du distributeur à payer	94.755	70.307	91.828
Total	115.059	85.373	111.505

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2013** à **20.222 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31-03-2012	31/12/2012
Etat retenues à la source	-	- 9.392	-
Honoraires du commissaire aux comptes	15.229	3.680	11.554
Redevances CMF à régler	4.471	3.437	4.250
Autres charges AGO amortis	-	-	-
TCL à payer	522	631	477
Total	20.222	- 1.644	16.281

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2013** au **31-03-2013** à **115.059 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	20.304	15.066	65.819
Rémunération du distributeur	94.755	70.307	307.156
Total	115.059	85.373	372.975

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2013** au **31-03-2013** à **18.736DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Redevances CMF	13.537	10.044	43.879
Honoraires du commissaire aux comptes	3.677	3.680	14.914
Autres charges AGO amortis	100	-	6.405
T.C.L	1.421	1.009	4.911
Autres charges	1	1	-
Total	18.736	14.734	70.109

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2013** à **5.918.783 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Dépôts à vue	5.918.783	385.102	3.107.285
Placements à terme	-	-	-
Total	5.918.783	385.102	3.107.285

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.542.179, un actif net de D : 8.518.936 et un bénéfice de la période de D : 63.153.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	6 382 941,830	6 312 187,579	6 295 309,963
Obligations et valeurs assimilées		5 992 003,632	6 311 457,661	5 907 164,815
Tires des Organismes de Placement Collectif		390 938,198	729,918	388 145,148
Placements monétaires et disponibilités		2 158 617,716	749 220,977	1 766 758,044
Placements monétaires	5	1 614 806,727	306 556,076	1 185 741,527
Disponibilités		543 810,989	442 664,901	581 016,517
Créances d'exploitation	8	619,484	852 692,626	0,697
TOTAL ACTIF		8 542 179,030	7 914 101,182	8 062 068,704
 PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	15 148,967	13 043,691	13 858,529
Autres créditeurs divers	10	8 093,889	2 934,783	6 305,361
TOTAL PASSIF		23 242,856	15 978,474	20 163,890
 ACTIF NET				
Capital	13	8 203 984,968	7 622 824,040	7 800 999,660
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		253 310,736	214 265,179	55,694
Sommes distribuables de la période		61 640,470	61 033,489	240 849,460
ACTIF NET		8 518 936,174	7 898 122,708	8 041 904,814
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 542 179,030	7 914 101,182	8 062 068,704

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	66 547,413	72 737,629	270 967,332
Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 547,413	72 737,629	270 939,430
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	27,902
Revenus des placements monétaires	7	16 004,443	2 604,925	24 039,049
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		82 551,856	75 342,554	295 006,381
Charges de gestion des placements	11	(17 719,711)	(15 422,856)	(62 223,338)
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 832,145	59 919,698	232 783,043
Autres charges	12	(2 296,416)	(1 892,870)	(9 027,999)
RESULTAT D'EXPLOITATION		62 535,729	58 026,828	223 755,044
Régularisation du résultat d'exploitation		(895,259)	3 006,661	17 094,416
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		61 640,470	61 033,489	240 849,460
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		895,259	(3 006,661)	(17 094,416)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		617,656	(2 863,185)	1 051,234
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	3 917,447	18 917,447
Frais de négociation		-	-	(32,954)
RESULTAT DE LA PERIODE		63 153,385	59 081,090	243 690,771

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	63 153,385	59 081,090	243 690,771
Résultat d'exploitation	62 535,729	58 026,828	223 755,044
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	617,656	(2 863,185)	1 051,234
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	3 917,447	18 917,447
Frais de négociation de titres	-	-	(32,954)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(190 615,193)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	413 877,975	(808 999,565)	(659 211,947)
Souscriptions			
- Capital	905 028,059	3 942 104,684	8 837 324,326
- Régularisation des sommes non distribuables	12,660	620,413	896,653
- Régularisation des sommes distribuables	29 434,139	125 299,322	296 323,249
Rachats			
- Capital	(502 653,889)	(4 731 817,419)	(9 467 570,786)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19,178)	(663,439)	(1 111,799)
- Régularisation des sommes distribuables	(17 923,816)	(144 543,126)	(325 073,590)
VARIATION DE L'ACTIF NET	477 031,360	(749 918,475)	(606 136,369)
ACTIF NET			
En début de période	8 041 904,814	8 648 041,183	8 648 041,183
En fin de période	8 518 936,174	7 898 122,708	8 041 904,814
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	77 102	83 347	83 347
En fin de période	81 079	75 522	77 102
VALEUR LIQUIDATIVE	105,070	104,580	104,302
TAUX DE RENDEMENT	0,74%	0,79%	3,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013, à D : 6.382.941,830 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2013	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 887 277,046	5 992 003,632	70,34%
<u>Obligations</u>		4 470 816,450	4 546 383,292	53,37%
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	100 000,000	102 607,123	1,20%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	30 000,000	31 235,836	0,37%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	517 030,137	6,07%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	246 949,260	2,90%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	201 416,487	2,36%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	79 989,800	80 272,451	0,94%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1 000	20 000,000	20 612,603	0,24%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	139 999,950	144 303,458	1,69%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	60 000,000	60 428,055	0,71%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	60 000,000	60 418,882	0,71%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,50%	1 500	150 000,000	150 812,055	1,77%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3 000	60 000,000	61 068,493	0,72%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	352 500,000	354 609,205	4,16%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	119 984,700	120 114,277	1,41%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	105 000,000	105 102,556	1,23%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	30 128,219	0,35%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	60 000,000	60 020,219	0,70%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	80 000,000	82 480,910	0,97%

Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	80 000,000	82 974,247	0,97%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	223 040,000	227 639,847	2,67%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	239 988,000	244 568,883	2,87%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	210 000,000	216 234,411	2,54%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	142 500,000	146 789,523	1,72%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	85 714,000	86 390,114	1,01%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5 000	200 000,000	205 599,693	2,41%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	40 000,000	40 906,521	0,48%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	90 000,000	92 972,219	1,09%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	184 600,000	186 329,249	2,19%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	262 500,000	265 063,358	3,11%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	120 000,000	121 140,835	1,42%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,60%	1 000	100 000,000	100 072,421	1,17%
Obligations SERVICOM au taux de 5,90%	1 000	100 000,000	100 091,745	1,17%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 416 460,596	1 445 620,340	16,97%
BTA 03-2016-5,25%	400	388 150,000	389 116,576	4,57%
BTA 10A 6,75% 11/07/17	500	542 710,596	560 803,141	6,58%
BTA 4ANS 5% 12/10/2015	100	98 300,000	100 173,973	1,18%
BTA 7 ANS 5,5% 12/10/18	400	387 300,000	395 526,650	4,64%
Titres des Organismes de Placement Collectif		386 201,426	390 938,198	4,59%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	2 700	385 478,300	390 209,400	4,58%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,126	728,798	0,01%
Total		6 273 478,472	6 382 941,830	74,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			74,72%	

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 1.614.806,727 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2013</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		510 194,173	515 316,367	6,05%
AMEN BANK		510 194,173	515 316,367	6,05%
Certificats de dépôt	500 000	499 445,061	499 689,235	5,87%
Amen Bank au 08 avril 2013 (au taux de 4%)	500 000	499 445,061	499 689,235	5,87%
Billets de trésorerie	600 000	597 216,566	599 801,125	7,04%
Unifactor au 03 avril 2013 (au taux de 6%)	300 000	298 410,596	299 920,529	3,52%
Attijari Leasing au 04 avril 2013 (au taux de 6%)	300 000	298 805,970	299 880,596	3,52%
Total général		1 606 855,800	1 614 806,727	18,96%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,90%	

NOTE 6 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 66.547,413 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013, contre D : 72.737,629 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	50 327,280	53 123,416
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	16 220,133	19 614,213
TOTAL	66 547,413	72 737,629

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 16.004,443, contre D : 2.604,925 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012 et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des billets de trésorerie	7 127,348	-
Intérêts des dépôts à vue	4 462,954	1 607,014
Intérêts des certificats de dépôt	4 414,141	997,911
TOTAL	16 004,443	2 604,925

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste présente au 31 Mars 2013 un solde de D : 619,484, contre D : 852.692,626 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Solde des souscriptions et rachats des dernières journées de Mars	-	535 894,610
Ventes titres BTA à recevoir	-	316 797,677
Autres	619,484	0,339
Total	<u>619,484</u>	<u>852 692,626</u>

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31.03.2013 à D : 15.148,967 contre D : 13.043,691 au 31.03.2012 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Smart Asset Management	5 865,451	4 493,812
Maxula Bourse	6 923,514	6 740,719
Rémunération du dépositaire	2 360,002	1 809,160
Total	<u>15 148,967</u>	<u>13 043,691</u>

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013 à D : 8.093,889 contre D : 2.934,783 au 31.03.2012, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée du mois de Mars	4 831,940	-
Redevance du CMF	735,842	601,524
Retenue à la source sur commissions	2 458,770	2 191,902
Autres	67,337	141,357
Total	<u>8 093,889</u>	<u>2 934,783</u>

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 17.719,711 contre D : 15.422,856 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Commission de gestion	6 885,001	5 278,302
Commission de distribution	8 145,307	7 917,451
Commission de dépôt	2 689,403	2 227,103
Total	<u>17 719,711</u>	<u>15 422,856</u>

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 2.296,416 contre D : 1.892,870 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance du CMF	2 122,926	1 863,810
Commissions bancaires	173,490	29,060
Total	<u>2 296,416</u>	<u>1 892,870</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Mars 2013, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2012

Montant	7 800 999,660
Nombre de titres	77 102
Nombre d'actionnaires	170

Souscriptions réalisées

Montant	905 028,059
Nombre de titres émis	8 945
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(502 653,889)
Nombre de titres rachetés	(4 968)
Nombre d'actionnaires sortants	(34)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	617,656
Régularisation des sommes non distribuables	(6,518)

Capital au 31-03-2013

Montant	8 203 984,968
Nombre de titres	81 079
Nombre d'actionnaires	142

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.408.067, un actif net de D : 6.356.224 et un bénéfice de la période de D : 46.254.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 20.91% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 25 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	4 069 728	3 439 247	4 174 964
Obligations et valeurs assimilées		3 817 009	3 207 935	3 924 054
Tires des Organismes de Placement Collectif		252 719	231 312	250 910
Placements monétaires et disponibilités		2 337 491	1 288 206	2 118 819
Placements monétaires	5	2 319 455	1 288 979	2 118 766
Disponibilités		18 036	(773)	53
Créances d'exploitation		848	468	40
TOTAL ACTIF		6 408 067	4 727 921	6 293 824
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	14 030	10 251	13 406
Autres créditeurs divers	9	37 813	217 044	50 911
TOTAL PASSIF		51 843	227 295	64 317
ACTIF NET				
Capital	12	6 137 403	4 337 496	6 058 636
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		173 082	136 465	8
Sommes distribuables de la période		45 739	26 665	170 862
ACTIF NET		6 356 224	4 500 626	6 229 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 408 067	4 727 921	6 293 824

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	43 982	31 128	145 921
Revenus des obligations et valeurs assimilées		43 982	31 128	142 430
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	3 491
Revenus des placements monétaires	7	17 644	7 526	34 192
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 626	38 654	180 113
Charges de gestion des placements	10	(14 030)	(10 251)	(43 232)
REVENU NET DES PLACEMENTS		47 596	28 403	136 881
Autres charges	11	(1 724)	(1 243)	(5 403)
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 872	27 160	131 478
Régularisation du résultat d'exploitation		(133)	(495)	39 384
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		45 739	26 665	170 862
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		133	495	(39 384)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		382	(465)	(2 316)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	29 277
Frais de négociation de titres		-	(6)	(39)
RESULTAT DE LA PERIODE		46 254	26 689	158 400

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	46 254	26 689	158 400
Résultat d'exploitation	45 872	27 160	131 478
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	382	(465)	(2 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-	-	29 277
Frais de négociation de titres	-	(6)	(39)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(106 275)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	80 463	696 393	2 399 838
Souscriptions			
- Capital	2 923 396	6 708 473	19 311 090
- Régularisation des sommes non distribuables	78	(344)	(11 222)
- Régularisation des sommes distribuables	92 470	228 039	639 521
Rachats			
- Capital	(2 845 005)	(6 032 849)	(16 938 575)
- Régularisation des sommes non distribuables	(84)	354	8 089
- Régularisation des sommes distribuables	(90 392)	(207 280)	(609 064)
VARIATION DE L'ACTIF NET	126 717	723 082	2 451 963
ACTIF NET			
En début de période	6 229 507	3 777 544	3 777 544
En fin de période	6 356 224	4 500 626	6 229 507
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	60 516	36 725	36 725
En fin de période	61 299	43 500	60 516
VALEUR LIQUIDATIVE	103,692	103,463	102,940
TAUX DE RENDEMENT	0,73%	0,59%	3,13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013, à D : 4.069.728, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2013	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		3 732 343	3 817 009	60,05%
Obligations		2 372 608	2 417 517	38,03%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	90 000	93 708	1,47%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	159 980	160 147	2,52%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	80 000	80 027	1,26%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	112 000	115 473	1,82%
Obligations TUNISIE LEASING 2011-2 au taux de 5,95%	800	63 040	64 552	1,02%
Obligations TUNISIE LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 000	100 000	101 049	1,59%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	90 000	92 972	1,46%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	60 000	60 903	0,96%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	50 000	52 012	0,82%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	250 000	260 060	4,09%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	86 660	88 580	1,39%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	120 000	122 994	1,94%
Obligations CIL 2012-1 au taux de 6,00%	1 000	80 000	80 021	1,26%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5%	1 000	100 000	100 541	1,58%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	71 428	71 991	1,13%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux 6,30%	1 500	150 000	152 154	2,39%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	72 000	72 597	1,14%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	190 000	195 720	3,08%

Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	100 000	101 119	1,59%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	47 500	47 832	0,75%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,30 %	1 500	150 000	152 838	2,40%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,90 %	1 500	150 000	150 227	2,36%
Bons du trésor assimilables		1 359 735	1 399 492	22,02%
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	97 170	1,53%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 387	0,08%
BTA 05-2022-6,9%	700	769 500	796 799	12,54%
BTA 10/2015 5%	300	295 100	301 971	4,75%
BTA 10/2018 5,5%	200	193 450	198 165	3,12%
Titres des Organismes de Placement Collectif		248 992	252 719	3,98%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 406	248 992	252 719	3,98%
Total		3 981 335	4 069 728	64,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			63,51%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 2.319.455 et se détaille comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2013</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		1 315 515	1 322 162	20,80%
Banque Nationale Agricole		1 315 515	1 322 162	20,80%
Billet de trésorerie	1 000 000	993 296	997 293	15,69%
Union de Factoring au taux de 6%	500 000	496 689	499 871	7,86%
Attijari Leasing au taux de 6,15%	500 000	496 607	497 422	7,83%
Total général		2 308 811	2 319 455	36,49%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			36,20%	

NOTE 6 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 43.982 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 contre D : 31.128 à l'issue de la période close le 31.03.2012, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	26 778	18 234
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	17 204	12 894
TOTAL	43 982	31 128

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 17.644 contre D : 7.526 à l'issue de la période close le 31.03.2012, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des dépôts à vue	3 322	6 920
Intérêts des certificats de dépôt	2 381	606
Intérêts des billets de trésorerie	11 941	-
TOTAL	17 644	7 526

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2013 à D : 14.030 contre D : 10.251 au 31.03.2012 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Maxula Bourse	9 406	6 872
Banque Nationale Agricole	4 624	3 379
Total	<u>14 030</u>	<u>10 251</u>

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 37.813 contre D : 217.044 au 31.03.2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats des deux dernières journées de Mars	37 216	216 621
Redevance du CMF	543	389
TCL	54	34
Total	<u>37 813</u>	<u>217 044</u>

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 14.030 contre D : 10.251 à l'issue de la période close le 31.03.2012, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Commission de gestion	9 406	6 872
Commission de dépôt et de distribution	4 624	3 379
Total	<u>14 030</u>	<u>10 251</u>

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 1.724 contre D : 1.243 à l'issue de la période close le 31.03.2012, et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance du CMF	1 568	1 145
TCL	154	97
Autres	2	1
Total	<u>1 724</u>	<u>1 243</u>

NOTE 12 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2013, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2012

Montant	6 058 636
Nombre de titres	60 516
Nombre d'actionnaires	392

Souscriptions réalisées

Montant	2 923 396
Nombre de titres émis	29 200
Nombre d'actionnaires nouveaux	212

Rachats effectués

Montant	(2 845 005)
Nombre de titres rachetés	(28 417)
Nombre d'actionnaires sortants	(161)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	382
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(6)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2013

Montant	6 137 403
Nombre de titres	61 299
Nombre d'actionnaires	443